



**innelec
multimedia**



INNELEC MULTIMEDIA

Société Anonyme au capital de 2 388 137 €

Siège social : 45 Rue Delizy,
Centre d'activités de l'Ourcq
93 500 Pantin

RCS de Bobigny : 327 948 626

DOCUMENT DE REFERENCE 2006-2007

AMF

AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

En application de son Règlement général, notamment de l'article 212-13, l'Autorité des Marchés Financiers a enregistré le présent document de référence le 1^{er} avril 2008 sous le numéro R.08-017. Ce document ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété d'une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Ce document de référence a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Son enregistrement, conformément aux dispositions de l'article L 621-8-1-I du Code Monétaire et Financier, a été effectué après de l'Autorité des Marchés Financiers a vérifié « si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes ». Il n'implique pas l'authentification par l'Autorité des Marchés Financiers des éléments comptables et financiers présentés.

Des exemplaires du présent Document de Référence sont disponibles sans frais :

- au siège social de la Société INNELEC MULTIMEDIA,
- ainsi que sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org).

SOMMAIRE

Le présent document a été établi selon l'annexe I du Règlement (CE) n°809/2004 de la Commission Européenne.

SOMMAIRE	2
1. PERSONNES RESPONSABLES	8
1.1. Dénomination de la personne responsable	8
1.1.1. Responsable du Document de Référence	8
1.1.2. Responsable de l'information financière	8
1.2. Attestation de la personne responsable	8
2. CONTRÔLEURS LEGAUX DES COMPTES	9
2.1. Commissaires aux comptes titulaires	9
2.2. Commissaires aux comptes suppléants	9
2.3. Contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été renouvelés au cours de la période d'observation	10
2.4. Tableau des honoraires des Contrôleurs légaux au cours des deux derniers exercices comptables de la Société	10
3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES	11
4. FACTEURS DE RISQUE	13
4.1. Faits exceptionnels et litiges	13
4.2. Propriété intellectuelle	13
4.3. Risques liés à l'activité	15
4.3.1. Risques liés à l'environnement concurrentiel	15
4.3.2. Risques clients	15
4.3.3. Risques liés aux stocks et à leur gestion	16
4.3.4. Risques liés au renouvellement des accords de distribution conclus avec les éditeurs	17
4.3.5. Risques liés à la dépendance envers des fournisseurs - prestataires de services	17
4.3.6. Risques liés à l'évolution du marché	17
4.3.7. Risques liés à la valorisation des fonds de commerce et à la valeur des marques de la Société	18
4.3.8. Risques industriels et liés à l'environnement	18
4.4. Risques liés à l'organisation de la société et aux collaborateurs clefs	18
4.5. Risques de marché	19
4.5.1. Risques de liquidité	19
4.5.2. Risques de taux de change	20
4.5.3. Risques de taux d'intérêt	20
4.5.4. Risques sur actions	20
4.6. Risques juridiques et réglementaires	20
4.7. Assurances et couverture des risques	21
4.8. Autres risques	23
5. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR	24
5.1. Histoire et évolution de la société	24
5.1.1. Raison sociale et nom commercial et siège social de l'émetteur	24
5.1.2. Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur	24
5.1.3. Date de constitution et durée de vie de la société	24
5.1.4. Forme juridique et législation régissant la Société (article 1 des statuts)	24
5.1.5. Exercice Social (article 5 des statuts)	24
5.1.6. Historique récent de la Société	24
5.2. Investissements	25
5.2.1. Principaux investissements réalisés durant la période couverte	25
5.2.2. Principaux investissements en cours	26
5.2.3. Politique future d'investissements	26
6. APERCU DES ACTIVITES	27
6.1. Présentation générale de l'activité de la Société	27
6.1.1. Les activités d'INNELEC MULTIMEDIA et son organisation	28
6.1.2. L'offre de produits	34

6.2.	Un marché de volume	36
6.2.1.	<i>Le marché du logiciel (grand public et professionnels)</i>	36
6.2.2.	<i>Le marché du DVD vidéo et du CD audio</i>	40
6.2.3.	<i>Un environnement nécessitant une protection accrue des contenus</i>	41
6.2.4.	<i>L'environnement concurrentiel français</i>	41
6.3.	Événements exceptionnels ayant eu une influence notable sur les activités et les marchés de la Société	42
6.4.	Degré de dépendance de la Société à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	42
6.5.	Appréciation de la position concurrentielle de la Société	42
7.	ORGANIGRAMME	43
7.1.	Description du Groupe	43
7.1.1.	<i>Structure juridique du Groupe</i>	43
7.2.	Filiales de l'émetteur	43
8.	PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS	47
8.1.	Propriétés immobilières louées	47
8.2.	Question environnementale	48
9.	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT	49
9.1.	Examen de la situation financière et du résultat au cours de l'exercice 2006-2007 et au cours du premier semestre de l'exercice 2007-2008	49
9.1.1.	<i>Chiffre d'affaires</i>	49
9.1.2.	<i>Charges opérationnelles courantes et résultat d'exploitation</i>	50
9.1.3.	<i>Résultat financier</i>	52
9.1.4.	<i>Résultat net</i>	52
9.2.	Facteurs de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique pouvant influencer sensiblement les opérations du Groupe	52
9.3.	Informations complémentaires	52
9.3.1.	<i>Engagements hors bilan</i>	52
10.	TRESORERIE ET CAPITAUX	53
10.1.	Capitaux propres consolidés de l'émetteur	53
10.2.	Sources et montants de flux de trésorerie	54
10.3.	Conditions d'emprunts et structure de financement	56
10.4.	Restrictions éventuelles à l'utilisation des capitaux	57
10.5.	Sources de financement attendues, nécessaires pour honorer les engagements	57
11.	RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	58
12.	INFORMATIONS SUR LES TENDANCES	59
12.1.	Tendances ayant affecté les activités de l'émetteur depuis la fin du dernier exercice	59
12.2.	Éléments susceptibles d'influer les perspectives de l'émetteur	59
13.	PREVISIONS OU ESTIMATIONS DE BENEFICE	60
14.	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE	61
14.1.	Informations générales relatives aux dirigeants et administrateurs	61
14.1.1.	<i>Membres du Conseil d'Administration</i>	61
14.1.2.	<i>Profils des dirigeants</i>	62
14.2.	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale	64
15.	REMUNERATION ET AVANTAGES	65
15.1.	Rémunérations et avantages en nature attribués pour les deux derniers exercices clos aux mandataires sociaux de la Société	65
15.2.	Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux mandataires sociaux	66
15.3.	Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de la Société	66

15.4. Sommes provisionnées ou constatées par la Société aux fins de versement de pensions, de retraite ou d'autres avantages	67
16.FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	68
16.1. Direction de la Société	68
16.2. Contrats entre les administrateurs et la Société	68
16.3. Comités d'audit et de rémunération	68
16.4. Gouvernement d'entreprise	68
16.5. Contrôle interne	69
17.SALARIES	77
17.1. Effectifs	77
17.2. Participations et stock options	77
17.2.1. Participations	77
17.2.2. Options de souscription et d'achat d'actions consenties aux salariés	78
17.3. Intéressement des salariés	78
17.3.1. Actionnariat actuel des salariés	78
17.3.2. Contrats d'intéressement et de participation	78
17.3.3. Attribution d'actions gratuites	79
18.PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	80
18.1. Répartition du capital et des droits de vote au 2 janvier 2008	80
18.2. Droits de vote des principaux actionnaires	81
18.3. Contrôle de la Société	81
18.4. Pacte d'actionnaires et actions de concert	81
19.OPERATIONS AVEC DES APPARENTES	82
20.INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR	84
20.1. Informations financières historiques	84
20.1.1. Comptes annuels consolidés, annexes et rapport relatifs à l'exercice clos au 31 mars 2007	85
20.1.2. Comptes intermédiaires consolidés, annexes et rapport au 30 septembre 2007	107
20.1.3. Rapport spécial relatif à l'exercice clos au 31 mars 2007	127
20.2. Politique de distribution des dividendes	128
20.3. Procédures judiciaires et d'arbitrage	128
20.4. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	128
21.INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	129
21.1. Capital Social	129
21.1.1. Conditions auxquelles les statuts soumettent les modifications du capital et des droits attachés aux actions (article 9 des statuts)	129
21.1.2. Capital social (article 8 des statuts)	129
21.1.3. Acquisition par la société de ses propres actions (article 10 des statuts)	129
21.1.4. Capital autorisé non émis	131
21.1.5. Capital de la société faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option	132
21.1.6. Evolution du capital social depuis la constitution de la société	133
21.2. Acte constitutif et statuts	133
21.2.1. Objet social (article 2 des statuts) et code APE	133
21.2.2. Membres de ses organes d'administration, de direction et de surveillance	134
21.2.3. Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes (articles 15, 16, 17 et 33 des statuts)	137
21.2.4. Assemblées Générales (articles 28 à 36 des statuts)	139
21.2.5. Clauses susceptibles d'avoir une incidence sur le contrôle de la Société	141
21.2.6. Franchissements de seuils (article 16 des statuts)	141
21.2.7. Nantissements, garantie et sûreté des actifs	141
22.CONTRATS IMPORTANTS	142
23.INFORMATIONS ISSUES DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATION D'INTERETS	143
24.DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	144
25.INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	146

Note Liminaire

Dans le présent Document de Référence, l'expression « INNELEC MULTIMEDIA » ou la « Société » désigne le groupe composé de la société INNELEC MULTIMEDIA et ses filiales.

Le présent document contient des indications sur les objectifs d'INNELEC MULTIMEDIA, ainsi que des éléments prospectifs. Ces indications sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel et des termes tels que « s'attendre à », « pouvoir », « estimer », « avoir l'intention de », « envisager de », « anticiper », ainsi que d'autres termes similaires. L'attention du lecteur est attirée sur le fait que la réalisation de ces objectifs et de ces éléments prospectifs dépendent des circonstances ou de faits qui pourraient ne pas se produire dans le futur. Ces objectifs et déclarations prospectives ne constituent pas des données historiques et ne doivent pas être interprétés comme des garanties que les faits et données énoncées se produiront, que les hypothèses seront vérifiées ou que les objectifs seront atteints. Par nature, ces objectifs pourraient ne pas être réalisés, et les éléments prospectifs sur lesquels ils sont fondés pourraient s'avérer erronés en tout ou partie.

1. PERSONNES RESPONSABLES

1.1. Dénomination de la personne responsable

1.1.1. Responsable du Document de Référence

Monsieur Denis THEBAUD
Président du Conseil d'Administration et Directeur Général
45 Rue Delizy, Centre d'activités de l'Ourcq
93 500 Pantin
Téléphone : +33 1 48 10 55 55
Télécopie : +33 1 48 91 29 12

1.1.2. Responsable de l'information financière

Monsieur Denis THEBAUD
Président du Conseil d'Administration et Directeur Général
45 Rue Delizy, Centre d'activités de l'Ourcq
93 500 Pantin
Téléphone : +33 1 48 10 55 55
Télécopie : +33 1 48 91 29 12

1.2. Attestation de la personne responsable

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

Cette lettre ne contient pas d'observation.»

Fait à Pantin, le 1^{er} avril 2008

Monsieur Denis THEBAUD
Président du Conseil d'Administration et Directeur Général



2. CONTRÔLEURS LEGAUX DES COMPTES

2.1. Commissaires aux comptes titulaires

Deloitte & Associés

Représenté par Monsieur Bertrand de FLORIVAL
185, avenue Charles de Gaulle
92 220 Neuilly sur Seine

Premier mandat : Assemblée Générale Ordinaire du 25 septembre 2002

Durée du mandat en cours : 6 exercices

Expiration du présent mandat : Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes de l'exercice clos le
31 mars 2008

SPCC

Représenté par Monsieur Jacques BABLED
40, boulevard Henri Sellier
92 156 Suresnes Cedex

Premier mandat : Assemblée Générale Ordinaire du 13 mai 1998 et renouvellement lors de l'Assemblée
Générale Ordinaire du 29 septembre 2004

Durée du mandat en cours : 6 exercices

Expiration du présent mandat : Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes de l'exercice clos le
31 mars 2010

2.2. Commissaires aux comptes suppléants

BEAS

7/9, villa Houssay
92 200 Neuilly

Premier mandat : Assemblée Générale Ordinaire du 25 septembre 2002

Durée du mandat en cours : 6 exercices

Expiration du présent mandat : Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes de l'exercice clos le
31 mars 2008

Faveris Deloffre

Monsieur Jacques FAVERIS
31, rue Poussin
75 116 Paris

Premier mandat : Assemblée Générale Ordinaire du 13 mai 1998 et renouvellement lors de l'Assemblée
Générale Ordinaire du 29 septembre 2004

Durée du mandat en cours : 6 exercices

Expiration du présent mandat : Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes de l'exercice clos le
31 mars 2010

2.3. Contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été renouvelés au cours de la période d'observation

Néant.

2.4. Tableau des honoraires des Contrôleurs légaux au cours des deux derniers exercices comptables de la Société

En K€	31 mars 2006 consolidés - Normes IFRS				31 mars 2007 consolidés - Normes IFRS			
	Deloitte	%	SPCC	%	Deloitte	%	SPCC	%
Audit								
CAC, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
- Emetteur	99,1		42,5		83,1		34,6	
- Filiales intégrées globalement	19,1				28,0		0,0	
Sous Total	118,2	100,0%	42,5	100,0%	111,1	95,7%	34,6	100,0%
Autres diligences liées à la mission de CAC	-		-		-		-	
Autres prestations	-		-		5,0	4,3%	-	
TOTAL	118,2		42,5		116,1		34,6	

3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

L'examen de la situation financière du Groupe se base sur les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos au 31 mars 2007 (présentés selon les normes IFRS) ainsi que sur les états financiers intermédiaires consolidés au 30 septembre 2007 (présentés selon les normes IFRS).

En K€	31 mars 2005	31 mars 2006	31 mars 2007	30 septembre 2006	30 septembre 2007
	consolidés Normes IFRS	consolidés Normes IFRS	consolidés Normes IFRS	consolidés Normes IFRS	consolidés Normes IFRS
Chiffre d'affaires	119 443	123 743	134 028	43 799	59 955
Résultat opérationnel courant	2 700	3 527	2 438	-606	-458
<i>Marge opérationnelle</i>	2,3%	2,9%	1,8%	n.s.	n.s.
Résultat financier	41	59	35	42	-202
Résultat net, part du Groupe	1 742	2 371	1 650	-376	-457
Actifs non courants	6 157	6 266	7 478	7 084	8 355
Capitaux Propres, part du Groupe	13 126	14 225	14 331	12 370	12 292
Endettement financier	6 443	1 810	10 610	3 751	7 278
Trésorerie	8 935	3 706	7 012	5 652	9 607
Total du bilan	57 105	49 741	72 592	55 532	82 835

2006-2007 : Comptes en normes IFRS

Le chiffre d'affaires consolidé s'établit à 134,0 millions d'euros au titre de l'exercice 2006-2007 contre 123,7 millions d'euros au cours de l'exercice clos le 31 mars 2006, soit une progression d'environ 8,3 %. Cette progression est le résultat d'évolutions assez contrastées de l'activité trimestre après trimestre, l'activité restant particulièrement marquée au cours de l'exercice par les sorties de nouveaux modèles de consoles de jeux et de logiciels.

La progression de l'activité sur la période s'est accompagnée d'une hausse des marges en valeur absolue. Ainsi, la marge commerciale est passée au cours de l'exercice de 20,1 millions d'euros à 20,8 millions d'euros. Dans le même temps, les Autres achats et charges externes ont progressé de près de 0,9 million d'euros, marqués notamment par les efforts du Groupe afin d'étendre ses capacités logistiques et afin de développer sa filiale INNOWEAR.

Les autres postes du compte de résultat ont suivi des évolutions moins spécifiques, le poste des charges de personnel restant ainsi quasiment stable en valeur relative et les autres dépenses restant d'une ampleur marginale à l'échelle du chiffre d'affaires réalisé par le Groupe.

Le résultat d'exploitation enregistré au cours de l'exercice 2006-2007 subit ainsi un léger tassement, à 2,4 millions d'euros contre 3,5 millions d'euros au cours de l'exercice précédant, soit une marge d'exploitation de 1,8 % du chiffre d'affaires contre 2,9 % lors de l'exercice 2005-2006.

Le résultat net consolidé s'est élevé à 1,6 million d'euros après enregistrement de 0,9 million d'euros d'impôts sur les sociétés contre 2,4 millions d'euros au 31 mars 2006.

S1 2007-2008 : Comptes en normes IFRS

Au cours du 1^{er} semestre de l'exercice 2007-2008, le chiffre d'affaires s'est fortement accru, à près de 60,0 millions d'euros contre 43,8 millions d'euros lors de l'exercice précédant. Cette croissance de 36,6 % correspond à un élargissement continu de la clientèle adepte du jeu vidéo, dans un environnement très porteur. Désormais, grâce à des produits adaptés, le jeu vidéo séduit une clientèle de toutes tranches d'âge et de plus en plus féminine. Par ailleurs, cette période a vu la concrétisation de l'extension de l'offre produits d'INNELEC MULTIMEDIA, notamment dans le domaine du CD audio, favorisant ainsi l'offre commerciale du Groupe auprès des principaux acteurs de la grande distribution. De manière plus marginale, le 1^{er} semestre 2007-2008 correspond également aux premières ventes réalisées par la filiale INNOWEAR, spécialisée dans l'acquisition et la gestion de licences de jeux vidéo pour les produits textiles.

La marge commerciale de la Société est en hausse notable au cours du 1^{er} semestre 2007-2008 à 9,6 millions d'euros contre 7,3 millions d'euros. Malgré de nouveaux investissements (informatiques, management et développements INNOWEAR), les poids relatifs des différents autres postes de charges sont en amélioration, confirmant ainsi la bonne gestion opérée par INNELEC MULTIMEDIA au cours de la période.

Au total, le résultat d'exploitation, traditionnellement en perte au cours de cette période d'activité plus réduite, s'établit à – 0,5 million d'euros contre – 0,6 million d'euros au cours des 6 premiers mois de l'exercice précédent.

Le Groupe INNELEC MULTIMEDIA a eu recours au cours de ce semestre dans une assez large mesure aux effets escomptés non échus, financement s'élevant à 5,3 millions d'euros au 30 septembre 2007 contre 1,9 millions d'euros un an plus tôt. En conséquence, le coût de l'endettement financier s'établit au cours de cette période à 202 milliers d'euros.

Au global, le résultat net du Groupe enregistré au cours du 1^{er} semestre 2007-2008 ressort quasiment stable par rapport à l'exercice antérieur, à – 0,5 million d'euros versus – 0,4 million d'euros l'année précédente.

Structure financière :

La structure financière d'INNELEC MULTIMEDIA est saine, marquée par des fonds propres se renforçant légèrement au fil des exercices grâce aux résultats dégagés et par un endettement limité. La clôture au 31 mars 2007 indique toutefois un recours plus important à l'endettement (endettement court terme au travers des effets escomptés non échus notamment), le gearing s'établissant ainsi à cette date à 25 % des capitaux propres, contre une position négative 12 mois plus tôt. A noter toutefois que le Groupe a retrouvé cette situation d'endettement net négatif au 30 septembre 2007, avec une trésorerie de plus de 9,6 millions d'euros contre un endettement financier plus limité de 7,3 millions d'euros.

Une analyse plus détaillée de ces évolutions est présentée aux chapitres 9 et 10 du présent document.

4. FACTEURS DE RISQUE

Les investisseurs sont invités à prendre en considération l'ensemble des informations figurant dans le présent document, y compris les risques décrits dans le présent chapitre, avant de se décider à acquérir ou à souscrire des actions de la Société. Les risques présentés dans le présent chapitre sont ceux que la Société considère, à la date du présent document, comme étant susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement. La Société ne peut exclure, toutefois, que d'autres risques puissent se matérialiser à l'avenir et avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement.

La Société n'identifie pas à ce jour de facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement de manière directe ou indirecte, sur les opérations de la Société.

4.1. Faits exceptionnels et litiges

INNELEC MULTIMEDIA est aujourd'hui engagée dans plusieurs litiges prud'homaux et autres, mineurs, suivis par le conseil juridique de la Société.

4 litiges prud'homaux font actuellement ainsi l'objet d'un suivi. Le risque maximum pour la Société, en cas de décision totalement en sa défaveur, représente un montant légèrement supérieur à 100 milliers d'euros, étant précisé que, sur ces 4 affaires, 3 décisions judiciaires ont déjà été prononcées en faveur de la Société, celles-ci représentant au total des demandes d'environ 90 milliers d'euros. Ces décisions ont fait l'objet toutefois d'appels de la part des plaignants (prochaines échéances fixées en appel en novembre 2008 pour la première et en février 2009 dans les 2 derniers cas).

Ces éléments expliquent ainsi le niveau limité à 17 milliers d'euros – au 31 mars 2007 - pour les provisions relatives à ces litiges, provisions passées évidemment en accord avec les principes comptables en vigueur.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre litige, arbitrage, fait exceptionnel ou risque juridique susceptible d'avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la Société et du Groupe.

4.2. Propriété intellectuelle

INNELEC MULTIMEDIA dispose, au travers de sa filiale INNELEC SERVICES, de plusieurs marques déposées. Les dispositions pratiques liées à la protection des marques du Groupe sont gérées directement par INNELEC MULTIMEDIA, sous le contrôle de leur conseil juridique.

A noter que le portefeuille de marques du Groupe s'est enrichi récemment avec le rachat en avril 2007 de la société JC CENTRALE, propriétaire de la marque JE Console. Cette société est également propriétaire des noms de domaine jeconsole.fr et jeconsole.com.

Par ailleurs, la marque communautaire Jeux vidéo & Co a été déposée au nom d'INNELEC MULTIMEDIA en date du 11 juin 2007, cette marque correspondant à la marque signature du Groupe pour le développement de son réseau de points de vente licenciés.

Enfin, le Groupe, dans le cadre du développement de ses activités au sein de la filiale INNOWEAR, a procédé au cours de l'année 2007 au dépôt de 3 nouvelles marques : Innowear, mais également Kiddi-Play, marque dédiée aux enfants entre 2 et 12 ans et Himmersion, marque dédiée aux adolescents et adultes (13 à 35 ans).

Pour les années à venir, il est important de noter que la marque Jeux vidéo & Co dans le domaine du jeu vidéo et les marques Kiddi-Play et Himmersion dans le domaine des vêtements notamment seront les principaux vecteurs de communication du Groupe.

Nom de la marque	N° et date de dépôt	Titulaire
<i>Marque française sauf mention particulière en caractères gras</i>		
BOOK AND CO	N° 003006256 février 2000	INNELEC MULTIMEDIA
DIF'GAMES	N° 043292834 mai 2004	INNELEC MULTIMEDIA
DIFINTEL MICRO	N° 043292828 octobre 2004	INNELEC MULTIMEDIA
INNO'SHOW	N° 063441470 juillet 2006	INNELEC MULTIMEDIA
JEUX VIDEO AND CO	N° 006018204 juin 2007	INNELEC MULTIMEDIA
Marque communautaire		
KONIX	N° 93487785 octobre 1993 Non renouvelé - nouveau dépôt en cours	INNELEC MULTIMEDIA
NAVIGATOR	N° 9349644 décembre 1993 Non renouvelé	INNELEC MULTIMEDIA
SG STRATA'GAMES	N° 97664212 mars 1997 Renouvellement déposé le 29 septembre 2006	INNELEC SERVICES
STRATAGAMES.COM	N° 3016965 mars 2000	INNELEC SERVICES
TEAMAGO	N° 99824979 novembre 1999	INNELEC MULTIMEDIA
ULTIMA	N° 1717910 avril 1990 Renouvellement déposé le 31 décembre 1999	INNELEC SERVICES
ULTIMA GAMES	N° 1717911 avril 1990 Renouvellement déposé le 31 décembre 1999	INNELEC SERVICES
VILLAGE MULTIMEDIA	N° 96607636 janvier 1996 Renouvellement déposé le 4 novembre 2005	M. Denis THEBAUD
VIRTUA	N° 063468539 décembre 2006	INNELEC SERVICES
VIRTUAL CHAIN STORE	N° 99824977 novembre 1999	INNELEC MULTIMEDIA
VIRTUAL KIOSQUE	N° 99 824975 novembre 1999	INNELEC MULTIMEDIA
VIRTUAL SHOP	N° 99824973 novembre 1999	INNELEC MULTIMEDIA
VIRTUAL@archives	N° 003059667 octobre 2000	INNELEC MULTIMEDIA
JE CONSOLE	N° 97679301 mai 1997 Renouvellement déposé le 16 mai 2007	JC CENTRALE
INNOWEAR	N° 558134 janvier 2007	INNOWEAR
HIMMERSON	N° 0933610 septembre 2007	INNOWEAR
KIDDIPLAY	N° 0932537 septembre 2007	INNOWEAR

Il est rappelé que chaque dépôt de marque est valable pour une durée de 10 ans, ou 5 ans en cas de non utilisation effective par le déposant.

En date du 1^{er} juin 2001, Monsieur Denis THEBAUD a concédé l'exploitation de la marque Village Multimédia à INNELEC MULTIMEDIA à titre gratuit. La Société INNELEC MULTIMEDIA doit néanmoins assurer les frais de dépôt et de protection pendant la durée de la concession consentie pour une période de 3 mois renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation en respectant un préavis d'un mois.

Mis à part les locaux (cf paragraphe 8.1 du présent document), aucun actif significatif nécessaire à l'exploitation n'est détenu par une autre personne morale ou physique que le Groupe INNELEC MULTIMEDIA.

4.3. Risques liés à l'activité

4.3.1. Risques liés à l'environnement concurrentiel

L'environnement concurrentiel de la Société, tel qu'il est décrit au paragraphe 6.2.4 du présent document, est relativement stable et n'a pas subi d'évolution significative récente.

INNELEC MULTIMEDIA est aujourd'hui l'un des acteurs de référence en France sur le marché de la distribution de produits logiciels professionnels et de loisirs, de DVD vidéo et CD audio, intermédiaire entre les éditeurs et les distributeurs spécialisés, les grandes surfaces et les multispécialistes... Le Groupe dispose ainsi de relations de longue date avec ces différents intervenants (clients et fournisseurs) et a su développer sur la durée des marques aujourd'hui reconnues, ces éléments constituant des barrières à l'entrée importantes à tout nouvel entrant sur ce marché. Le risque de voir arriver sur ce marché de nouveaux intervenants ou d'une augmentation significative de la concurrence des sociétés présentées au paragraphe 6.2.4 du présent document ne peut toutefois être totalement exclu.

4.3.2. Risques clients

✓ Concentration clientèle

Le poids des 10 premiers clients du Groupe est assez stable au cours des 3 derniers exercices, ceux-ci représentant entre 54 % et 56 % du chiffre d'affaires sur la période concernée. Les données présentées ci-après permettent d'apprécier au fil des années l'évolution de la dépendance du Groupe INNELEC MULTIMEDIA à ses principaux clients (en part relative).

Client	CA 2006-2007 (en K€)	%	% cumulé	Client	CA 2005-2006 (en K€)	%	% cumulé	Client	CA 2004-2005 (en K€)	%	% cumulé
Client 1	38 817	26,66%	26,66%	Client 1	33 833	24,89%	24,89%	Client 1	32 538	24,84%	24,84%
Client 2	10 004	6,87%	33,53%	Client 2	8 731	6,42%	31,32%	Client 2	9 202	7,03%	31,87%
Client 3	8 086	5,55%	39,09%	Client 3	7 244	5,33%	36,65%	Client 4	7 278	5,56%	37,43%
Client 4	5 060	3,48%	42,56%	Client 4	5 905	4,34%	40,99%	Client 3	6 498	4,96%	42,39%
Client 5	4 054	2,78%	45,35%	Client 5	3 549	2,61%	43,60%	Client 5	3 690	2,82%	45,20%
Client 6	3 439	2,36%	47,71%	Client 6	3 526	2,59%	46,20%	Client 8	3 199	2,44%	47,65%
Client 7	3 406	2,34%	50,05%	Client 10	2 812	2,07%	48,27%	Client 10	3 034	2,32%	49,96%
Client 8	2 884	1,98%	52,03%	Client 8	2 778	2,04%	50,31%	Client 7	2 651	2,02%	51,99%
Client 9	2 384	1,64%	53,67%	Client 6	2 623	1,93%	52,24%	Client 6	2 642	2,02%	54,00%
Client 10	2 336	1,60%	55,27%	Client 7	2 594	1,91%	54,15%	Client 7	2 417	1,85%	55,85%
Total du CA*	145 585			Total du CA*	135 914			Total du CA*	130 976		

* : Chiffre d'affaires brut avant ristourne (Innelec Multimédia SA uniquement), chiffre d'affaires hors clients divers et hors catégorie PLV - Publicité sur le lieu de vente.

Ainsi, le poids des 10 premiers clients du Groupe est assez stable au cours des 3 derniers exercices, malgré la hausse régulière du niveau total de l'activité, signe attestant de la qualité des relations du Groupe avec ses clients. Il faut noter que le poids des premiers clients reste relativement important, conduisant le Groupe à poursuivre une stratégie visant la diversification de sa base clientèle.

L'activité de distribution en direct à destination des particuliers au sein des magasins du Groupe INNELEC MULTIMEDIA est restée limitée. Ainsi, les 6 magasins en propre sous enseigne Virtua, les 8 magasins sous enseigne Ultima (le 9^{ème} magasin de Blois n'étant pas comptabilisé au titre de l'exercice 2006-2007, étant rappelé que ce magasin a été acquis en novembre 2007) et le magasin sous enseigne Difintel ne réalisent ensemble qu'un chiffre d'affaires global de 6,5 millions d'euros, soit moins de 5 % du chiffre d'affaires total de l'exercice 2006-2007 (hors clients divers et hors catégorie PLV).

✓ Relations contractuelles - Facturation

INNELEC MULTIMEDIA dispose d'un nombre important de contrats cadres, régissant les relations du Groupe avec ses clients. Ces contrats sont de manière générale conclus pour des durées d'une année. Ils prévoient les dispositions tarifaires applicables, et notamment les ristournes proposées en fonction du chiffre d'affaires réalisé auprès d'INNELEC MULTIMEDIA. Les délais de paiement des clients sont généralement compris entre 30 et 60 jours, sur la base de règlement des commandes par traites. Les contrats conclus indiquent par ailleurs les modalités d'application des reprises des produits invendus par INNELEC MULTIMEDIA.

Il convient par ailleurs de signaler qu'INNELEC MULTIMEDIA fait appel aux services de l'assurance Euler Hermes SFAC pour couvrir les risques portés par les créances clients du Groupe. Ainsi, pour tout nouveau client, une enquête auprès d'Euler Hermes SFAC est automatiquement réalisée et une demande d'encours effectuée. Pour les clients en dehors de cette garantie, les marchandises sont payées avant expédition ; pour

les clients disposant de cette garantie, les marchandises sont livrées à hauteur de l'encours accordé. En fonction des cas (clients garantis ou non, dépassement de l'encours garanti), des provisions peuvent être passées, celles-ci étant largement réduites dans le cas où la créance client est garantie par Euler Hermes SFAC et présente un montant inférieur au seuil d'encours garanti (provision alors égale à 25 % du montant de la créance).

4.3.3. Risques liés aux stocks et à leur gestion

✓ Les stocks

INNELEC MULTIMEDIA gère ses stocks sans risque excessif et aucune évolution significative n'est intervenue dans les conditions de stockage au cours de ces dernières années. Le Groupe dispose d'un stock correspondant à environ 40 jours (en moyenne lissée sur l'année) d'activité sur les produits à commercialiser afin d'offrir à ses clients une très grande réactivité.

Au 31 mars 2007, les stocks de produits net représentaient moins de 45 jours d'achats hors taxes, soit un montant net de 15,9 millions d'euros, sur un prix de revient des ventes total de 113,2 millions d'euros au cours de l'exercice.

Les stocks sont assurés à leur valeur réelle (vol/incendie). Malgré cette politique et cette police d'assurance, la survenance d'un incendie serait susceptible d'entraîner une interruption totale ou partielle de l'activité de la Société pendant une période de quelques semaines, événement qui pourrait entacher la réputation de la Société et ses relations avec ses clients. Un tel événement pourrait avoir des conséquences défavorables sur l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe, ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs. La Société a ainsi jugé utile de souscrire une assurance dite Perte d'Exploitation.

Le risque de vol ou de détérioration de produits durant la période de stockage ou de transport est important du fait de la nature même des produits commercialisés. En conséquence, INNELEC MULTIMEDIA a pris toutes les mesures nécessaires visant à limiter ce risque : alarmes, surveillance des accès, gardiennage... En revanche, dès la sortie des produits de l'entrepôt, ces derniers passent sous la responsabilité du transporteur qui, dans le cadre de l'assurance convention de transport, ou d'une assurance complémentaire, rembourse à la Société toute détérioration ou vol de marchandises (en dehors d'opérations de vols à mains armées et de banditisme).

La Société accorde à certains clients importants des droits de retour de stock. Ce droit de retour de stock définit sur une période donnée (la durée du contrat, généralement 1 an), les produits éligibles au retour suivant leur nature ; ils peuvent être retournés dans les trois à six mois maximum. Le taux moyen autorisé est en général limité à 10 % des achats des trois mois précédent. Sur douze mois, au 31 mars 2007, ce taux de retour des produits comparé au chiffre d'affaires du Groupe était de 8,9 %, sur la base du chiffre d'affaires hors clients divers et hors catégorie PLV, indicateur en amélioration par rapport à l'exercice précédent (10,2 %)

Chaque année, la Société reprend la totalité de la provision sur stocks de l'année précédente, et constitue une nouvelle provision qui est le reflet de l'état du stock à la date de clôture selon la méthode du prix moyen pondéré. Au cours de l'exercice clos au 31 mars 2007, les provisions enregistrées représentaient environ 0,5 million d'euros pour une valeur brute de stocks de 15,9 millions d'euros (soit 0,4 % du chiffre d'affaires enregistré en provisions sur stocks). Les produits défectueux sont repris et renvoyés aux fournisseurs.

✓ Leur gestion

Même si le Groupe a réalisé au cours de l'exercice 2006-2007 des investissements relativement importants permettant une augmentation de plus de 50 % de ses capacités de traitement logistique (aménagement de locaux, convoyeurs, automates, ...), et même si INNELEC MULTIMEDIA estime être en mesure de préparer des commandes en temps réel, d'absorber les pointes de charges saisonnières ou journalières, des difficultés techniques et informatiques pourraient intervenir de manière ponctuelle et temporaire, conduisant la Société à ne pas être en mesure d'assurer la livraison d'une partie des commandes de ses clients.

La rupture de stock, notamment durant la période de Noël, pourrait créer un certain manque à gagner pour la Société et une insatisfaction client préjudiciable. De tels événements pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe.

Inversement, des approvisionnements trop importants et/ou une demande insuffisante pourraient augmenter le niveau des stocks à supporter par la Société, niveau qui, s'il n'était pas réduit rapidement, pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe, et sa capacité à réaliser ses objectifs.

4.3.4. Risques liés au renouvellement des accords de distribution conclus avec les éditeurs

Le rôle d'INNELEC MULTIMEDIA entre les éditeurs et les différents réseaux de distribution présenté au paragraphe 6.1.1 du présent document, et la valeur ajoutée que représente la gestion commerciale et la distribution d'une part des produits que les éditeurs ne peuvent traiter et ne souhaitent traiter auprès d'une partie des réseaux de distribution français implique que l'offre d'INNELEC MULTIMEDIA semble indispensable. Les infrastructures techniques mises en place par le Groupe et l'expérience accumulée permettent à INNELEC MULTIMEDIA d'offrir une prestation de grande qualité aux éditeurs et adaptée à un univers de clients que ceux-ci ne peuvent pas atteindre ou ne veulent pas atteindre faute de savoir-faire spécifique (gestion d'un grand nombre de références pour un grand nombre de clients). Ainsi, les éditeurs souhaitent déléguer une partie de leurs démarches commerciales auprès de spécialistes pour les clients présentant des exigences ou particularités qu'ils ne peuvent satisfaire.

INNELEC MULTIMEDIA met à la disposition des plus gros éditeurs une force de vente, un marketing et une organisation des ventes qui leur permet d'atteindre les 25 % de clients que les éditeurs ne peuvent gérer de façon économique en direct. Aux plus petits d'entre eux, INNELEC MULTIMEDIA assure l'accès à l'ensemble des revendeurs et notamment aux plus gros revendeurs qui ont des demandes spécifiques.

Toutefois, le changement de stratégie d'un ou plusieurs éditeurs qui souhaiteraient distribuer l'ensemble de leurs produits en direct auprès des revendeurs pourrait remettre en cause le niveau d'activité traité par le Groupe INNELEC MULTIMEDIA.

4.3.5. Risques liés à la dépendance envers des fournisseurs - prestataires de services

En dehors de la dépendance du Groupe aux éditeurs qui s'appuient sur INNELEC MULTIMEDIA pour commercialiser une part de leurs produits (cf paragraphe précédent), la Société reste dépendante de certains prestataires, notamment sur les aspects logistique (livraison des produits partout en France) et sur les développements techniques et informatiques à réaliser afin d'accroître la qualité des prestations du Groupe.

Le marché français de la logistique comprend aujourd'hui de nombreux intervenants susceptibles de fournir des prestations de qualité à la Société, dans des conditions de prix satisfaisantes. Ainsi, INNELEC MULTIMEDIA estime ce risque négligeable.

La Société renouvelle régulièrement ses équipements informatiques en faisant migrer toutes ses applications vers des ordinateurs et serveurs lui permettant d'être la plus efficace possible dans la gestion des différentes applications informatiques. Pour l'évolution de ses systèmes ou le développement de nouvelles applications, le Groupe a ainsi fait appel à des spécialistes (IDM - exploitation internet et développement interne, CSA - &Commando, &Commando CRM et &Commando Points de Vente et business intelligence et e-themis - développement et exploitation de l'ERP). Le Groupe ne disposant pas en interne des ressources nécessaires au développement de ces outils, INNELEC MULTIMEDIA reste dépendant de ce type de sociétés, prestataires de services informatiques. Toutefois, le marché français dispose aujourd'hui d'une offre importante en terme de prestataires susceptibles de satisfaire les attentes d'INNELEC MULTIMEDIA en la matière. Au 31 mars 2007, les honoraires payés au CSA Consultant (Direction par intérim de CSA pour le service informatique) s'élèvent à 165 625 euros, stable par rapport à l'exercice précédent.

4.3.6. Risques liés à l'évolution du marché

Les marchés sur lesquels intervient le Groupe en tant que distributeur restent des marchés de volumes caractérisés par une certaine déflation quant au niveau de prix de vente des produits (cf paragraphe 6.2 du présent document). Même si les évolutions des technologies mises en œuvre permettent certains relais de croissance de l'activité, INNELEC MULTIMEDIA reste dépendante de l'évolution des prix des produits que le Groupe distribue.

Par ailleurs, comme indiqué dans le paragraphe 6.2.3 du présent document, les différents produits commercialisés par INNELEC MULTIMEDIA souffrent de l'essor du piratage informatique, avec l'augmentation des capacités de transfert de données par Internet et notamment grâce à la diffusion des connexions haut débit. Cette pratique constitue clairement un manque à gagner pour INNELEC MULTIMEDIA en terme de produits que la Société aurait pu commercialiser au travers des réseaux de distribution clients du Groupe.

4.3.7. Risques liés à la valorisation des fonds de commerce et à la valeur des marques de la Société

Les fonds de commerce des magasins détenus en propre figurent dans les comptes du Groupe pour leur valeur d'acquisition. Certains ont pu faire l'objet de réévaluation lors du regroupement de tous ces magasins en une seule entité juridique, opération approuvée par un commissaire aux apports nommé par le Tribunal de Commerce. La variation de la valeur du fonds de commerce est fonction de l'évolution du chiffre d'affaires de chaque point de vente concerné. Il est réalisé chaque année des tests de valeur de ces fonds de commerce effectués sous le contrôle des commissaires aux comptes du Groupe.

De la même manière, la valorisation des marques qui figurent au bilan correspond à la valeur d'achat. La valeur de ces marques peut être affectée par le montant du chiffre d'affaires réalisé par les points de vente de la marque avec INNELEC MULTIMEDIA. Chaque année, des tests de valorisation de nos marques sont réalisés sous le contrôle des commissaires aux comptes du Groupe.

4.3.8. Risques industriels et liés à l'environnement

Compte tenu de la nature des activités d'INNELEC MULTIMEDIA, il n'existe pas à la connaissance de la Société, de risques industriels et liés à l'environnement susceptibles d'avoir une incidence significative sur la situation financière, l'activité, les résultats du Groupe.

4.4. Risques liés à l'organisation de la société et aux collaborateurs clefs

INNELEC MULTIMEDIA dispose d'une organisation opérationnelle et des savoir-faire nécessaires au développement de ses activités (Directeur Commercial France, Responsable Vente Export et Vente à Distance, Directeur du Développement, Responsable Internet et Publications, Responsable Logistique, Directeur des Opérations et Responsable comptable et financier). La croissance actuelle de la Société et ses succès commerciaux résultent de l'implication de ce management et plus généralement de l'ensemble des équipes qui composent la Société.

Même si certaines personnes venaient à quitter la Société, INNELEC MULTIMEDIA considère aujourd'hui qu'une part importante des fonctions assumées par ces personnes, y compris par les cadres dirigeants, pourrait l'être par d'autres collaborateurs, après une période de formation et d'adaptation selon les fonctions concernées.

La Société INNELEC MULTIMEDIA dispose d'une direction concentrée au niveau des postes de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général, fonctions toutes deux occupées par Monsieur Denis THEBAUD, en marge des préconisations de la loi NRE visant la séparation effective de ces deux postes. Il est toutefois précisé que Monsieur Denis THEBAUD est actionnaire de référence de la Société, gage de son engagement pour accompagner la croissance de la Société à moyen terme.

4.5. Risques de marché

4.5.1. Risques de liquidité

✓ **Endettement**

Le tableau ci-dessous présente les conditions des principaux emprunts contractés par la Société, étant précisé qu'il existe d'autres emprunts mais dont les montants sont jugés non significatifs à l'échelle du Groupe (solde de capital restant dû au 30 septembre 2007 inférieur à 20 milliers d'euros).

Etablissement prêteur	Dates de contraction des prêts	Montant initial des prêts	Capital restant du au 30 Septembre 2007	Nature des taux	Échéance	Existence de couvertures
Banque Populaire	août 2006	370 000,00 €	240 967,57 €	Taux Fixe 3,60 %	août 2009	non applicable
CIC	juillet 2006	200 000,00 €	130 661,83 €	Taux Fixe 4,20 %	juillet 2009	non applicable
CIC	juillet 2006	200 000,00 €	130 252,67 €	Taux Fixe 3,60 %	juillet 2009	non applicable
Fortis	juin 2006	334 000,00 €	199 075,87 €	Taux Fixe 3,50 %	septembre 2009	non applicable
LCL	juin 2006	300 000,00 €	178 745,87 €	Taux Fixe 3,45 %	juin 2009	non applicable
Fortis	mai 2005	270 000,00 €	67 500,00 €	Taux Fixe 3,90 %	mai 2008	non applicable
LCL	novembre 2004	230 000,00 €	20 004,30 €	Taux Fixe 3,15 %	novembre 2007	non applicable
BECM (Crédit Mutuel)	février 2007	150 000,00 €	120 833,31 €	Taux Fixe 4,30 %	janvier 2010	non applicable
Banque Palatine	mai 2007	150 000,00 €	126 422,17 €	Taux Fixe 4,65 %	février 2010	non applicable
Fortis	juillet 2007	250 000,00 €	236 995,97 €	Taux Fixe 4,60 %	juillet 2010	non applicable
BECM (Crédit Mutuel)	juillet 2007	300 000,00 €	276 535,66 €	Taux Fixe 4,50 %	juillet 2010	non applicable
Montant total			1 727 995,22 €			

✓ **Covenants financiers**

A noter qu'en dehors des engagements habituels sur ce type de prêts tels que le remboursement, le respect de l'échéancier, l'échange des informations comptables et financières, etc., les contrats de prêts signés par la Société ne contiennent pas de clause et/ou condition spécifique représentant des contraintes particulières (covenants financiers, garantie, etc.), en dehors des 3 contrats de prêt suivants :

- BECM – Février 2007 : Respect des covenants ci-dessous :

Fonds propres consolidés, y compris minoritaires > 13,2 millions d'euros
Endettement financier net consolidé / Fonds propres consolidés, y compris minoritaires < 0,5
Endettement financier net consolidé / Capacité d'autofinancement consolidée < 3

Ces ratios financiers sont calculés sur la base des comptes consolidés à la date de clôture de chaque exercice.

- Banque Palatine – Février 2007 : Respect des covenants ci-dessous :

Situation nette (Fonds propres – Intérêts minoritaires – Dividendes) > 90 % de la situation au 31 mars 2007
Fonds propres, quasi fonds propres / Endettement total à moyen et long terme > 1
Total de l'endettement financier net / Situation nette (Fonds propres – Intérêts minoritaires – Dividendes) < 2

Ces ratios financiers sont calculés sur la base des comptes consolidés à la date de clôture de chaque exercice.

Les différents covenants de ces deux emprunts étaient respectés à la clôture des comptes annuels au 31 mars 2007.

- Fortis – Juillet 2007 : Respect des covenants ci-dessous :

Endettement financier à moyen et long terme, y compris crédit bail / Fonds propres consolidés < 1
Endettement financier à moyen et long terme, y compris crédit bail / Capacité d'autofinancement consolidée < 3
Annuité de remboursement des crédits à moyen et long terme / Capacité d'autofinancement consolidée < 1

Ces ratios financiers sont calculés sur la base des comptes consolidés à la date de clôture de chaque exercice. La première vérification du respect de ces ratios interviendra ainsi après la clôture des comptes annuels au 31 mars 2008.

Compte tenu de sa structure financière et de son mode de financement, la Société estime ne pas être en risque en terme de liquidité pour la poursuite de son activité dans les conditions actuelles. Il est rappelé qu'INNELEC MULTIMEDIA a ainsi de manière récurrente le soutien de ses banques, que cela soit pour financer ses investissements (crédits à moyen terme) ou pour financer ses besoins à court terme en matière d'exploitation (lignes d'escomptes).

4.5.2. Risques de taux de change

L'ensemble du chiffre d'affaires d'INNELEC MULTIMEDIA est réalisé en euros, ce qui implique que la Société ne présente pas à l'heure actuelle de risque lié à l'évolution du taux de change sur ses facturations. Par ailleurs, l'intégralité des achats est réalisée en euros.

4.5.3. Risques de taux d'intérêt

La Société n'a pas contracté d'emprunt à taux variable. Par conséquent, la Société ne présente pas de risque financier, risque qui résulterait d'une éventuelle hausse des taux d'intérêt et donc d'un renchérissement du coût des financements bancaires accordés au Groupe.

Il convient toutefois de signaler qu'une éventuelle baisse des taux de référence en Europe impliquerait une baisse de rémunération de la trésorerie disponible placée sur des supports monétaires par INNELEC MULTIMEDIA. Ainsi, en ce qui concerne les actifs susceptibles d'être affectés par une éventuelle évolution des taux d'intérêt, la trésorerie de la Société s'élevait à 7,0 millions d'euros au 31 mars 2007. Une baisse des taux d'intérêt aurait ainsi des conséquences sur les niveaux de rémunération de cette trésorerie (une baisse de 1 % du niveau de rémunération impliquerait un manque à gagner pour la Société d'environ 70 milliers d'euros).

4.5.4. Risques sur actions

Non applicable. La gestion de la trésorerie de la Société INNELEC MULTIMEDIA est faite dans une optique de prudence. La trésorerie disponible de la Société est exclusivement placée auprès d'organismes de placements collectifs en valeurs mobilières opérant sur le marché monétaire. Il est toutefois précisé que la Société, en application de la réglementation relative au programme de rachat d'actions propres par les sociétés cotées sur un marché réglementé, dispose, au jour de l'établissement du présent document, de 16 741 actions propres (autocontrôle). Il est précisé qu'au 31 mars 2007, la valeur comptable de ces titres autodétenus est de 8,40 euros par titre, contre une valeur de l'action évoluant à des cours supérieurs à 15 euros. Ainsi, une évolution du cours de l'action INNELEC MULTIMEDIA à la baisse ou à la hausse de 10 % n'aurait aucun impact significatif sur la situation financière du Groupe (impact favorable ou défavorable d'environ 25 milliers d'euros sur la base d'une évolution de 10 % du cours de l'action INNELEC MULTIMEDIA).

4.6. Risques juridiques et réglementaires

Les réglementations applicables à la Société sont exposées ci-après :

I – Situation de la société INNELEC MULTIMEDIA au regard du dispositif GALLAND – DUTREIL – CHATEL.

De par son activité de grossiste, la société INNELEC MULTIMEDIA est soumise au dispositif juridique applicable aux relations commerciales.

Ce dispositif comprend les dispositions de :

- la loi du 1er juillet 1996 (Loi Galland) qui visait à améliorer la transparence et la loyauté des transactions commerciales et à rééquilibrer les rapports entre fournisseurs et distributeurs ;
- la loi du 15 mai 2001 relative aux nouvelles régulations économiques qui avait pour objectif de moraliser les pratiques commerciales ;

- la loi du 2 août 2005 (loi Dutreil) qui a réformé la loi Galland avec pour objectif de réduire les marges arrière, a apporté une nouvelle définition du seuil de revente à perte ;
- la circulaire du 8 décembre 2005 relative à l'application de la loi Dutreil ;
- la loi du 3 janvier 2008 (loi Chatel) qui prolonge la réforme de la loi Galland engagée par la loi Dutreil, et ce afin d'accélérer le processus de baisse des prix dans la grande distribution.

La société INNELEC MULTIMEDIA est donc attentive au respect des dispositions légales définies par :

- l'article L 441-6 du Code de Commerce qui fait prévaloir les Conditions Générales de Vente comme socle de la négociation commerciale et qui précise les conditions d'une éventuelle différenciation tarifaire en cas de contrepartie justifiée ;
- l'article L 441-7 du Code de Commerce qui définit les services de coopération commerciale et les services distincts de cette coopération commerciale, qui peuvent justifier une contrepartie financière à la condition de faire l'objet de contrats soumis à un formalisme précis ;
- l'article L 442-2 du Code de Commerce qui fixe les nouvelles modalités de calcul du seuil de revente à perte depuis le 1er janvier 2006, modalités une nouvelle fois modifiées dans le cadre de la loi Chatel de janvier 2008.

II – Situation de la société INNELEC MULTIMEDIA au regard du dispositif D3E (éco-contribution)

Le décret n° 2005 – 829 du 20 juillet 2005 relatif à la composition des équipements électriques et électroniques et à l'élimination des déchets issus de ces équipements, a transposé en droit français les dispositions de plusieurs Directives européennes.

Cette nouvelle réglementation a instauré une éco-contribution payée par le consommateur à compter du 15 novembre 2006.

INNELEC MULTIMEDIA verse à Eco-système (un des organismes coordonnateurs agréés) une contribution financière sur les produits importés par INNELEC MULTIMEDIA.

Cette éco-contribution est facturée à chacun des clients revendeurs à charge par ce revendeur de refacturer lui-même cette éco-contribution au consommateur final.

4.7. Assurances et couverture des risques

La politique d'INNELEC MULTIMEDIA en matière d'assurances l'a conduite à se couvrir sur l'ensemble des risques significatifs auxquels elle est susceptible d'être exposée. Les assurances en cours couvrent les biens, la responsabilité civile des sociétés du Groupe, selon des conditions habituellement appliquées dans la profession.

Polices en vigueur au 15 janvier 2008

Nature de la police d'assurance	Assureur Courtier	Objet	Montant de la couverture
Assurance Vie	LA MONDIALE	Garantie en cas d'incapacité, d'invalidité, de décès et de vie	321 000,00 FRF
Responsabilité Civile	AGF	Dommages survenus Avant & Après livraison de produits et/ou achèvement des travaux; Protection pénale et Recours.	6 100 000,00 €
Responsabilité Dirigeant	AIG EUROPE	Responsabilité civile des dirigeants; Remboursement de la société souscriptrice; Défense civile et défense pénale des dirigeants	10 000 000,00 €
Bris Machines	AGF	Bris de machines et/ou du matériel informatique; Catastrophes Naturelles; Frais de reconstitution des informations; Frais supplémentaires d'exploitation pour le matériel de traitement de l'information.	1 246 088,55 €
Multirisque Industrielle	AGF	Incendie et Risques Annexes; Pertes d'Exploitation après Incendie et Risques Annexes; Vol; Bris des Glaces;	46 000 000,00 €
Salons Expositions	AGF	Objets exposés (hors objets de valeur, objets précieux et tout matériel hi-fi), Evénements garantis d'office, Pertes indirectes)	16 000,00 €
Crédit Clients	SFAC	Garantie des risques liés aux pertes subies du fait de l'insolvabilité de clients.	6 771 120,00 €
Crédit Clients	COFACE	Risques liés aux exportations de marchandises d'origine étrangère (notamment les logiciels et matériels pour micro informatique)	187 440,00 €
Auto Collaborateurs R.C	AGF	Responsabilité civile, défense, recours, vol et incendie	100 000 FRF
Véhicules	AGF	Responsabilité civile, dommages tous accidents, Vol, incendie & forces de la nature, catastrophes naturelles, bris de glaces, défense recours, corporelle conducteur, assistance, équipement du véhicule	1 000 000 FRF
Multirisque professionnelle, magasins exploités en propre	AGF et AXA	Pertes d'exploitation, responsabilité civile professionnel, catastrophes naturelles, incendies...	Dépendant de chaque magasin

Il est à noter qu'un nouveau contrat d'assurance « Multirisque Industrielle », souscrit en décembre 2006, a permis à la Société de porter la garantie des marchandises à 22 millions d'euros, en lieu et place de 20 millions d'euros auparavant, et d'y intégrer l'extension de bâtiment (soit 3 458 m² en plus), étant entendu que, pour ce contrat, la couverture maximale par sinistre s'élève à 46 millions d'euros. Le contrat « Responsabilité Civile » a fait également, en décembre 2006, l'objet d'une révision afin d'obtenir un niveau de garantie plus important.

Ces polices d'assurance concernent l'ensemble des entités du Groupe, la société mère et ses filiales.

Il convient par ailleurs de préciser qu'en plus des polices d'assurances valables pour l'ensemble des entités du Groupe, INNELEC MULTIMEDIA dispose également, pour 6 magasins Virtua, 9 magasins Ultima et 1 magasin Difintel, d'un contrat d'assurance multirisques professionnelles. Ces contrats ont été souscrits auprès d'AGF et d'AXA et couvrant, entre autres, les pertes d'exploitation, la responsabilité civile professionnel, les catastrophes naturelles, les incendies, etc.

Le total des primes versées au titre de l'ensemble des polices d'assurances en vigueur au cours de l'exercice clos au 31 mars 2007 s'est élevé à environ 545 milliers d'euros, et ce, y compris assurance crédit clients Euler Hermes SFAC (représentant une part significative de l'ensemble des primes versées).

Vie des polices

La Responsable Administratif et Financier, Mademoiselle Sylvina BAPTISTA, est chargée de la gestion des dossiers au quotidien et d'informer le courtier en assurances de toute modification notable soumise à déclaration immédiate. Au terme de chaque année, les polices font désormais l'objet de mises à jour et de renégociations.

Le Groupe estime que la nature des risques couverts par ces assurances est conforme à la pratique retenue dans son secteur d'activité, et qu'aucun risque significatif n'est, à la connaissance de la Société, exclu de sa politique de couverture en la matière.

4.8. Autres risques

Aucun autre facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique n'a eu ou n'est susceptible d'influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations d'INNELEC MULTIMEDIA.

La Société a procédé à une revue de ses risques et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs autres que ceux présentés ci-avant.

5. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR

5.1. Histoire et évolution de la société

5.1.1. Raison sociale et nom commercial et siège social de l'émetteur

5.1.1.1. Dénomination Sociale (article 3 des statuts)

La dénomination de la société est INNELEC MULTIMEDIA, en abrégé I.M.M..

5.1.1.2. Siège Social (article 4 des statuts)

Le siège social de la société est fixé au :

45 Rue Delizy, Centre d'activités de l'Ourcq
93 500 Pantin

Téléphone : +33 1 48 10 55 55

Télécopie : +33 1 48 91 29 12

5.1.2. Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur

La Société est enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le n° 327 948 626.

5.1.3. Date de constitution et durée de vie de la société

5.1.3.1. Date de constitution

INNELEC MULTIMEDIA a été constitué le 30 août 1983.

5.1.3.2. Durée de vie (article 5 des statuts)

La durée de la société est fixée à 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, sauf les cas de prorogation ou de dissolution anticipée prévus aux présents statuts.

5.1.4. Forme juridique et législation régissant la Société (article 1 des statuts)

Il est formé entre les propriétaires des actions ci-après créées et de celles qui pourront l'être ultérieurement une société anonyme qui sera régie par les lois et règlements en vigueur ainsi que par les présents statuts.

INNELEC MULTIMEDIA est une société de droit français, régie par la loi du 24 juillet 1966.

5.1.5. Exercice Social (article 5 des statuts)

L'année sociale commence le 1^{er} avril et finit le 31 mars.

5.1.6. Historique récent de la Société

En juin 2000, INNELEC MULTIMEDIA se renforce dans le domaine de la distribution de logiciels, son cœur d'activité, avec l'acquisition de VIRTUA. De même, en janvier 2001, le Groupe fait l'acquisition de la société ULTIMA GAMES (anciennement YTC).

A l'origine positionné sur les produits logiciels de loisirs et professionnels, INNELEC MULTIMEDIA se lance en mars 2001 dans la distribution de DVD vidéo.

En juillet 2003, INNELEC MULTIMEDIA rachète à la barre du Tribunal l'entreprise DIFINTEL, entreprise grossiste en jeux vidéo, société alors en situation financière difficile (plan de cession).

En juin 2004, INNELEC MULTIMEDIA cède sa filiale INNELEC BELGIUM, la société ne correspondant plus alors à la stratégie de développement du Groupe.

En décembre 2005, le Groupe fait l'acquisition de la marque Stratagames ainsi que de 6 fonds de commerce, appartenant à la société du même nom.

Au deuxième trimestre 2006, INNELEC MULTIMEDIA a pris une participation minoritaire au capital de la société AS DE COM - société spécialisée dans l'organisation et la gestion d'événements dans l'univers des jeux vidéo. Cette société a été créée par l'ancienne directrice marketing du Groupe INNELEC MULTIMEDIA (Madame Corinne PICO). Cette participation présente, pour le Groupe, l'avantage de disposer de retour d'expérience de haut niveau dans l'univers des jeux vidéo et d'un soutien pour ses prochaines campagnes marketing.

En octobre 2006, INNELEC MULTIMEDIA crée la société INNOWEAR, société basée en Suisse dont INNELEC MULTIMEDIA détient 85 % du capital. Cette société a vocation à développer des accords visant l'exploitation de licences sur le thème des jeux vidéo (fabrication de produits dérivés).

En décembre 2006, INNELEC MULTIMEDIA reprend le fonds de commerce de la société CV Distribution (société spécialisée dans la distribution de CD Audio sur le Nord de la France).

Courant 2007, alors que l'activité du Groupe connaît une croissance notable, INNELEC MULTIMEDIA réalise deux opérations d'acquisition :

- en avril 2007 : achat de la société JC CENTRALE, société de marketing et de négoce, regroupant un réseau d'une quarantaine de points de vente, renforçant ainsi le réseau d'INNELEC MULTIMEDIA aujourd'hui regroupé sous la marque signature Jeux vidéo & Co et comptant à ce jour près de 130 magasins ;
- en novembre 2007 : acquisition d'un fonds de commerce à Blois, permettant au Groupe de disposer à ce jour de 16 magasins en propre, sous les marques Virtua, Ultima ou encore Difintel.

5.2. Investissements

5.2.1. Principaux investissements réalisés durant la période couverte

<i>en K€</i>	31 mars 2006 consolidés Normes IFRS	31 mars 2007 consolidés Normes IFRS	30 septembre 2007 consolidés Normes IFRS
Investissements incorporels	237	398	591
Investissements corporels	600	1 329	598
Investissements financiers	97	10	1
TOTAL	934	1 737	1 190

De manière générale, les investissements de la Société sont relativement limités et financés sur fonds propres et endettement moyen terme. Ils correspondent quasiment exclusivement aux infrastructures techniques et logistiques liées au développement de la Société.

Des investissements relativement importants (963 milliers d'euros) ont été réalisés au 1^{er} semestre de l'exercice 2006-2007, et ce, afin d'augmenter de plus de 50 % la capacité de stockage et de logistique (aménagement de locaux, convoyeurs, automates, ...) et visant le développement du système de logiciels &Commando et &Commando ERP (pour les vendeurs du Groupe) et &Commando Points de Vente (gestion des stocks, collections et commandes dans les magasins des revendeurs, outils mis en place directement chez ces derniers par INNELEC MULTIMEDIA).

Plus récemment, le 1^{er} semestre de l'exercice en cours 2007-2008 a été marqué par l'acquisition de la SARL JC CENTRALE, opération augmentant de fait les investissements incorporels enregistrés sur la période (cf annexes des comptes intermédiaires au 30 septembre 2007 en termes d'évolution des actifs immobilisés). Dans le même temps, un programme relativement lourd (330 milliers d'euros) visant à dupliquer entièrement le système d'information et de sauvegarde informatique du Groupe a été réalisé. Ainsi, en raison de la mise en place d'un second entrepôt courant 2006, il fut décidé, en 2007, de créer une seconde salle informatique ainsi que la mise en place d'un plan de reprise d'activité pour palier aux risques liés à une destruction totale ou partielle de la salle informatique principale. Dans cet objectif, les deux salles ont été reliées par deux câbles optiques haut débit. Puis l'ensemble des systèmes informatiques a été totalement dupliqué dans la seconde salle, en s'appuyant d'une part, pour l'ERP sur une solution de deux fois deux cluster alimentés par deux baies SAN, et d'autre part, pour les solutions bureautiques, de quatre machines alimentées par deux autres baies SAN. En autorisant une réplication temps réel tant des ressources matérielles que des données, cette architecture permet d'en améliorer notablement la fiabilité et la disponibilité des systèmes d'information pour le compte d'INNELEC MULTIMEDIA.

5.2.2. Principaux investissements en cours

Les investissements informatiques correspondant à la mise en place des améliorations définies par le prestataire Solucom suite à son audit réalisé courant 2007 et portant sur la sécurisation des systèmes informatiques du Groupe restent aujourd'hui les seuls investissements en cours.

Ces différents investissements devraient s'étaler jusqu'en novembre 2008, pour un montant d'environ 100 millions d'euros.

5.2.3. Politique future d'investissements

INNELEC MULTIMEDIA ne prévoit pas, pour le moment, de réaliser d'investissements significatifs pour les années à venir et pour lesquels les organes de direction de la Société ont pris des engagements fermes.

6. APERCU DES ACTIVITES

6.1. Présentation générale de l'activité de la Société

INNELEC MULTIMEDIA est un distributeur spécialisé dans les domaines des logiciels de loisirs pour PC et Mac (jeux, éducatifs, culturels, vie pratique), de consoles, jeux pour consoles et accessoires, des logiciels professionnels, des DVD vidéo et des collecteurs (cartes, figurines). Plus récemment, le Groupe a accru son portefeuille de produits distribués en développant une offre dans le domaine du CD audio, lui permettant ainsi de disposer d'une offre exhaustive à destination plus particulièrement des réseaux de supermarchés ; mais également une offre de vêtements, décorations et accessoires au travers de la création d'une nouvelle filiale, INNOWEAR, société spécialisée dans l'exploitation de licences auprès des grands intervenants du monde du jeu vidéo. Ainsi, au 30 septembre 2007, INNELEC MULTIMEDIA a distribué plus de 5,2 millions de pièces (logiciels, consoles de jeux, accessoires, DVD vidéo, CD audio,...) au cours des 12 mois précédents (période de 12 mois glissants), et ce auprès d'un portefeuille de clients composés de près de 3 300 comptes. Le Groupe se veut ainsi le distributeur de tout produit de tout éditeur vers tous les canaux de distribution envisageables, en France, particulièrement.

INNELEC MULTIMEDIA ne souhaite cultiver de dépendance particulière ni avec l'un ou l'autre de ses fournisseurs, ni avec l'un ou l'autre de ses clients. Ainsi, le Groupe n'oriente pas sa stratégie vers la définition d'accords exclusifs, mais plutôt sur un service très ouvert sans contrainte significative pour les éditeurs ou pour les revendeurs.

INNELEC MULTIMEDIA vend près de 13 500 références publiées par la quasi-totalité des éditeurs intervenant sur ce marché. Alors que pour une partie de leurs ventes, ces derniers commercialisent en direct leurs produits et services auprès de leurs clients, les éditeurs souhaitent déléguer une partie de leurs démarches commerciales auprès de spécialistes pour les clients présentant des exigences ou particularités qu'ils ne peuvent satisfaire. La part estimée de chiffre d'affaires des éditeurs ainsi confiée à des prestataires spécialisés en distribution est d'environ 25 % du chiffre d'affaires global des éditeurs. Les infrastructures techniques mises en place par le Groupe et l'expérience accumulée permettent à INNELEC MULTIMEDIA d'offrir une prestation de grande qualité aux éditeurs et adaptée à un univers de clients que ceux-ci ne peuvent pas atteindre ou ne veulent pas atteindre faute de savoir-faire spécifique (gestion d'un grand nombre de références pour un grand nombre de clients).

Par ailleurs, certains intervenants plus modestes du marché de l'édition peuvent faire appel à des distributeurs spécialisés pour la commercialisation de l'intégralité de leur chiffre d'affaires, ceux-ci ne disposant pas de service de distribution propre.

Les prestations d'INNELEC MULTIMEDIA correspondent ainsi à un véritable prolongement de la démarche commerciale des intervenants éditeurs du secteur voire à une totale substitution de leur force commerciale pour certains.

INNELEC MULTIMEDIA est un intervenant majeur du marché de la distribution spécialisée des produits multimédia et de loisirs en France. Grâce à la valeur ajoutée apportée par le Groupe et la qualité de ses services, INNELEC MULTIMEDIA a vu son niveau d'activité évoluer à la hausse, régulièrement, au cours de ces dernières années, et ce, en maintenant une rentabilité satisfaisante :

<i>En K€</i>	31 mars 2005 consolidés Normes IFRS	31 mars 2006 consolidés Normes IFRS	31 mars 2007 consolidés Normes IFRS	30 septembre 2006 consolidés Normes IFRS	30 septembre 2007 consolidés Normes IFRS
Chiffre d'affaires	119 443	123 743	134 028	43 799	59 955
Résultat opérationnel courant	2 700	3 527	2 438	-606	-458
<i>Marge opérationnelle</i>	2,3%	2,9%	1,8%	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>
Résultat financier	41	59	35	42	-202
Résultat net, part du Groupe	1 742	2 371	1 650	-376	-457

Le Groupe affiche aujourd'hui l'une des plus larges gammes de produits distribués en France (Commerces de proximité, revendeurs spécialisés, grande distribution, multispécialistes,...). La clientèle du Groupe affiche une très grande récurrence, ces intervenants étant idéalement servis par un Groupe tel qu'INNELEC MULTIMEDIA sachant gérer et délivrer un très grand nombre de références issues d'un panel d'éditeurs très divers. Seuls quelques clients isolés ont mis fin à leurs relations avec INNELEC MULTIMEDIA.

6.1.1. Les activités d'INNELEC MULTIMEDIA et son organisation

INNELEC MULTIMEDIA est principalement aujourd'hui un distributeur de logiciels et d'accessoires pour le grand public et pour les professionnels. Ainsi, le Groupe achète auprès des éditeurs les produits qui sont ensuite revendus auprès de revendeurs en relation directe avec les clients finaux que sont les particuliers et les professionnels (de type TPE ou PME).

L'objectif de la Société est donc de maximiser le service et l'apport de valeur ajoutée dans la prestation proposée aux éditeurs afin d'ouvrir plus largement le différentiel de prix entre le coût d'achat des marchandises achetées par INNELEC MULTIMEDIA et le prix de vente de ces mêmes produits aux revendeurs.

Le chiffre d'affaires réalisé selon la typologie de clients est précisé ci-après (sur la base du chiffre d'affaires d'Innelec Multimedia SA uniquement).

En %	31-mars-05	31-mars-06	31-mars-07	30-sept-06 6 mois	30-sept-07 6 mois
Chiffre d'affaires (M€)	119,4	123,7	134,0	43,8	60,0
Commerce de proximité et revendeurs traditionnels	44,1%	43,0%	43,5%	45,5%	43,6%
Grande distribution et grands magasins	39,7%	40,3%	41,8%	39,6%	43,0%
Multispécialistes	14,0%	14,4%	12,1%	12,3%	10,4%
Commerce électronique	2,2%	2,4%	2,6%	2,6%	3,0%

Il est à noter une évolution à la hausse régulière de la part du chiffre d'affaires réalisé auprès de la grande distribution et des grands magasins. Ce marché est en effet une réelle opportunité pour INNELEC MULTIMEDIA dans la mesure où ces clients sont généralement très décentralisés (Intermarché, Hyper U, Leclerc, ...), et ont donc besoin de prestataires spécialisés tels qu'INNELEC MULTIMEDIA leur permettant de disposer d'un sourcing de très grande qualité en terme de largeur de la gamme de produits proposés et de couverture de l'ensemble de l'univers des éditeurs. Cette opportunité est l'un des axes de développement stratégique actuel du Groupe, avec en particulier le renforcement de l'offre produits sur le DVD Vidéo et sur le CD audio afin d'offrir à ces clients une offre exhaustive à destination des particuliers. Conjugée à la montée en puissance de ce segment Grande distribution en terme de prise de part de marché au sein des grands distributeurs en France, la mise en œuvre de cette stratégie devrait conduire à une poursuite de cette hausse régulière du poids de la grande distribution dans les ventes d'INNELEC MULTIMEDIA. Le Groupe estime que l'évolution de la part de son chiffre d'affaires réalisée auprès de la grande distribution et des grands magasins constitue un levier important de son développement, ses prestations étant basées sur un rapport régulier de son offre au volume de chiffre d'affaires réalisé auprès de chaque client.

Le Groupe est également distributeur auprès d'un réseau de revendeurs spécialisés qu'INNELEC MULTIMEDIA a fédéré sous la marque signature Jeux vidéo & Co, réseau disposant à ce jour de près de 130 points de vente (y compris le réseau JE Console). Ce réseau a été renforcé durant le 1^{er} semestre de l'exercice en cours avec le rachat en avril 2007 de la société JC CENTRALE, société disposant d'accords de distribution auprès d'une quarantaine de points de vente sous la marque JE Console. A noter qu'une partie de ce réseau Jeux vidéo & Co est détenue en propre par le Groupe (16 magasins – cf chapitre 8 du présent document de référence, magasins en propre ayant réalisé au cours du dernier exercice clos au 31 mars 2007 environ 6,5 millions d'euros de chiffre d'affaires).

ROLE D'INNELEC MULTIMEDIA SUR SON MARCHÉ :

✓ Rôle auprès des éditeurs

A côté des grands éditeurs d'importance internationale qui gèrent eux mêmes la distribution de leurs produits (pour environ 75 % de leur activité), le marché a donné naissance à un grand nombre de petites ou moyennes maisons d'édition qui n'ont pas la surface financière nécessaire pour mettre en place un service de diffusion satisfaisant.

Dans un tel contexte, INNELEC MULTIMEDIA met à la disposition des plus gros éditeurs une force de vente, un marketing et une organisation des ventes qui leur permet d'atteindre les 25 % de clients qu'ils ne peuvent gérer de façon économique en direct. Aux plus petits d'entre eux, INNELEC MULTIMEDIA assure l'accès à l'ensemble des revendeurs et notamment aux plus gros revendeurs qui ont des demandes spécifiques.

✓ **Rôle auprès des revendeurs**

Les produits sont vendus au public, non seulement par des grandes chaînes de distribution, mais également par des revendeurs de taille modeste qui souhaitent s'appuyer sur les capacités d'analyse du marché d'INNELEC MULTIMEDIA et sur ses stocks importants disponibles immédiatement.

La structure du marché impose aux clients d'avoir un grand nombre de fournisseurs. Ces multiples interlocuteurs travaillent avec des méthodes différentes, exigent des conditions de paiement particulières, requièrent un minimum de commandes, etc.

INNELEC MULTIMEDIA offre à ses clients la possibilité de bénéficier des conseils d'un interlocuteur unique, de regrouper leurs achats, d'avoir des conditions standardisées, etc... Ils sont ainsi assurés de pouvoir se consacrer pleinement à leurs propres clients, en vendant les meilleurs produits et en travaillant en flux tendu.

INNELEC MULTIMEDIA peut décliner également toute une série de services particulièrement ciblés qui vont du merchandising à la gestion complète d'un rayon en passant par la formation des vendeurs ou l'organisation d'opérations promotionnelles.

Après des revendeurs indépendants ne disposant pas d'une marque nationale, INNELEC MULTIMEDIA a développé ses propres marques (Virtua, Ultima, Difintel, Stratagames et JE Console), marques aujourd'hui regroupées sous une marque signature : Jeux vidéo & Co. Ces marques, que le Groupe licencie à ces revendeurs indépendants, leur permettent de bénéficier d'un appui marketing (catalogues, sites internet, actions de promotion et publicité, études et veilles de marché,...) et de la fourniture de logiciels informatiques leur permettant d'améliorer leur fonctionnement (logiciel & Commando Points de vente – cf paragraphe « L'informatique » présenté dans les pages suivantes). L'objectif affiché par INNELEC MULTIMEDIA est aujourd'hui de doubler dans les 3 ans à venir le nombre de points de vente appartenant à ce réseau Jeux vidéo & Co.

✓ **La valeur ajoutée apportée par INNELEC MULTIMEDIA**

La valeur ajoutée d'INNELEC MULTIMEDIA s'exerce dans quatre domaines principaux :

- le marketing : conseil, information, préconisation des produits au travers de différents catalogues ou d'un accès internet présentant les sorties de produits à venir et les produits disponibles (catalogues Avant-Première, Ultimag, Virtua Games, Dif'Mag ou plus récemment JE Console), et, en conséquence, les quantités et types de produits à commander auprès de la Société, et une bonne vision globale du marché (risque de canibalisation entre différents jeux ayant le même thème dont la sortie est prévue au même moment, ...),

- la vente : diffusion des tarifs, contacts avec les clients, prise de commandes,

- la diffusion et la gestion logistique : distribution des produits en quantités limitées dans de nombreux points de vente, livraison sous 24 heures, reprise des invendus,

- la gestion financière : surveillance du crédit client, et recouvrement des fonds.

Deux de ces domaines sont plus orientés vers le service aux revendeurs : le marketing et la vente ; les deux autres sont tournés vers les éditeurs : la diffusion / logistique et la gestion financière.

Plus particulièrement, la valeur ajoutée apportée par le Groupe s'exprime par les outils Virtual Access et Virtual Shopping mis à disposition des clients et des fournisseurs d'INNELEC MULTIMEDIA.

- l'outil Virtual Access correspond au portail d'accès Internet d'INNELEC MULTIMEDIA et permet aux clients du Groupe d'y trouver, 24 h sur 24, le catalogue des produits distribués, présents et à venir, leurs prix d'achat, leurs disponibilités, des dossiers thématiques liés à l'actualité, un planning des sorties à venir, ou encore des outils d'aide à la vente (Top des ventes, Avant-Première,...). Au-delà de ces fonctions, Virtual Access donne ainsi notamment la possibilité aux clients du Groupe de passer des commandes en ligne et de les gérer et de les suivre en direct.

- l'application Virtual Shopping correspond à un ensemble de tableaux de bord destinés à permettre aux clients du Groupe de suivre et de piloter leur niveau d'activité commerciale avec INNELEC MULTIMEDIA. Ces tableaux présentent ainsi des informations, mises à jour quotidiennement, selon des thèmes précis (chiffre d'affaires réalisé, produits réservés, taux de retour, achats ou encore recommandation d'achats...).

La chaîne de valeur ainsi créée par INNELEC MULTIMEDIA pour le compte des éditeurs et des revendeurs reste donc importante, avec ainsi une valeur ajoutée induite par une information de qualité sur les produits et les

prévisions et anticipations de vente, par une gestion optimale des contraintes logistiques liées à une gamme extrêmement large de produits, par un partage des risques (gestion des invendus, des retours), par la qualité des reportings fournis aux éditeurs.

ORGANISATION OPERATIONNELLE :

✓ *Direction Commerciale France*

L'organisation opérationnelle du Groupe INNELEC MULTIMEDIA a récemment été amenée à évoluer et ce afin de tirer partie d'une meilleure cohérence et d'une communication renforcée entre les équipes internes. L'évolution majeure réside ainsi dans la nomination de Monsieur Emmanuel XEMAR au poste de Directeur Commercial France, poste créé afin de superviser et coordonner l'ensemble des activités de vente, de marketing et d'achats pour la France. Ces fonctions restent intimement liées et il est apparu comme essentiel que la direction effective de ces 3 fonctions soit supervisée par une seule et même personne pour être plus efficace, accroître les synergies et gagner des parts de marché face à la concurrence. Que cela soit en terme de politique commerciale, de quantités à commander, des promotions à lancer, de stocks à gérer, de clients à conquérir, d'outils à unifier, tous les éléments de décision nécessaires à une progression forte des ventes du Groupe en France sont ainsi rassemblés en un même centre de compétences et sous une même autorité, celle de Monsieur Emmanuel XEMAR en tant que Directeur Commercial France.

Plus concrètement, Monsieur Emmanuel XEMAR dirige ainsi les équipes de vente France, l'équipe de chefs de produits et de marketing placée sous la responsabilité de Monsieur Xavier YANEZ et l'équipe achats placée elle sous la responsabilité de Monsieur François ALGLAVE.

Le marketing :

Le service marketing s'occupe des différents segments de marché correspondant au positionnement du Groupe :

- logiciels de loisirs,
- consoles, jeux pour consoles, accessoires,
- logiciels professionnels et accessoires,
- DVD vidéo et CD audio,
- divers (collector),

L'équipe est composée de 3 personnes et est placée sous la responsabilité de Monsieur Xavier YANEZ.

Le rôle du service marketing est d'abord un rôle d'analyse sur le marché (produits, clients, concurrence). Le second rôle du département marketing est de relayer les opérations promotionnelles des fournisseurs du Groupe. Ce travail est fait notamment grâce au site Internet Virtual Access et aux catalogues Avant Première destinés aux revendeurs. Il est réalisé également grâce à la publication de magazines destinés aux consommateurs finaux et présentant l'offre d'INNELEC MULTIMEDIA tous les mois.

Les achats :

Le service des achats qui, dans l'optique d'INNELEC MULTIMEDIA, et comme évoqué précédemment, est très proche du service marketing, a la responsabilité de la négociation des contrats fournisseurs et de la gestion des stocks et des approvisionnements au jour le jour auprès des éditeurs. Avec à sa tête un Directeur des Achats, Monsieur François ALGLAVE, ce service est organisé en 2 groupes de 3 personnes chacun, le premier groupe étant chargé des produits logiciels de loisirs, consoles, jeux pour consoles et accessoires, le deuxième groupe étant lui chargé des achats sur les produits logiciels professionnels et DVD vidéo et CD audio. Le rôle de ce département est de négocier les prix, les quantités à commander, les moyens d'acheminement et, d'une manière générale, l'ensemble des contrats d'approvisionnement d'INNELEC MULTIMEDIA.

En outre, le service achats assure la gestion des stocks de marchandises. Pour ce faire, la société dispose d'outils informatiques spécifiques développés depuis de nombreuses années pour mesurer la courbe de vie des produits et prendre ainsi le risque minimum en matière de stocks. D'autre part, INNELEC MULTIMEDIA a conclu avec ses plus importants clients des accords particuliers leur permettant de retourner les produits invendus, ou dépassés par de nouvelles versions. Ces produits sont soit revendus à des clients intéressés qui en font toujours la vente, soit retournés à l'éditeur, soit soldés, soit détruits.

La vente France :

Le service des ventes pour la France comporte 60 personnes au 30 septembre 2007, sous l'autorité de Monsieur Emmanuel XEMAR, Directeur Commercial France comme précisé ci-avant. Il est divisé en plusieurs équipes de vente :

- commerce de proximité et revendeurs traditionnels, sous la responsabilité de Madame Francine KHAY,
- grande distribution, grands magasins et multispécialistes, sous la responsabilité de Monsieur Pierre ARNAL.

A ces équipes vient se joindre une équipe de commerciaux itinérants, opérant sur le territoire métropolitain uniquement, placée sous la direction de Monsieur Stéphane GARREAU.

Les vendeurs sont recrutés pour leurs qualités de conseiller et de vendeur. Grâce au système d'information interne, ils disposent, en temps réel, de tous les outils de gestion qui leur permettent de conseiller leurs clients, de leur fournir toutes informations sur l'état de leurs comptes, leurs dernières commandes, etc... En outre, ils peuvent connaître instantanément les chiffres d'affaires réalisés avec le client et ont accès à un fichier informatique où apparaissent les produits en stock ou en cours de commercialisation. Ils disposent d'outils informatiques performants, leur permettant de suivre leurs objectifs de vente, et cela produit par produit.

L'équipe de vente sédentaire reçoit systématiquement une formation en interne quasi journalière, notamment sur les nouveaux produits, grâce aux présentations faites par les éditeurs sur place.

La société a une forte politique de promotion interne : un jeune vendeur peut voir, au fur et à mesure de ses succès, ses responsabilités élargies, et devenir responsable des ventes d'un secteur, spécialiste de marché, responsable du marketing, etc...

Enfin, la société a confié à des vendeurs plus expérimentés une mission complémentaire de « spécialistes marchés », en plus de leur mission classique. Il s'agit pour eux d'avoir une connaissance très approfondie des produits, des marchés et de la concurrence, de manière à valider les prévisions qui peuvent être faites par les vendeurs. Les « spécialistes marchés » s'occupent chacun d'une ligne de produits particulière. Il existe ainsi un spécialiste marché pour les logiciels de jeu en console ou en PC, les logiciels éducatifs et culturels, et le DVD vidéo et CD audio. Ce spécialiste peut conseiller le service achats pour les commandes à réaliser, dynamiser les ventes sur une ligne de produits données en conseillant les commerciaux et en s'assurant qu'ils aient un niveau de formation aux produits ou en suggérant au service marketing certaines opérations commerciales. Ces personnes sont à même d'analyser les performances de la Société sur leur ligne de produits au travers d'une remontée centralisée de l'information.

✓ **Ventes Export et ventes à distance**

Composée d'un responsable grands comptes et d'un vendeur, l'équipe chargée de la vente à distance s'occupe du développement du chiffre d'affaires auprès des entreprises de vente par correspondance traditionnelle. Le segment Export, couvert par 3 vendeurs, s'occupe majoritairement des DOM-TOM. Cette équipe est complétée depuis avril 2007 par un vendeur itinérant local basé à la Réunion, Monsieur Gabriel FOUGEROUSSE. Il est prévu que ce dispositif soit complété par la présence d'un vendeur itinérant pour la Martinique et pour la Guadeloupe.

Pour le développement des ventes Export et les ventes à distance, INNELEC MULTIMEDIA doit redoubler d'efforts. Chaque pays étant différent, les approches peuvent aussi différer et nécessiter une implication directe et fréquente de la Direction Générale que cela soit pour des implantations locales directes ou d'éventuelles acquisitions. C'est ainsi que Monsieur Guillaume ARMSPACH, Directeur des Ventes Export et de la Vente à Distance reporte depuis septembre 2007 directement auprès de Monsieur Denis THEBAUD.

✓ **Internet et Publications**

Au cours de ces dernières années, le service catalogue a constamment amélioré ses performances. Le titre Avant-première et les autres catalogues consommateurs qui en sont dérivés restent largement enviés par tous les acteurs du marché et font partie intégrante du succès du Groupe INNELEC MULTIMEDIA en termes de positionnement et de reconnaissance. Aujourd'hui, l'outil Internet s'impose pour s'informer et commander des produits physiques mais également des logiciels dématérialisés.

Dans ce contexte, INNELEC MULTIMEDIA a décidé de reconcentrer ses efforts sur ce segment et a ainsi nommé à la tête de ces activités Internet et Publications Monsieur Cédric MALLET. Celui-ci dispose en effet d'une bonne expérience en tant que journaliste, chef d'entreprise et directeur dans une société de premier plan dans le domaine.

Sous la direction de Monsieur Cédric MALLET, le service Internet et Publications, qui compte aujourd'hui 7 personnes, doit finaliser la réalisation des sites pour les enseignes du Groupe, ouvrir INNELEC MULTIMEDIA à la vente en ligne de produits physiques et dématérialisés et poursuivre l'évolution des catalogues diffusés pour que le Groupe conserve son avance sur le sujet.

✓ **Nouveaux développements : Comités d'entreprise et INNOWEAR**

INNELEC MULTIMEDIA, dans le cadre de sa réorganisation interne et afin d'étudier de nouveaux développements, a décidé de nommer Monsieur Jérémie JANIN en tant que Directeur du Développement. Celui-ci est actuellement impliqué sur deux chantiers importants que sont la vente aux Comités d'Entreprise grâce à des approches innovantes et la vente de produits INNOWEAR, produits sous licence du Groupe, aux réseaux non encore clients d'INNELEC MULTIMEDIA à ce jour. En ce qui concerne les produits INNOWEAR, Monsieur Jérémie JANIN recrute actuellement une équipe de vendeurs multi-cartes et s'est engagé dans diverses approches pour que le Groupe soit présent sur tous les créneaux non encore touchés par INNELEC MULTIMEDIA aujourd'hui.

✓ **Informatique, logistique, contrôle interne et services comptables et financiers**

L'informatique :

La Société renouvelle régulièrement ses équipements informatiques en faisant migrer toutes ses applications vers des ordinateurs et serveurs lui permettant d'être la plus efficace possible dans la gestion des différentes applications informatiques afin de gérer ses activités, notamment en terme de gestion de l'information relative aux stocks et aux relations clients.

Ainsi, au cours de l'exercice 2006-2007, afin de doter sa force de vente et ses clients d'outils informatiques d'aide à la vente toujours plus performants et efficaces, INNELEC MULTIMEDIA a fait développer un logiciel : &Commando. Ce logiciel existe en plusieurs versions, adaptées à des besoins différents :

- &Commando : premier maillon de la chaîne &Commando, cette application dédiée aux commerciaux itinérants du Groupe leur permet, grâce à leurs ordinateurs portables, de saisir des commandes et des demandes d'autorisations de retour, directement depuis le point de vente, tout en disposant d'informations précises sur les stocks disponibles, et sur les produits que la Société souhaite mettre en avant (via des sélections de produits, appelées collections). Ces commandes et demandes de retour sont ensuite directement intégrées en temps réel dans le logiciel ERP, via une liaison Internet (Wifi, 3D, EDGE, GPRS ou autres disponibles).
- &Commando CRM : destiné à l'ensemble de l'équipe commerciale, ce module est dédié à la gestion de la relation client, et permet d'optimiser l'action commerciale, ainsi que les synergies entre les équipes sédentaires, itinérantes, comptabilité et service client. &Commando CRM permet notamment la gestion des plannings d'actions des équipes (visites ou appels téléphoniques), demandes d'actions (des responsables vers les équipes) et l'archivage des comptes rendus de visites (GED).
- &Commando Points de vente : destinée à être installée chez les clients du Groupe, cette version leur permet de consulter les stocks disponibles en temps réel, de passer des commandes qui seront intégrées automatiquement dans le logiciel ERP, de gérer leur portefeuille de commandes, d'automatiser les réapprovisionnements en fonction des ventes faites et d'un niveau de stock souhaité, et de bénéficier de conseils de mise en place de produits via les collections proposées par les spécialistes d'INNELEC MULTIMEDIA. Mais c'est aussi une application complémentaire de leur logiciel de caisse, leur permettant de gérer de façon simple la création des fiches articles (création, mise à jour, inventaire...), et de gagner en efficacité.

Plus récemment, le Groupe a mené au cours du 1^{er} semestre de l'exercice 2007-2008 un programme relativement lourd visant à dupliquer entièrement son système d'information et de sauvegarde informatique. Ainsi, en raison de la mise en place d'un second entrepôt courant 2006, il fût décidé, en 2007, de créer une seconde salle informatique ainsi que la mise en place d'un plan de reprise d'activité pour palier aux risques liés à une destruction totale ou partielle de la salle informatique principale. Dans cet objectif, les deux salles ont été reliées par deux câbles optiques haut débit. Puis l'ensemble des systèmes informatiques a été totalement dupliqué dans la seconde salle, en s'appuyant d'une part, pour l'ERP sur une solution de deux fois deux cluster alimentés par deux baies SAN, et d'autre part, pour les solutions bureautiques, de quatre machines alimentées par deux autres baies SAN. En autorisant une réplication temps réel tant des ressources matérielles que des données, cette architecture permet d'en améliorer notablement la fiabilité et la disponibilité des systèmes d'information pour le compte d'INNELEC MULTIMEDIA.

Par ailleurs, un audit complet a été réalisé sur cette période du 1^{er} semestre 2007-2008 par les services du groupe Solucom pour toutes les applications informatiques du Groupe. Il a ainsi été réalisé un état des lieux de la

sécurité des données au niveau d'INNELEC MULTIMEDIA, une analyse de risques associés, l'élaboration de recommandations en matière de protection de l'information et enfin la définition d'un plan d'actions courant jusqu'à fin 2008.

La logistique :

Grâce à son système logistique automatisé, INNELEC MULTIMEDIA a la capacité de préparer des commandes en temps réel, d'absorber les pointes de charges saisonnières ou journalières, et de fournir au transporteur des colis pré-codifiés avec un système de codes barres permettant le routage dans des conditions maximum de rapidité, de sécurité et de traçabilité. Ce service, placé sous la responsabilité de Monsieur Laurent VAREILLE, compte 49 personnes (au 30 septembre 2007) dédiées à la préparation des commandes et aux aspects logistiques du Groupe. Les équipes sont organisées en plusieurs groupes. Ces équipes sont réparties entre l'entrepôt A et l'entrepôt B selon leurs responsabilités (réception, rangement, préparation des commandes, expéditions, services clients et SAV). Ainsi, toute commande prise avant 18 heures est livrée chez le client le lendemain matin avant midi dans toute la France, grâce aux services de plusieurs sociétés de routage qui soustraient la livraison pour le compte d'INNELEC MULTIMEDIA.

Il est à noter que le Groupe a réalisé au cours de l'exercice 2006-2007 des investissements relativement importants visant une augmentation de plus de 50 % de ses capacités de traitement logistique (aménagement de locaux, convoyeurs, automates, ...).

Au niveau des approvisionnements, pour les nouveaux produits, les commandes sont passées environ 1 mois avant leur sortie officielle sur le marché. Lors de la sortie d'un produit (nouveau), les revendeurs passent des commandes importantes afin de satisfaire la demande de la clientèle. Les réapprovisionnements sont ensuite échelonnés au jour le jour durant toute la durée de vie du produit.

INNELEC MULTIMEDIA, comme précisé par ailleurs, dispose d'un stock correspondant à environ 40 jours (en moyenne lissée sur l'année) d'activités sur les produits que le Groupe commercialise afin d'offrir à ses clients une très grande réactivité. De plus, grâce à ses applications logicielles, la Société suit de manière très précise l'évolution des stocks en cours, des invendus et des retours fournisseurs.

Aucune évolution significative n'est intervenue dans les conditions de stockage imposées par les clients du Groupe au cours de ces dernières années.

Le contrôle interne :

Placé sous la responsabilité de Monsieur Philippe TOMAS, Directeur des Opérations, le contrôle interne a vu ses fonctions renforcées accompagnant ainsi une meilleure coordination de l'ensemble des intervenants du Groupe en termes de procédures internes.

Les services comptables et financiers :

Les services comptables et financiers regroupent principalement les équipes de gestion et d'administration placées sous la responsabilité de Mademoiselle Sylvina BAPTISTA. Ces équipes comptent 15 personnes. INNELEC MULTIMEDIA a mis en place des équipes dédiées, respectant des procédures internes relatives à la gestion des comptes clients et des comptes fournisseurs. Ainsi, ces équipes, en relation avec les services achats et les services commerciaux, assurent une gestion adéquate de l'ensemble des flux d'exploitation correspondant aux activités du Groupe, de même que la gestion de la trésorerie disponible, et l'établissement des comptes intermédiaires et annuels du Groupe, assistées dans cette tâche par le cabinet d'expertise comptable.

PERSPECTIVES ET STRATEGIE A MOYEN TERME :

INNELEC MULTIMEDIA est un acteur incontournable du marché français en terme de distribution de produits culturels et de loisirs aux particuliers et de logiciels aux professionnels. Le Groupe a ainsi développé et mis en œuvre depuis plusieurs années une stratégie simple et sécurisée visant notamment à limiter toute dépendance forte relative au fait de n'être présent que sur un type de produits ou au fait d'afficher une concentration clients trop forte.

Ainsi, la Société est présente sur des segments de produits différents (logiciels de loisirs, consoles et jeux pour consoles, logiciels professionnels ou encore DVD vidéo et CD audio). INNELEC MULTIMEDIA entend poursuivre au cours des prochaines années cette stratégie, et ce afin d'offrir à ses clients une gamme de produits et services élargie. INNELEC MULTIMEDIA a vocation à être l'unique interlocuteur des revendeurs spécialisés et des grandes surfaces et grands magasins, quelques soient les produits recherchés sur le créneau du loisirs ou les produits logiciels dédiés aux professionnels. Le Groupe, qui est aujourd'hui bien implanté dans les différents réseaux des revendeurs spécialisés, a confirmé l'importance de son rôle auprès des clients grands magasins. Il

convient de rappeler qu'aucune dépendance forte ne résulte du positionnement d'INNELEC MULTIMEDIA auprès des grandes surfaces, compte tenu de la nature même de l'organisation de ces clients (décisions généralement décentralisées auprès de clients comme les magasins Intermarché, Hyper U, Leclerc, ...). L'essor de la gamme de produits proposés par le Groupe, en particulier l'accent mis sur le développement de l'offre CD audio au cours du dernier exercice, vise notamment à mieux servir ce type d'intervenants, acheteurs de l'ensemble des produits commercialisés par INNELEC MULTIMEDIA. La conquête au cours du 1^{er} semestre 2007-2008 de 58 nouveaux supermarchés en tant que clients montre la pertinence et la crédibilité dont dispose aujourd'hui le Groupe auprès de cette clientèle. INNELEC MULTIMEDIA compte capitaliser sur ce succès et a pour objectif d'atteindre d'ici la fin de son exercice 2007-2008 un niveau supérieur à 100 magasins supermarchés clients du Groupe.

La création de la filiale INNOWEAR fin 2006 et les premières réalisations enregistrées au cours de l'année 2007 vont également dans ce sens. L'activité d'INNOWEAR vient en effet compléter la gamme des produits vendus dans le domaine du jeu vidéo par des articles (vêtements, décorations, accessoires,...) commercialisés en exploitant des licences connues et reconnues du grand public. Cet élargissement de la gamme de produits vient soutenir les ventes du Groupe dans un contexte de dématérialisation croissante des produits historiquement vendus par le Groupe (licences, jeux en ligne). La mise en place de 2 marques distinctes (Kiddi-Play pour les 2-12 ans et Himmersion pour les 13-35 ans) favorisera la réussite à venir du Groupe sur ce segment de marché avec comme objectif d'être parmi les acteurs de référence européens dans ce domaine.

L'un des éléments importants concernant les activités historiques d'INNELEC MULTIMEDIA reste l'impact de la dématérialisation des supports logiciels. Ainsi, avec l'essor d'Internet, la commercialisation et la protection des logiciels de loisirs et des logiciels professionnels évoluent. Même si la création de la filiale INNOWEAR vise notamment à lutter contre une érosion des flux physiques à gérer par INNELEC MULTIMEDIA, le Groupe a lui aussi choisi d'accompagner ces évolutions en s'orientant vers le développement d'une offre de logiciels au travers d'une plate-forme de téléchargement de logiciels sous une marque propre ou en marques blanches. Ainsi, l'essor de la marque Jeux vidéo & Co auprès du réseau du Groupe composé de près de 130 magasins et la mise en œuvre d'un plan de développement Internet en 3 phases (information, animation et vente) vont permettre une montée en puissance progressive du chiffre d'affaires réalisé par INNELEC MULTIMEDIA au travers de la distribution en ligne. Le Groupe doit maintenant accélérer ses démarches pour devenir un acteur significatif de qualité sur ce créneau. La stratégie d'INNELEC MULTIMEDIA en la matière repose sur l'acquisition d'une plate-forme technique (achat de technologie) en vue du développement d'une ligne éditoriale ouverte, conforme à la stratégie du Groupe, soutenu par un marketing puissant.

Enfin, fort de sa position parmi les leaders en France de son activité, INNELEC MULTIMEDIA se place comme un fédérateur potentiel, le Groupe restant attentif à toute opportunité de croissance externe lui permettant de se renforcer ou de compléter ses activités. INNELEC MULTIMEDIA a ainsi notamment réalisé une opération de ce type au cours de l'exercice en cours avec le rachat du réseau JE Console, renforçant par cette opération son réseau de revendeurs.

Au niveau géographique, les synergies attendues par le développement éventuel dans un pays autre que la France resteraient limitées compte tenu des différences importantes dans l'organisation des réseaux de distribution au niveau local. En conséquence, le Groupe reste relativement prudent dans ce type de développement, y compris par croissance externe.

6.1.2. L'offre de produits

Retour sur la répartition des ventes du Groupe par grand type de produits :

En K€	31 mars 2005		31 mars 2006		31 mars 2007		30 septembre 2006		30 septembre 2007	
	consolidés	Normes IFRS	consolidés	Normes IFRS	consolidés	Normes IFRS	consolidés	Normes IFRS	consolidés	Normes IFRS
Chiffre d'affaires	119 443	100,0%	123 743	100,0%	134 028	100,0%	43 799	100,0%	59 955	100,0%
Logiciels de loisirs	24 235	20,3%	25 095	20,3%	23 066	17,2%	8 453	19,3%	7 638	12,7%
Consoles, jeux et acces.	70 675	59,2%	73 182	59,1%	86 730	64,7%	26 148	59,7%	42 754	71,3%
Logiciels professionnels et acces.	17 821	14,9%	18 450	14,9%	19 260	14,4%	6 964	15,9%	6 727	11,2%
DVD vidéo, CD audio & Divers	6 713	5,6%	7 016	5,7%	4 972	3,7%	2 234	5,1%	2 835	4,7%

✓ **Les logiciels de loisirs**

Les logiciels de jeux :

Très variés en terme de thèmes, ces logiciels peuvent être des jeux d'arcade, des jeux d'aventure, des jeux de sports, des jeux de simulation, des jeux de stratégie / wargames, des jeux de société. Il convient d'ajouter que pour tous ces jeux, de nombreux accessoires sont également disponibles et commercialisés par INNELEC MULTIMEDIA.

Les logiciels culturels et vie pratique :

Les sujets sont également dans cette catégorie nombreux : la gastronomie, l'oenologie, le cinéma, la décoration, la géographie, l'astronomie, le droit, les encyclopédies et dictionnaires, la généalogie, l'histoire, la médecine, la mode, la musique, la nature, la peinture, les musées, la politique, les religions, le tourisme.

Il n'y a pas moins de 90 catégories pour illustrer tous les produits culturels. Il faut noter également la partie "Vie Pratique", qui regroupe tous les produits d'édition personnelle.

Les logiciels éducatifs :

Ces produits sont destinés à des publics différents : tout d'abord, la première cible d'âge concerne les enfants, à partir de 3 ans. Les logiciels éducatifs sont là pour apprendre tout en s'amusant. Il existe des logiciels par matière (français, mathématiques, anglais.. .), et des jeux à vocation éducative. Le côté ludique est primordial pour ces références. Dans les écoles, de plus en plus de logiciels pédagogiques sont utilisés. La deuxième cible d'âge concerne les adultes qui souhaitent se former : apprendre une langue, par exemple ou la musique etc...

✓ **Les consoles, jeux pour consoles et accessoires**

3 gros intervenants se partagent le marché des consoles de jeux : SONY avec la PlayStation dans ses différentes versions (PlayStation 2, PlayStation 3, PSP), NINTENDO, avec notamment sa console portable DS et le très gros succès de la console de salon Wii, et enfin Microsoft, dernier entrant dans la course, avec son produit X-Box 360. Ces différents produits représentent des montants de chiffres d'affaires importants et des enjeux significatifs pour ces 3 groupes.

Comme pour les jeux sur micro-ordinateurs, les jeux qui alimentent ces différentes plate-formes se divisent par catégories : Action Combat, Sport Course, Role Aventure, Famille Jeunesse.

✓ **Les logiciels professionnels et accessoires**

Cette ligne de produits regroupe les logiciels bureautiques, graphiques, les utilitaires, les logiciels de communication, de gestion, et de formation.

Les logiciels bureautiques :

Cette catégorie intègre non seulement les traitements de texte, (le plus connu étant Word de Microsoft), mais également les tableurs (feuilles de calcul), les bases de données (gestion de fichiers reliés entre eux) et des aides à la rédaction et à la présentation, pouvant être classés de la manière suivante : les correcteurs, les dictionnaires, les aides à la traduction, la dictée vocale, la Préao (présentation assistée par ordinateur).

Les logiciels graphiques :

Cette catégorie regroupe tous les produits permettant la création d'illustrations, la retouche de documents photographiques, et leur mise en page, à destination des entreprises ou des professionnels des arts graphiques.

Les utilitaires :

Vaste domaine qui concerne tous les programmes spécialisés qui facilitent et protègent l'exploitation des parties techniques de l'ordinateur : la gestion de la mémoire vive, du disque dur, du système d'exploitation.

Les logiciels Internet et de communication :

Dans cette rubrique, se retrouvent les logiciels de téléphonie, de télécopie, les transferts de fichiers, la prise de contrôle à distance (enseignement ou télémaintenance), et bien sûr tout ce qui touche à Internet.

Les logiciels de gestion :

De la comptabilité à la paye, en passant par la gestion commerciale ou boursière, cette catégorie regroupe tous les logiciels nécessaires à la gestion de l'entreprise, quelque soit sa taille, et de la petite entreprises aux professions libérales.

Les logiciels de formation :

Dépassant le cadre des seuls logiciels bureautiques et des formations centrées sur Word, Excel ou autres Access, l'offre d'INNELEC MULTIMEDIA permet aujourd'hui à chacun dans l'entreprise de s'autoformer, de manière interactive, aux logiciels graphiques, à Internet ou plus directement au marketing ou à la création d'entreprise : tout un programme, qui ne cesse de s'étendre et qui intéresse chaque entreprise, par la souplesse et la rentabilité conférées.

✓ **Les DVD vidéo et CD audio**

Les produits vidéo diffusés par INNELEC MULTIMEDIA couvrent tous les genres : aventure, policier, action, thriller, comédie, horreur, fantastique, humour, animation, série TV, documentaire...

De la même manière, les produits audio diffusés par le Groupe couvrent une sélection de genres divers tels que des compilations, des bandes originales de films, de la musique classique, du jazz, du blues, de la variété française & internationale, de la pop, du rock, des musiques électroniques et techno, de la musique du monde mais aussi des disques pour enfants, du rap, du reggae, du hip hop et du RNB.

Une orientation produits marquée par une certaine saisonnalité, mais également par une dépendance accrue au calendrier des sorties de produits à l'initiative des éditeurs

La forte proportion de produits et accessoires liés à l'univers du jeu vidéo et plus largement à l'univers des loisirs (CR Rom, DVD vidéo et CD audio) implique de fait une saisonnalité relativement forte de l'activité au cours de l'année. La répartition du chiffre d'affaires selon chaque trimestre est indiquée ci-dessous :

En M€	31 mars 2005 consolidés Normes IFRS		31 mars 2006 consolidés Normes IFRS		31 mars 2007 consolidés Normes IFRS	
Chiffre d'affaires	119,4	100,0%	123,7	100,0%	134,0	100,0%
1er trimestre (avril-juin)	20,8	17,4%	20,0	16,2%	22,1	16,5%
2ème trimestre (juillet-septembre)	22,5	18,9%	22,0	17,8%	21,6	16,1%
3ème trimestre (octobre-décembre)	49,0	41,1%	57,6	46,5%	54,2	40,4%
4ème trimestre (janvier-mars)	27,1	22,7%	24,1	19,5%	36,6	27,3%

Il faut noter une certaine saisonnalité de l'activité de la Société à la période de fin d'année calendaire (3^{ème} trimestre comptable du Groupe), avec une part dans le chiffre d'affaires global du Groupe s'établissant ainsi à plus de 40 % lors du 3^{ème} trimestre de l'exercice 2006-2007.

L'exercice 2006-2007 a également été marqué par un très dynamique T4, avec un niveau d'activité sur cette période plus important qu'historiquement. Les sorties des logiciels Windows Vista, des jeux phares tels que les Sims, Final Fantasy XII et les débuts de la commercialisation de nouvelle console de jeux PlayStation 3 de Sony ont ainsi dopé sur cette période l'activité du Groupe, soulignant ainsi sa dépendance au calendrier des sorties programmés par les éditeurs de certains produits d'exception en termes de vente.

6.2. Un marché de volume

6.2.1. Le marché du logiciel (grand public et professionnels)

✓ **Le marché des logiciels de loisirs pour PC**

Selon GfK, sur l'année 2006, les volumes des ventes de logiciels pour PC ont continué leur progression, à plus de 16,4 millions de pièces, soit en légère hausse de 1,9 % par rapport à l'année 2005. Cette croissance était notamment le résultat des ventes de logiciels de jeux, ou de loisirs plus généralement. Cette part de l'activité reste largement prédominante dans le volume global des ventes, avec une part en 2006 qui correspondait à près

de 70 % du total des ventes de logiciels pour PC. Ainsi, ce sont plus de 11 millions d'unités qui ont été vendues dans le domaine du jeu pour PC, soit un chiffre d'affaires d'environ 241 millions d'euros pour le marché français. Toujours selon GfK, l'année 2007 a elle marqué un léger coup d'arrêt dans la croissance de l'activité des logiciels pour PC, avec une contraction des volumes de vente, à 15,3 millions de logiciels vendus, soit une baisse de 6 % en volume, dont 10,3 millions d'unités pour le seul marché des logiciels de jeu pour PC. En valeur, le marché français du logiciel pour PC s'inscrit toutefois en hausse de 12 %, à 509 millions d'euros, dont 229 millions d'euros pour les logiciels de jeu.

La tendance du marché du logiciel pour PC à long terme reste positive, soustendue par l'évolution à la hausse du parc d'ordinateurs installés en France. Ainsi, l'essor d'Internet et la multiplication des applications mises à la disposition des particuliers grâce à ces outils ont largement favorisé l'augmentation du parc installé au cours de ces dernières années :

Taux d'équipement des foyers français en PC multimédia	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Taux d'équipement	26,0%	32,5%	35,9%	40,2%	45,1%	49,6%	55,1%	60,0%
croissance annuelle		25,0%	10,5%	12,0%	12,2%	10,0%	11,1%	8,9%

Sources : GfK - Février 2008

Les licences phares du marché français du jeu pour PC étaient encore présentes au cours de cette année 2006, avec notamment le nouvel opus des Sims, ou bien encore Counter Strike et Guild Wars. Cependant, selon GfK, le manque de renouveau fut perceptible à cette période puisque 11 jeux classés dans le top 20 de l'année 2006 avaient été lancés en 2004 et 2005. Cette tendance a été confirmée au cours de l'année 2007, avec une contraction de l'activité des logiciels de jeu pour PC, s'inscrivant ainsi en baisse de 7 % en volume et de 5 % en valeur. En dehors de bonnes surprises comme World of Warcraft, ou bien Call of Duty 4 qui ont généré respectivement 9,5 millions d'euros et 4,3 millions d'euros de chiffre d'affaires, le manque de nouveautés en fin d'année 2007 a été préjudiciable au marché. Le segment des jeux a en conséquence enregistré des niveaux de baisse de -14 % et -11,5 % en novembre et en décembre 2007 par rapport aux mêmes mois de l'année précédente, étant rappelé que cette période de l'année est particulièrement importante pour l'industrie du jeu vidéo. L'élément important de l'année 2007 a concerné l'univers du logiciel bureautique, avec les sorties de Windows Vista et du pack Office 2007, ces deux produits ayant largement contribué à la hausse du marché français des produits logiciels de bureau de quelques 82 millions d'euros, ce marché connaissant ainsi une croissance en 2007 de 55 % et s'établissant à 229 millions d'euros au total, rétablissant de fait l'équilibre avec le niveau d'activité des logiciels de jeu pour PC.

Volume et chiffre d'affaires 2006 et 2007	Cd rom de jeux		Cd rom multimédia		Cd rom bureautique		Total	
	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007
Volume des ventes, en millions	11,1	10,3	3,4	2,7	1,9	2,3	16,4	15,3
croissance annuelle		-7,0%		-22,0%		23,0%		-6,0%
Ventes, en millions d'euros	241,0	229,0	65,0	52,0	147,0	229,0	453,0	509,0
croissance annuelle		-5,0%		-20,0%		55,0%		12,0%

Sources : GfK - Février 2008

Même si l'univers des logiciels pour PC a connu au cours de l'année 2006 une progression en volume, les prix moyens de vente des produits étaient quant à eux en régression, s'inscrivant ainsi à 27,30 euros par produit, soit une baisse de 8 % par rapport à 2005. Au cours de l'année 2007, ce prix moyen par produit s'est largement redressé, à 32,70 euros, profitant ainsi du renouveau de l'offre de logiciels de bureautique, ces produits bénéficiant d'un prix de vente moyen supérieur à 100 euros, en progression de 33 % par rapport à l'année 2006. Dans le même temps, les prix moyens des produits de loisirs et de multimédia étaient quant à eux en légère progression. Globalement, le marché du logiciel pour PC profite ainsi en 2007 d'un effet prix en croissance de 20 % par rapport à 2006.

De manière plus générale, ce marché poursuit inexorablement sa phase de concentration au fil des années sur des produits phares, résultat de la concentration des grands éditeurs sur les logiciels de jeux sur des produits cultes. Ainsi, à titre d'illustration, sur 2007, seuls 162 références en volume (soit 2,4 % de l'offre total) suffisent pour atteindre 50 % du marché total des jeux pour PC en valeur (sources GfK – Février 2008).

En termes de perspectives, en ce qui concerne le marché des logiciels de loisirs sur PC, il faut notamment compter sur l'essor des jeux en réseau, comme World Of Warcraft (Blizzard Entertainment) de Vivendi, vendu à

plus de 280 000 unités uniquement en 2007 (source GfK – Février 2008), atteignant ainsi des records de vente. Ce mode « joueurs en réseau » est aujourd'hui le principal relais de croissance pour les logiciels de loisirs, même si les nouvelles consoles de jeux offrent déjà cette possibilité. Globalement, les abonnements aux jeux en ligne peuvent être estimés sur 2007 à 75 millions d'euros en France, dont environ 41 millions de transactions seraient issues de Second Life, indique GfK.

✓ **Le marché des consoles, jeux pour consoles et accessoires**

Au cours de l'année 2006, le marché des consoles et jeux pour consoles, en cours de renouvellement au niveau de certaines plateformes avec l'arrivée progressive de la Microsoft X-Box 360 et de la Nintendo Wii, avait connu une bonne année, avec un marché en progression. Il représentait ainsi près de 570 millions d'euros sur les consoles et approchait les 800 millions d'euros en terme de vente de logiciels associés (source GfK – Février 2008). Il est à noter que le marché du logiciel pour consoles restait en 2006 largement dépendant du format PlayStation 2, format qui représentait alors plus des 2/3 des jeux pour consoles de salon, les plateformes Microsoft X-Box 360 ayant du mal à s'imposer et les consoles Nintendo Wii étant arrivées en toute fin d'année 2006 dans des volumes limités. L'année 2007 a vu le triomphe de la Nintendo Wii et de la Nintendo DS, permettant au marché de s'inscrire en hausse très sensible, le chiffre d'affaires du marché français des consoles de jeux s'établissant ainsi à 1,1 milliard d'euros, accompagné d'une très nette progression de 42 % pour le marché des logiciels associés, ce marché dépassant ainsi la barre du milliard d'euros (1,1 milliard d'euros : Source GfK – Février 2008). Alors que le marché des consoles, jeux pour consoles et accessoires s'élève ainsi en 2007 à environ 2,5 milliards d'euros de chiffre d'affaires, les ventes correspondant aux formats de la Nintendo Wii et de la Nintendo DS représentent respectivement 21,4 % et 30,0 % de ce marché.

Marché français du jeu vidéo consoles (en millions €)	2005	2006	2007
Consoles	457	567	1 122
<i>croissance annuelle</i>		24,1%	97,9%
Jeux pour consoles	735	797	1 131
<i>croissance annuelle</i>		8,4%	41,9%
Accessoires pour consoles	106	123	199
<i>croissance annuelle</i>		16,0%	61,8%
Total	1 298	1 487	2 452
		14,6%	64,9%

Sources : GfK - Février 2008

Alors que les succès de l'année 2006 en terme de logiciels étaient des titres comme Pro Evolution Soccer 6, Dragon Ball Z ou Tomb Raider Legend sur Sony PlayStation 2 ou encore les titres Super Mario Bros, Animal Crossing ou Programme d'entraînement cérébral entraînant le gros succès de la console portable Nintendo DS, l'année 2007 a été marquée par les succès des lancements des jeux pour la Nintendo Wii. Ainsi, 6 jeux pour cette plateforme sont classés dans le top 20 des jeux les plus vendus en 2007, dont Wii Play qui est le produit qui a généré le plus de chiffre d'affaires en 2007, Super Mario Galaxy, Mario Party, Zelda, mais aussi Sonic aux Jeux olympiques. La Nintendo DS confirme elle son importance dans l'univers du jeu pour console, avec 12 titres classés dans le top 20 en terme de volume et dans le top 10 en terme de chiffre d'affaires.

Même si le prix moyen était pour la première fois depuis 4 ans en légère baisse (8 %, selon GfK – Juillet 2007), l'année 2006 avait vu l'émergence de la nouvelle génération de consoles (Nintendo DS, Microsoft X-Box 360 et Nintendo Wii), génération qui a accompagné la très belle performance du secteur au cours de l'année 2007. Ainsi, fort du succès notamment de la Nintendo Wii, le marché des consoles de jeux profitait au cours de l'année 2007 d'un effet prix favorable supérieur à 20 %, le prix moyen par console vendu s'établissant à 221,5 euros contre 184,2 euros en 2006 (source GfK – Février 2008). Dans le même temps, le prix moyen des logiciels pour consoles évoluaient en hausse de 15 % en 2007, à 42,4 euros par logiciel, contre 36,7 euros au cours de l'année 2006.

L'année 2006 restera l'année de référence sur le marché des jeux pour consoles portables avec ainsi près de 5 millions de logiciels vendus sur support Nintendo DS, 2 millions à destination de la Sony PSP et enfin 1,6 millions de logiciels sur format Game Boy Advanced (Source : GfK – Juillet 2007). Malgré une légère baisse des prix moyens par logiciel, le chiffre d'affaires des logiciels au format consoles portables s'élevait ainsi en 2006 à plus de 300 millions d'euros soit une hausse de plus de 60 % par rapport à 2005 (317 millions d'euros de chiffre d'affaires en termes de logiciels pour les consoles portables et 480 millions d'euros en termes de logiciels pour les consoles de salon). L'année 2007 a poursuivi cette tendance avec une hausse de plus de 70 % des volumes de logiciels pour consoles portables, à 14,9 millions d'unités, soit 50 % du marché global des logiciels pour

consoles (consoles portables et consoles de salon). Même si le marché des logiciels de consoles portables subit sur l'année 2007 à nouveau une légère érosion en terme de prix de vente moyen (-11 %), les ventes par plateforme portable atteignent en volume de nouveaux records avec notamment 11,2 millions de logiciels vendus sur support Nintendo DS et 3,0 millions pour la Sony PSP (Source : GfK – Février 2008).

En ce qui concerne les logiciels pour consoles, un nouveau cap a été ainsi dépassé au cours de l'année 2007 avec la vente de plus de 30 millions d'unités, toute plateforme confondue, soit une progression en volume de près de 40 % par rapport à l'année 2006. Alors que l'ancienne génération de consoles avait permis au marché de dépasser la barre des 500 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2002, il semblerait que la génération Nintendo DS, Sony PSP, Nintendo Wii, Sony PlayStation 3 et Microsoft X-box 360 permette au marché de s'installer durablement au dessus du milliard d'euros de chiffre d'affaires annuel.

Comme évoqué précédemment, le marché français des consoles, jeux pour consoles et accessoires a connu une année 2007 extrêmement dynamique avec la poursuite de la phase de lancement de la Nintendo Wii et de la Microsoft X-Box 360, mais également par les débuts de la plateforme Sony PlayStation 3, la Sony PlayStation 3 et la Nintendo Wii, étant ainsi de véritables hits pour l'année 2007 en terme de vente. Au cours des derniers mois de l'année 2007 et pour les années à venir, les ventes de ces deux produits, conjuguées aux ventes de la Nintendo DS, devraient engager un renouvellement rapide de qualité du parc de consoles français.

Par ailleurs, au cours de l'année 2007, en particulier au travers de l'engouement du public pour la console de salon Nintendo Wii, un élément particulièrement important a été mis en avant : l'ouverture du monde du jeu vidéo à l'ensemble des tranches d'âge de la population et une féminisation des utilisateurs de ce type de produits. Une certaine révolution est effectivement en marche quant aux utilisateurs des jeux vidéo. A l'origine plutôt dédiés aux joueurs solitaires et ayant entre 10 et 25 ans, les jeux vidéo sont aujourd'hui un véritable loisir grand public, avec une moyenne d'âge en progression et une très large féminisation. Ainsi, alors que les joueuses ne représentaient que 6 % des consommateurs en 1995, elles représentent aujourd'hui près de 46 % de la cible des acteurs de ce marché. Ce facteur devrait largement soutenir le marché du jeu vidéo au cours des années à venir, marché qui devrait par ailleurs bénéficier des nouvelles possibilités offertes par la haute définition et la démultiplication des échanges possibles entre consoles et des outils permettant de jouer en ligne.

✓ **Le marché des logiciels professionnels et accessoires**

La croissance de ce marché est bien entendu liée au développement du micro-ordinateur dans les entreprises de toutes tailles et à son utilisation professionnelle. La progression de cette activité reste également liée au développement de l'informatique domestique car beaucoup d'acheteurs utilisent leur ordinateur domestique à des fins professionnelles, soit comme prolongement de leurs activités au bureau, soit dans le cadre du développement du travail à la maison. A ce titre, le marché devrait profiter de la croissance de l'activité dite « SOHO » (small office - home office).

Les principales catégories de logiciels sont :

- Les logiciels de bureautique (traitement de texte, tableurs, logiciels graphiques, logiciels de PAO),
- Les logiciels graphiques (création d'illustrations, retouches, mises en page),
- Les utilitaires (anti-virus, gestion de disque dur, compression de données, gestion de mémoire, dépannage, etc),
- Les logiciels Internet et de communication,
- Les logiciels de gestion (comptabilité, facturation, paye),
- Les logiciels de formation.

L'année 2007 a été marquée sur le segment du logiciel professionnel par le lancement au 30 janvier 2007 du nouveau système d'exploitation de Microsoft, Windows Vista, représentant pour INNELEC MULTIMEDIA un nouvel élan pour ce segment de marché. Ainsi, au niveau mondial, à fin septembre 2007, Microsoft avait écoulé près de 90 millions de pièces, notamment en raison des ventes de rentrée et aux nouveaux achats / renouvellement du parc grand public, Microsoft ayant pu écouler bon nombre d'exemplaires de son nouveau système via la vente liée (achat d'un PC directement fourni avec Windows Vista).

Toujours à cette date, d'après une étude GfK (septembre 2007), 77 % des ordinateurs grand public en juillet 2007 étaient vendus avec Windows Vista. Il semble toutefois qu'en ce qui concerne les entreprises, les évolutions du parc logiciels soient plus lente. Microsoft continue de communiquer depuis juillet 2007 sur un chiffre qui est resté inchangé : 42 millions de machines exploitent des licences « en volume » destinées aux entreprises. Il faut dire que beaucoup d'entreprises attendent la version mise à jour du logiciel, le SP1. D'après une étude 52 % des responsables informatiques n'ont toujours pas planifié la moindre date / période pour leurs migrations vers Windows Vista. 44 % de ces mêmes responsables étudient la possibilité d'opter pour un système alternatif comme Linux ou Mac OS X. Toutefois, cet attentisme concerne principalement les grandes entreprises et le marché des « SOHO » semble plus réactif, facteur qui a largement contribué à la croissance de l'activité du Groupe INNELEC MULTIMEDIA au cours de l'année 2007.

6.2.2. Le marché du DVD vidéo et du CD audio

✓ Le marché du DVD vidéo

Le marché français de la vidéo a représenté 1,7 milliards d'euros de dépenses au cours de l'année 2006, niveau de chiffre d'affaires correspondant aux ventes réalisées au cours de l'année 2003, après donc deux années de repli en 2005 et 2006 (plus haut enregistré en 2004 à environ 1,9 milliards d'euros). Ces dépenses sont largement représentées par la vente de DVD (99 % du marché), les ventes de cassettes VHS étant devenues marginales. Pour la première fois de son histoire, le volume de vente en terme de nombre de produits est en recul, à 137 millions de pièces, contre 143 millions au cours de l'année 2005. Certains professionnels rappellent l'existence d'un lien fort entre les niveaux de fréquentations des salles de cinéma et les ventes de DVD vidéo dans les quelques mois qui suivent... Ainsi, pour mémoire, les cinémas français ont enregistré 175,6 millions d'entrées en 2005, soit une baisse d'environ 10 % par rapport au niveau constaté en 2004, expliquant ainsi pour partie la baisse des volumes vendus en termes de DVD sur 2006. Cette même année 2006, la remontée de la fréquentation des salles obscures doit soutenir les ventes 2007 de DVD sur le thème des films, les cinémas français ayant en effet enregistré 188,5 millions d'entrées en 2006.

Dans le même temps, l'attrait des français pour les séries (Alias, Lost, Les Experts, Desperate Housewives, 24 heures ou encore Prison Break) est de nature à soutenir voire redresser le marché du DVD en 2007. Ainsi, alors que le chiffre d'affaires des séries représentait en 2004 environ 112 millions d'euros de vente sur les DVD correspondant, ce chiffre s'élève à 230 millions d'euros en 2006, soit une progression de plus de 100 % sur 2 ans. Cette évolution à la hausse est notamment portée par les nouveautés, en croissance de 172 % entre l'année 2006 et l'année 2005 en termes de références produits. En ce qui concerne l'évolution des prix de vente moyens, l'année 2006 correspond à une quasi stagnation avec un prix moyen sur l'année de 12,20 euros par DVD contre 12,36 euros un an plus tôt.

A l'avenir, alors que le marché du DVD vidéo représente aujourd'hui la quasi intégralité du marché de la vidéo en France, deux standards concurrents et incompatibles ont été mis au point, par Matsushita (HD DVD) et par Sony (Blue Ray), technologies disponibles pour la prochaine génération des DVD haute définition. Ces technologies pourraient représenter un nouvel obstacle à court terme, les particuliers restant dans l'attente de voir l'une de ces deux normes s'imposer.

Il convient toutefois de compter sur la vidéo à la demande et sur les ventes immatérielles de films, encore marginales aujourd'hui (16 millions d'euros estimés pour l'année 2006), comme principaux relais de croissance de l'industrie dans les trois ou quatre prochaines années.

✓ Le marché du CD audio

Le marché du CD audio a poursuivi au cours de l'année 2007 la tendance baissière qu'il avait engagé depuis plusieurs années, notamment en raison des évolutions technologiques et de l'essor du téléchargement de musique au travers du réseau Internet. Dans ce contexte, toujours à la recherche d'un nouveau modèle de diffusion et d'une meilleure protection de ses contenus, le marché français de la musique a reculé de plus de 17 % au cours de l'année 2007, correspondant ainsi en terme de chiffre d'affaires gros éditeurs à environ 713 millions d'euros. Ce montant se décompose en 662 millions d'euros de ventes physiques, niveau en baisse de 19,2 % par rapport à 2006 et en 51 millions d'euros de ventes par Internet ou téléphones mobiles, niveau en hausse de 16,6 % par rapport à 2006 (source SNEP – Midem – Janvier 2008).

De manière plus globale, le marché français reste largement engagé dans une tendance baissière, à l'image de ce qui a pu être observé au cours des 5 dernières années avec un recul en valeur de plus de 600 millions d'euros (662 millions d'euros contre 1 302 millions d'euros en 2002) au niveau des ventes physiques, cette perte d'activité n'étant que trop marginalement compensée par l'apparition des revenus dits numériques (51 millions d'euros en 2007 contre 9 millions d'euros en 2002).

Alors que les prix de vente des produits audio sont en hausse, c'est bien l'effet volume, affecté par les nouveaux canaux de distribution légaux ou illégaux, qui implique une large baisse du marché français. Ainsi, en volume, les ventes de CD audio s'établissent au cours de l'année 2007 à 73,4 millions d'unités, contre 96,6 millions d'unités en 2006, soit une baisse de 24 %. L'ampleur de cette contraction du marché est largement imputable aux ventes de singles qui affichent une baisse de volume de plus de 50 % en 2007.

Dans cet environnement, le marché doit s'attacher à encourager la généralisation de la consommation légale de contenu audio au travers d'une distribution via Internet et via la téléphonie mobile. Au titre de l'année 2007, il est ainsi à signaler que le nombre de titres téléchargés au travers de ces 2 canaux a dépassé le nombre de singles vendus en magasins, avec 36,3 millions de titres contre 19,5 millions de titres vendus physiquement. Malgré ce constat, la France reste en retard dans ce domaine face aux autres grands pays industrialisés, les ventes de contenus musicaux numériques correspondant ainsi dans le pays à environ 7 % du marché global contre une part

de marché du numérique de plus de 15 % au niveau mondial. Ce constat pourrait permettre au marché français de la musique de connaître des niveaux de croissance significatifs au cours des années à venir, même si le volume de base des ventes de musique numérique reste à ce jour assez marginal à l'échelle d'un marché en contraction constante depuis 2002...

Le marché du CD audio est un marché nouveau pour INNELEC MULTIMEDIA, le groupe n'étant présent sur ce segment que depuis peu. Ce positionnement correspond à un choix stratégique visant à offrir une gamme exhaustive de produits de loisirs, notamment auprès des clients de la grande distribution. Au regard des premiers résultats obtenus au cours du 1^{er} semestre de l'exercice en cours (58 grands magasins clients), il semble de cette stratégie globale soit payante, et ce même si le marché français de la musique reste baissier en terme de perspectives.

6.2.3. Un environnement nécessitant une protection accrue des contenus

Les marchés sur lesquels intervient le Groupe INNELEC MULTIMEDIA (logiciels de loisirs et professionnels, jeux pour consoles, DVD Vidéo et CD audio) sont aujourd'hui largement marqués par une diffusion plus aisée de l'information, par application des possibilités offertes par l'essor d'Internet et particulièrement de la diffusion du haut débit. Ainsi, même si INNELEC MULTIMEDIA n'est pas touché directement par l'atteinte à la propriété intellectuelle que représente le piratage de contenu par les particuliers et les professionnels, l'essor du piratage réduit d'autant le niveau d'activité que la Société peut réaliser en tant que distributeur.

La France est aujourd'hui l'un des tous premiers pays du monde par le développement d'Internet, en particulier d'Internet à haut débit, la fibre optique annonçant encore de nouveaux progrès en termes de capacité. Dans le même temps, elle demeure exceptionnellement bien placée du point de vue de la vitalité de ses industries de création – qu'il s'agisse de l'audiovisuel, du cinéma, du livre ou de la musique. Encore faut-il que les dynamiques d'Internet et de la création se conjuguent et que les acteurs de ces deux secteurs coopèrent. C'est leur intérêt respectif : Internet a besoin de contenus nombreux et attrayants ; les industries culturelles et les créateurs ont, avec Internet, un débouché nouveau et puissant. C'est également l'intérêt des consommateurs, qui disposeront de réseaux étendus et de contenus divers et de qualité.

L'essor d'une offre payante structurée proposant un grand nombre de films et de chansons sur différents sites Internet et le renforcement de la législation en vigueur visant à empêcher tout téléchargement illégal ou copie illicite sur Internet devraient limiter l'essor à moyen terme du piratage du contenu musical ou filmographique. L'enjeu doit ainsi être de converger vers des mesures de désincitation au téléchargement illégal et d'incitation au développement des usages légaux.

Dans ce contexte, la mise en place par INNELEC MULTIMEDIA d'un outil de téléchargement légal au travers de la marque Jeux vidéo & Co est de nature à largement accompagner la forte croissance attendue des ventes légales de produits culturels au travers d'Internet, ce média devant être intégré par les acteurs du marché comme un réel outil de distribution de leurs produits.

6.2.4. L'environnement concurrentiel français

Au-delà de la remise en cause possible par certains éditeurs de la stratégie visant à déléguer la commercialisation d'une partie de leurs produits auprès d'une catégorie de clients jugée non stratégique, il convient d'identifier les différents intervenants directement concurrents d'INNELEC MULTIMEDIA, en fonction des produits. Ainsi, sont présentées ci-après comme concurrentes, les sociétés qui vendent, souvent de manière différente, les mêmes références qu'INNELEC MULTIMEDIA, en particuliers les importateurs exclusifs et les distributeurs généralistes (source : estimations et études internes Société) :

	Logiciels de loisirs	Consoles, jeux pour consoles et acces.	Logiciels professionnels et acces.	DVD vidéo	CD audio	Niveau d'activité estimé 2006-2007, sur 12 mois glissant *
Big Ben Interactive	X	X				68 M€
DEG	X	XX		XX	XX	55 M€
DCG	X	X		XXX	XXX	Supérieur à 150 M€
SDO	X	XXX		XXX	XXX	Supérieur à 240 M€
Sodifa	X	XX		X		55 M€
WTT	X	X				14 M€
Ingram			XXX			Supérieur à 1 300 M€
TechData			XXX			Supérieur à 1 300 M€
INNELEC MULTI.	XXX	XXX	XXX	X	X	134 M€

Légende : X Position relativement faible
 XX Position moyenne
 XXX Position forte

* : Estimation INNELEC MULTIMEDIA

Dans un marché où les grands éditeurs assurent souvent leur distribution, et où les grands distributeurs se concentrent sur une ou plusieurs lignes de produits, INNELEC MULTIMEDIA occupe une place atypique. Il n'a en effet aucune activité d'éditeur et distribue 5 lignes de produits distinctes :

- les logiciels de loisirs pour micro-ordinateur ;
- les consoles, jeux pour consoles et accessoires ;
- les logiciels professionnels ;
- les DVD vidéo ;
- les CD audio.

Il n'existe pas sur le marché de société de distribution en France, qui propose l'ensemble des produits que propose INNELEC MULTIMEDIA. De plus, INNELEC MULTIMEDIA s'adresse à tous les créneaux de clientèle : grande distribution, multi spécialistes, commerce traditionnel et enfin commerce électronique.

6.3. Evénements exceptionnels ayant eu une influence notable sur les activités et les marchés de la Société

La Société n'identifie pas à ce jour de facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement de manière directe ou indirecte, sur les opérations de la Société.

6.4. Degré de dépendance de la Société à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication

Néant.

6.5. Appréciation de la position concurrentielle de la Société

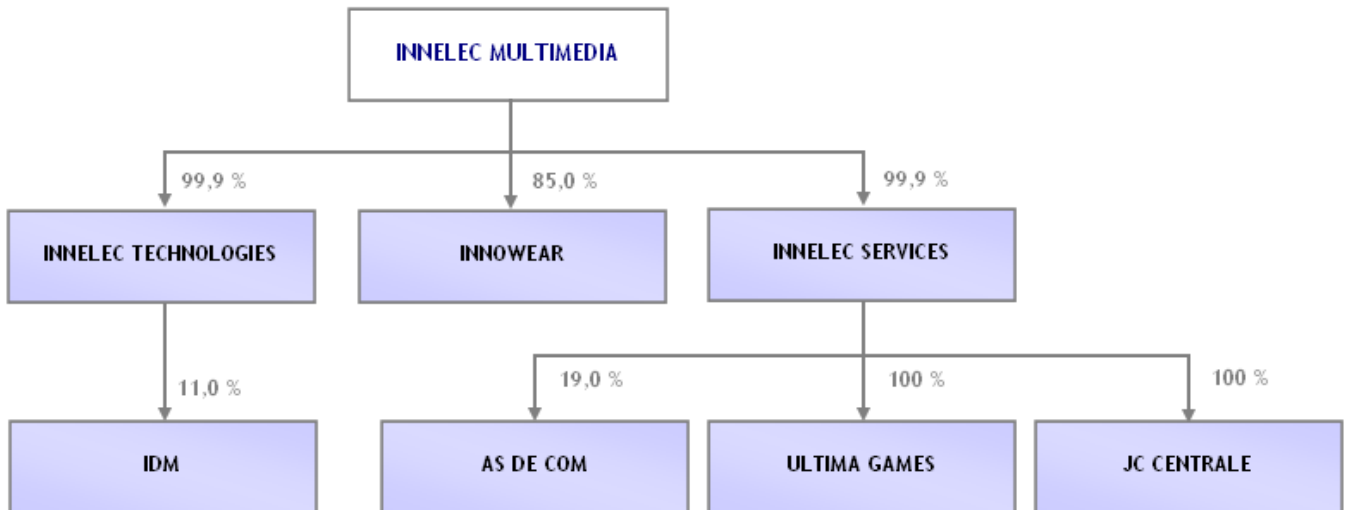
Cf paragraphe 6.2.4.

7. ORGANIGRAMME

7.1. Description du Groupe

7.1.1. Structure juridique du Groupe

L'organigramme juridique simplifié du Groupe se présente comme suit :



Il est par ailleurs signalé que la société INNELEC TECHNOLOGIES détient une participation minimale de 0,4 % au capital d'Appolo Invest, fonds de capital risque spécialisé dans les investissements sur les nouvelles technologies, une participation de 6,2 % au capital de la société Objective Soft, société n'ayant aucune activité significative à ce jour et enfin, une participation de 6,0 % au capital de la société Microprocess, société en liquidation, et entièrement provisionnée dans les comptes du Groupe.

7.2. Filiales de l'émetteur

✓ INNELEC TECHNOLOGIES

INNELEC TECHNOLOGIES regroupe des participations minoritaires prises dans des sociétés spécialisées dans les technologies nouvelles. Elles sont au nombre de quatre : IDM, Appolo Invest, Microprocess, et Objective Soft, Seules les deux premières sont actives. Au cours de l'exercice clos au 31 mars 2007, INNELEC TECHNOLOGIES n'a pris aucune nouvelle participation.

IDM, Ingénierie Diffusion Multimédia, société spécialisée dans l'ingénierie informatique dans le secteur Internet et Multimédia, a continué à évoluer dans un marché difficile. IDM a réalisé au 31 décembre 2006 un exercice assez satisfaisant puisqu'après plusieurs années déficitaires, le résultat s'est rapproché de l'équilibre, à - 27 milliers d'euros. Les perspectives qui s'offrent à cette société spécialisée dans le traitement des bases de données pour le secteur de l'édition restent favorables, le chiffre d'affaires de l'exercice en cours est une croissance de près de 15 % avec un retour probable aux bénéfices en fin d'exercice.

Appolo Invest est un fonds de venture capital spécialisé dans les nouvelles technologies. La valeur résiduelle de cet investissement dans les comptes d'INNELEC TECHNOLOGIES est de 18,2 milliers d'euros au 30 septembre 2007.

Enfin, INNELEC TECHNOLOGIES détient 6,0 % du capital de Microprocess, société en liquidation dont les titres (346 milliers d'euros en valeur brute) sont provisionnés à 100 %, et détient également 6,2 % du capital de la société Objective Soft.

✓ INNELEC SERVICES

INNELEC SERVICES a pour vocation de regrouper les activités de gestion des marques détenues par le Groupe au travers de cette filiale (Virtua, Ultima, Stratagames et JE Console), dont l'exploitation en tant que telle a été confiée à INNELEC MULTIMEDIA (cf chapitre 19 du présent document). L'entité formée par INNELEC SERVICES et sa filiale ULTIMA GAMES regroupe par ailleurs l'activité commerciale des magasins détenus en

propre par le Groupe, soit 6 magasins Virtua, 9 magasins Ultima (après le rachat du fonds de commerce de Blois en Novembre 2007) et 1 magasin Difintel, magasins ayant enregistré un chiffre d'affaires global de 6,5 millions d'euros au cours de l'exercice 2006-2007. Ces différents points de vente restent des laboratoires indispensables destinés à permettre à INNELEC MULTIMEDIA d'être au contact avec la clientèle finale et ainsi de mieux remplir son métier de distributeur à valeur ajoutée.

Au cours du premier semestre de l'exercice en cours, en avril 2007, il est à noter que ces activités ont été renforcées par l'acquisition par INNELEC SERVICES de 100 % du capital de la SARL JC CENTRALE, société ayant pour activité le marketing et le négoce de tous supports vidéo. Par cette opération, le Groupe bénéficie de l'apport de la marque JE Console et des noms de domaine correspondant ainsi que d'accords de commercialisation et de licence auprès d'une quarantaine de magasins clients de JC CENTRALE venant compléter le réseau d'INNELEC MULTIMEDIA aujourd'hui regroupé sous la marque Jeux vidéo & Co (près de 130 magasins au total à ce jour, y compris le réseau JE Console).

La société JC CENTRALE, société qui a arrêté ses comptes au 31 décembre 2007, n'a pas d'activité significative, celle-ci ayant notamment confié la licence d'exploitation de sa marque à INNELEC MULTIMEDIA et n'ayant pas de magasins en propre. Depuis l'acquisition de JC CENTRALE par INNELEC MULTIMEDIA, les licenciés JE Console ont été démarchés afin de s'approvisionner auprès d'INNELEC MULTIMEDIA et, pour ceux qui ont effectivement fait ce choix, ont été fournis comme l'ensemble des licenciés du Groupe.

INNELEC SERVICES dispose enfin d'une participation minoritaire de 19,0 % au capital de la société AS DE COM, société spécialisée dans la communication et l'événementiel.

✓ **INNOWEAR**

INNELEC MULTIMEDIA a créé en octobre 2006 la société INNOWEAR ayant pour objectif le développement et la production sous licence de produits dérivés autour de l'univers du jeu vidéo. L'activité en terme de chiffre d'affaires de cette société en démarrage est restée marginale au cours de l'exercice 2006-2007, tout comme au cours du 1^{er} semestre de l'exercice en cours (chiffre d'affaires sur 6 mois d'environ 260 milliers d'euros au 30 septembre 2007 pour le Groupe), mais de nombreuses signatures de licences ont été enregistrées sur cette période.

A ce jour, INNOWEAR compte ainsi plus d'une quarantaine de contrats de licences, conclus notamment avec des éditeurs de dimension internationale comme par exemple Nintendo, Sega, Eidos, Vivendi Games ou Microsoft.

Par ailleurs, les équipes d'INNOWEAR ont également mis l'accent au cours de cette période sur le développement de son réseau de fournisseurs en Asie, au travers notamment de l'examen auprès d'un certain nombre de prestataires de leurs références, de leur engagement éthique, de leurs différentes certifications qualité et de leur capacité d'innovation.

✓ **DONNEES CHIFFREES SIGNIFICATIVES AU TITRE DE LA SOCIETE MERE ET DE SES FILIALES**

Le tableau ci-dessous présente les informations issues des comptes sociaux au 31 mars 2007 pour les sociétés INNELEC MULTIMEDIA, INNELEC TECHNOLOGIES, INNOWEAR, INNELEC SERVICES et ULTIMA GAMES, entités consolidées au 31 mars 2007 :

en milliers d'euros	Société Mère		Filiales		
	INNELEC MULTIMEDIA	INNELEC TECHNOLOGIES	INNOWEAR	INNELEC SERVICES	ULTIMA GAMES
% d'intérêt détenu	na	100%	85%	100%	100%
Dividendes distribués au titre de 2006-2007	1 541	-	-	-	-
BILAN 31/03/2007					
Capital Social 31/03/2007	2 386	729 *	1 385 **	2 419	1 693
Capitaux propres 31/03/2007	17 723	714	1 168	1 964	997
Dettes financières 31/03/2007	2 787	3	-	2 086	282
Actif immobilisé 31/03/2007	10 831	187	50	4 239	1 527
Disponibilités 31/03/2007	6 973	28	98	153	46
			0		
COMPTE DE RESULTAT 31/03/2007					
Chiffre d'affaires 31/03/2007	134 297	-	-	2 383	4 753
<i>dont intra Groupe</i>	4 449	-	-	604	-8
Résultat d'Exploitation 31/03/2007	3 340	-1	-216	87	-621
Résultat Financier 31/03/2007	71	82	-1	-479	2
Résultat Exceptionnel 31/03/2007	228	-	-	-13	83
Résultat Net 31/03/2007	2 248	81	-217	-415	-366

* : dont versé uniquement 230 milliers d'euros

** : dont versé uniquement 277 milliers d'euros

Il est ainsi précisé que les sociétés INNELEC MULTIMEDIA, INNELEC SERVICES et ULTIMA GAMES sont au 31 mars 2007 les entités qui réalisent la majeure partie de l'activité du Groupe et qui disposent des actifs les plus significatifs.

Principalement, les revenus d'INNELEC MULTIMEDIA correspondent aux activités de distributeur du Groupe aux revendeurs (magasins spécialisés, grande distribution ou commerces de proximité et revendeurs), les revenus d'INNELEC SERVICES correspondent à des revenus de licences mais également à des activités de distributeur auprès de clients finaux au travers d'une partie des magasins détenus en propre, et enfin, l'activité d'ULTIMA GAMES correspond au solde des activités de distributeur du Groupe auprès de clients finaux au travers des autres magasins détenus en propre.

Il est à noter qu'INNELEC SERVICES et ULTIMA GAMES s'approvisionnent auprès d'INNELEC MULTIMEDIA en termes de produits distribués dans les magasins détenus en propre par ces sociétés. Au niveau du bilan comptable, les principaux actifs de ces sociétés sont constitués par les actifs incorporels (marques et fonds de commerce détenus).

Pour compléter ces informations, il est rappelé que :

- la société INNELEC TECHNOLOGIES, regroupant des participations minoritaires au sein de sociétés spécialisées dans les technologies nouvelles, n'a pas de chiffre d'affaires et que ses participations affichent une valeur nette comptable de 187 milliers d'euros au 31 mars 2007 ;
- la société INNOWEAR, seule entité étrangère du Groupe (Suisse), est de constitution récente et n'affichait pas de chiffre d'affaires au 31 mars 2007.

Plus récemment intégrée au périmètre du Groupe, la société JC CENTRALE n'a pas d'activité en tant que telle, cette société ayant notamment confié la licence d'exploitation de sa marque à INNELEC MULTIMEDIA et n'ayant pas de magasins en propre. Au moment de son rachat par INNELEC MULTIMEDIA, c'est-à-dire sur la base de ses comptes au 31 décembre 2006, JC CENTRALE affichait un niveau de capitaux propres de 50 milliers d'euros.

Il est par ailleurs précisé que certains dirigeants d'INNELEC MULTIMEDIA sont également dirigeants des filiales du Groupe (se reporter au paragraphe 14.1.1 du présent document) et qu'il existe un certain nombre de conventions cadrant les relations entre les sociétés du Groupe et INNELEC MULTIMEDIA (se reporter au chapitre 19 du présent document relatif aux conventions réglementées).

La Société n'identifie pas de risque particulier qui résulterait de ses participations minoritaires, notamment au capital d'AS DE COM ou au capital d'IDM, dont certaines données financières figurent ci-dessous.

en milliers d'euros		AS DE COM	IDM
	% d'intérêt détenu	19%	11%
INFORMATIONS 31/03/2007	Chiffre d'affaires 31/03/2007	ns	3 099
	Résultat Net 31/03/2007	ns	-27
	Capitaux propres 31/03/2007	10	378

8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS

8.1. Propriétés immobilières louées

Pour les besoins de ses activités de distribution, INNELEC MULTIMEDIA a signé plusieurs contrats de bail dont les principales caractéristiques sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

Implantation	Adresse	Activité sur le site	Propriétaire	Surface	Nature du contrat de bail	Échéance
INNELEC MULTIMEDIA	45 Rue Delizy Centre d'activité de l'Ourcq 93500 PANTIN	Bureaux Entrepôts	SCI INNO-BAT dont M. Denis THEBAUD détient 95 %	6 060 m ²	Annuel	1 octobre 2008
INNELEC MULTIMEDIA	100 à 108 bis Avenue du Grl Leclerc et Rue Delizy 93500 PANTIN	Bureaux Entrepôts	Externe	3 460 m ²	Longue durée (9 ans)	31 mars 2015
VIRTUA	3 Rue des Cordeliers 13100 AIX EN PROVENCE	Activité Commerciale	Externe	65 m ²	Longue durée (9 ans)	6 décembre 2010
VIRTUA	Centre Commercial Grand angles aux angles (lot 2-1) 30133 GARD	Activité Commerciale	Externe	106,80 m ²	Longue durée (9 ans)	31 juillet 2008
VIRTUA	3 Place du 8 Mai 1945 83170 BRIGNOLES	Activité Commerciale	Externe	115 m ²	Longue durée (9 ans)	31 août 2009
VIRTUA	88 Rue Colbert 84120 PERTUIS	Activité Commerciale	Externe	100 m ²	Longue durée (9 ans)	31 mars 2015
VIRTUA	Centre commercial Carrefour - Route nationale Fos Martigues 13110 PORT DE BOUC	Activité Commerciale	Externe	34 m ²	Longue durée (9 ans)	31 décembre 2012
VIRTUA	Petit Chemin d'Aix 13120 GARDANNE	Activité Commerciale	Externe	370 m ²	Longue durée (12 ans)	9 décembre 2011
ULTIMA	Centre Commercial Carrefour - Route de Fourchambault - BP75 58180 MARZY-NEVERS	Activité Commerciale	Externe	71,40 m ²	Longue durée (12 ans)	31 août 2012
ULTIMA	Centre Commercial Régional LA MAYENNE 53000 LAVAL MAYENNE	Activité Commerciale	Externe	64 m ²	Longue durée (9 ans)	24 juin 2010
ULTIMA	10 Rue du Val de Mayenne Ville de LAVAL 53000 LAVAL MAYENNE	Activité Commerciale	Externe	120 m ²	Longue durée (9 ans)	31 décembre 2012
ULTIMA	Centre Commercial Espace Grand Rue (Lot 8) 59100 ROUBAIX	Activité Commerciale	Externe	120 m ²	Longue durée (12 ans)	31 août 2013
ULTIMA	57/63 Avenue des Gobelins - 75013 PARIS	Activité Commerciale	Externe	60 m ²	Longue durée (9 ans)	30 juin 2011
ULTIMA	Centre Commercial La Madelaine - Lot No 7 35400 SAINT-MALO	Activité Commerciale	Externe	49,5 m ²	Longue durée (12 ans)	31 mars 2013
ULTIMA	75 Boulevard des Talards Ile et Vilaine 35400 SAINT-MALO	Activité Commerciale	Externe	627 m ²	Longue durée (9 ans)	14 novembre 2015
DIFINTEL	77& 79 Rue Grande; 4 & 6 Rue de la Cloche Fontainebleau 77000 SEINE ET MARNE	Activité Commerciale	Externe	80 m ²	Longue durée (9 ans)	1 janvier 2013
ULTIMA	Centre Commercial de CHALON SUD (Lot No 4) 71100 CHALON-SUR- SAONE	Activité Commerciale	Externe	70 m ²	Longue durée (12 ans)	30 novembre 2011
ULTIMA	Centre Commercial de BLOIS 2 (Lot No 21) 41 000 VILLEBAROU	Activité Commerciale	Externe	120 m ²	Longue durée (9 ans)	31 décembre 2015

Il est précisé que la Société n'est pas propriétaire des locaux qu'elle occupe, mais qu'elle dispose des actifs nécessaires à son activité en dehors de cet aspect. Au sein de ces différents sites d'exploitation, les principaux actifs corporels sont regroupés au niveau des sites de Pantin. Ces locaux regroupent les équipes opérationnelles du Groupe et disposent ainsi des infrastructures techniques et logistiques à même de gérer le flux des produits distribués par le Groupe à ses clients : systèmes de stockage et de conditionnement, aménagements des locaux, convoyeurs, automates de manutention,...

Par ailleurs, ces locaux disposent de l'ensemble des systèmes informatiques et de gestion permettant à INNELEC MULTIMEDIA de développer ses activités (ordinateurs, systèmes de sauvegarde, matériels de bureau, ...)

Le montant total des loyers assumés par la Société au cours de son dernier exercice comptable 2006-2007 s'élève à environ 970 milliers d'euros. L'ensemble de ces contrats sont des contrats de bail de droit commun, formés généralement pour une longue période (entre 9 et 15 ans). Parmi les 18 contrats signés par la Société, 12 comportent des clauses lui donnant la faculté de résilier le bail tous les 3 ans moyennant un préavis de 6 mois. Ces contrats contiennent également des clauses d'indexation du loyer prévoyant que ce dernier sera indexé sur l'indice national du coût de la construction publié par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE).

Ces coûts de location de locaux constituent une part relativement importante dans les charges du Groupe.

Il est à noter que l'activité commerciale de Blois, au travers de l'enseigne Ultima, est relativement récente et correspond à un achat de fonds de commerce réalisé par l'entité ULTIMA GAMES en novembre 2007.

Le contrat de bail signé entre INNELEC MULTIMEDIA et la société civile immobilière SCI INNO-BAT, gérée par Monsieur Denis THEBAUD est détaillé ci-après au sein du chapitre 19 intitulé « Opérations avec des apparentés » du présent document.

De manière générale, après les investissements réalisés au cours de l'exercice 2006-2007, la Société estime ainsi que la taille de ses locaux est suffisante pour exercer son activité et faire face à sa croissance à moyen terme.

8.2. Question environnementale

A la connaissance de la Société, aucun facteur de nature environnementale n'a eu ou n'est susceptible d'influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations d'INNELEC MULTIMEDIA.

9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

L'examen de la situation financière du Groupe se base sur les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos au 31 mars 2007 (présentés selon les normes IFRS) ainsi que sur les états financiers intermédiaires consolidés au 30 septembre 2007 (présentés selon les normes IFRS).

9.1. Examen de la situation financière et du résultat au cours de l'exercice 2006-2007 et au cours du premier semestre de l'exercice 2007-2008

<i>En K€</i>	31 mars 2005 consolidés Normes IFRS	31 mars 2006 consolidés Normes IFRS	31 mars 2007 consolidés Normes IFRS	30 septembre 2006 consolidés Normes IFRS	30 septembre 2007 consolidés Normes IFRS
Chiffre d'affaires	119 443	123 743	134 028	43 799	59 955

9.1.1. Chiffre d'affaires

2006-2007 : Comptes en normes IFRS

Les comptes consolidés annuels ont été établis selon les normes IFRS et selon un périmètre de consolidation qui s'est enrichi au cours de l'exercice avec la création de la société INNOWEAR en novembre 2006. Sont donc intégrées globalement INNELEC MULTIMEDIA, INNELEC TECHNOLOGIES, INNELEC SERVICES, ULTIMA GAMES et INNOWEAR.

Le chiffre d'affaires consolidé s'établit à 134,0 millions d'euros au titre de l'exercice 2006-2007 contre 123,7 millions d'euros au cours de l'exercice clos le 31 mars 2006, soit une progression d'environ 8,3 %. Cette progression est le résultat d'évolutions assez contrastées de l'activité trimestre après trimestre, l'activité restant particulièrement marquée au cours de l'exercice par les sorties de nouveaux modèles de consoles de jeux et de logiciels :

<i>En M€</i>	31 mars 2006 consolidés Normes IFRS		31 mars 2007 consolidés Normes IFRS		Evolution en %
Chiffre d'affaires	123,7	100,0%	134,0	100,0%	8,3%
1er trimestre (avril-juin)	20,0	16,2%	22,1	16,5%	10,7%
2ème trimestre (juillet-septembre)	22,0	17,8%	21,6	16,1%	-1,7%
3ème trimestre (octobre-décembre)	57,6	46,5%	54,2	40,4%	-5,9%
4ème trimestre (janvier-mars)	24,1	19,5%	36,6	27,3%	52,0%

La bonne croissance du chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre de l'exercice 2006-2007 est portée principalement par les ventes de consoles de jeux, notamment par la distribution de Microsoft X-Box 360, la console de nouvelle génération, lancée en décembre 2005.

La baisse du chiffre d'affaires constatée pour le 2^{ème} trimestre de 2006-2007 doit elle être relativisée compte tenu du fait que le 2^{ème} trimestre de l'exercice précédent (2005-2006) a été marqué par le lancement réussi de la console portable Sony PSP, qui avait un impact positif important sur les ventes réalisées de la Société (effet de base défavorable pour l'exercice écoulé 2006-2007).

Au cours du 3^{ème} trimestre de l'exercice 2006-2007, les ventes réalisées par le Groupe se sont établies à 54,2 millions d'euros, en baisse de 5,9 % par rapport à l'année précédente. Ce déclin du chiffre d'affaires s'explique d'abord par les difficultés d'approvisionnement en consoles et jeux Nintendo DS, et ensuite par les trop faibles livraisons en Nintendo Wii dont la demande a largement excédé l'offre. Ainsi, INNELEC MULTIMEDIA n'était pas en mesure d'honorer l'ensemble de ses commandes en portefeuille.

Enfin, comme attendu et annoncé par la Société début 2007, l'activité d'INNELEC MULTIMEDIA s'est significativement accélérée sur les derniers mois de l'exercice 2006-2007. Au 4^{ème} trimestre, le chiffre d'affaires est en hausse de près de 52 % par rapport au 4^{ème} trimestre de l'exercice précédent. Cette performance est due

à une riche actualité dans les jeux (World of Warcraft, les Sims, Final Fantasy XII, etc.), au lancement, en mars 2007, de la nouvelle console de jeux PS3 de SONY et enfin au lancement de la version Vista du logiciel Windows.

Au global, l'activité progresse de 8,3 % sur l'exercice, marquant ainsi une année parmi les plus riches et denses en terme d'activité qu'ait connue le Groupe depuis sa création.

S1 2007-2008 : Comptes en normes IFRS

Les comptes semestriels consolidés de la Société ont été établis selon la norme IFRS. La Société précise que son périmètre de consolidation a vu l'arrivée de la société JC CENTRALE, société acquise en avril 2007. Sont donc intégrées globalement au périmètre les sociétés INNELEC MULTIMEDIA, INNELEC TECHNOLOGIES, INNELEC SERVICES, ULTIMA GAMES, INNOWEAR et enfin JC CENTRALE.

Au cours du 1^{er} semestre de l'exercice 2007-2008, le chiffre d'affaires s'est fortement accru, à près de 60,0 millions d'euros contre 43,8 millions d'euros lors de l'exercice précédant. Cette croissance de 36,6 % correspond à un élargissement continu de la clientèle adepte du jeu vidéo, dans un environnement très porteur. Désormais, grâce à des produits adaptés, le jeu vidéo séduit une clientèle de toutes tranches d'âge et de plus en plus féminine. Des titres tels que Entrainement Cérébral, English Training, Wii Sports ou encore Alexandra Ledermann sont de bons exemples de ces créations qui s'adressent à une population de plus en plus large. Les équipes commerciales d'INNELEC MULTIMEDIA ont su s'adapter rapidement à ces évolutions et les investissements logistiques réalisés au cours de l'exercice précédent ont permis d'anticiper l'accroissement de la demande de façon satisfaisante.

Par ailleurs, le 1^{er} semestre 2007-2008 a vu la concrétisation de l'extension de l'offre produits d'INNELEC MULTIMEDIA, notamment dans le domaine du CD audio, favorisant ainsi l'offre commerciale du Groupe auprès des principaux acteurs de la grande distribution. Au cours de cette période, près de 60 supermarchés ont ainsi été séduits par les prestations d'INNELEC MULTIMEDIA.

De manière plus marginale (à hauteur d'environ 260 milliers d'euros), le 1^{er} semestre 2007-2008 correspond également aux premières ventes réalisées par la filiale INNOWEAR, spécialisée dans l'acquisition et la gestion de licences de jeu vidéo pour les produits textiles. De nombreuses licences significatives (X-Box 360, Sonic, Lapin Malin, Crash Bandicoot, Spyro, etc.) ont été signées au cours des derniers mois. Ces accords permettront un réel démarrage des ventes correspondantes dès la nouvelle collection du printemps 2008, notamment grâce à la gamme Kiddiplay, destinée aux enfants de 4 à 12 ans.

A noter que traditionnellement et de par la nature de ses activités, la Société ne réalise généralement qu'un tiers de ses ventes au 1^{er} semestre tandis qu'elle doit absorber 50 % des charges fixes de l'exercice.

9.1.2. Charges opérationnelles courantes et résultat d'exploitation

<i>En K€</i>	31 mars 2005 consolidés Normes IFRS	31 mars 2006 consolidés Normes IFRS	31 mars 2007 consolidés Normes IFRS	30 septembre 2006 consolidés Normes IFRS	30 septembre 2007 consolidés Normes IFRS
Chiffre d'affaires	119 443	123 743	134 028	43 799	59 955
Résultat opérationnel courant	2 700	3 527	2 438	-606	-458
<i>Marge opérationnelle</i>	2,3%	2,9%	1,8%	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>
Résultat financier	41	59	35	42	-202
Résultat net, part du Groupe	1 742	2 371	1 650	-376	-457

<i>En K€</i>	31 mars 2005 consolidés Normes IFRS	31 mars 2006 consolidés Normes IFRS	31 mars 2007 consolidés Normes IFRS	30 septembre 2006 consolidés Normes IFRS	30 septembre 2007 consolidés Normes IFRS
Achats de marchandises et matières premières	100 534	103 234	113 210	36 536	50 385
	84,2%	83,4%	84,5%	83,4%	84,0%
Impôts et taxes	763	777	1 006	417	421
	0,6%	0,6%	0,8%	1,0%	0,7%
Charges de personnel	6 659	7 299	8 056	3 380	4 096
	5,6%	5,9%	6,0%	7,7%	6,8%
Autres achats et charges externes	7 442	8 371	9 250	3 847	5 166
	6,2%	6,8%	6,9%	8,8%	8,6%
Dotations aux amortissements et provisions	1 347	676	493	240	406
	1,1%	0,5%	0,4%	0,5%	0,7%
TOTAL Charges opérationnelles courantes	116 745	120 357	132 015	44 421	60 475
<i>% de Charges courantes / Chiffre d'affaires</i>	<i>97,7%</i>	<i>97,3%</i>	<i>98,5%</i>	<i>101,4%</i>	<i>100,9%</i>

2006-2007 : Comptes en normes IFRS

Au cours de l'exercice 2006-2007, l'activité qui avait été marquée par une croissance de plus de 8 % a permis de dégager des marges en progression en valeur absolue. Ainsi, la marge commerciale est passée au cours de l'exercice de 20,5 millions d'euros à 20,8 millions d'euros.

Les Autres achats et charges externes ont quant à eux progressé de près de 0,9 million d'euros, marqué notamment par les efforts du Groupe afin d'étendre ses capacités logistiques et afin de développer sa filiale INNOWEAR. Il convient toutefois de noter que ces dépenses ont permis à INNELEC MULTIMEDIA de préparer de nouveaux relais de croissance rentable pour son activité, les marges attendues sur l'activité INNOWEAR étant à titre d'illustration anticipées à moyen terme comme supérieure aux marges enregistrées aujourd'hui par le Groupe. En conséquence de ce qui précède, la valeur ajoutée enregistrée au cours de l'exercice 2006-2007 par INNELEC MULTIMEDIA s'établit à 11,8 millions d'euros contre 12,1 millions d'euros un an plus tôt.

Les autres postes du compte de résultat ont suivi des évolutions moins spécifiques, le poste des charges de personnel restant ainsi quasiment stable en valeur relative (6,0 % vs 5,9 % du chiffre d'affaires) et les autres dépenses restant d'une ampleur marginale à l'échelle du chiffre d'affaires réalisé par le Groupe.

Le résultat d'exploitation enregistré au cours de l'exercice 2006-2007 subit ainsi un léger tassement, à 2,4 millions d'euros contre 3,5 millions d'euros au cours de l'exercice précédent, soit une marge d'exploitation de 1,8 % du chiffre d'affaires contre 2,9 % lors de l'exercice 2005-2006.

S1 2007-2008 : Comptes en normes IFRS

Au cours de la période, historiquement marquée par un niveau d'activité relativement faible représentant en moyenne environ un tiers du chiffre d'affaires annuel, la marge commerciale de la Société est en hausse notable à 9,6 millions d'euros contre 7,3 millions d'euros.

Malgré de nouveaux investissements enregistrés au cours du 1^{er} semestre 2007-2008 (investissements informatiques avec la duplication des systèmes de sauvegarde, renforcement des équipes de management et poursuite des développements sur la filiale INNOWEAR), les poids relatifs des différents autres postes de charges sont en amélioration, confirmant ainsi la bonne gestion opérée par INNELEC MULTIMEDIA au cours de la période.

Au total, le résultat d'exploitation, traditionnellement en perte au cours de cette période d'activité plus réduite, s'établit à - 0,5 million d'euros contre - 0,6 million d'euros au cours de l'exercice précédent, ces résultats marquant la constante volonté de la direction d'INNELEC MULTIMEDIA de ne pas privilégier les résultats à court terme au détriment des développements stratégiques et ordonnés à moyen terme.

9.1.3. Résultat financier

2006-2007 : Comptes en normes IFRS

Le résultat financier net consolidé est égal à 35 milliers d'euros à comparer à 59 milliers d'euros au 31 mars 2006, évolution peu significative.

S1 2007-2008 : Comptes en normes IFRS

Au cours du 1^{er} semestre 2007-2008, connaissant une forte croissance de son activité, le Groupe a eu recours dans une assez large mesure aux effets escomptés non échus, financement s'élevant à 5,3 millions d'euros au 30 septembre 2007 contre 1,9 millions d'euros un an plus tôt. En conséquence, le coût de l'endettement financier s'établit au cours de cette période à 202 milliers d'euros, soit une charge équivalente à assumer pour la Société.

9.1.4. Résultat net

2006-2007 : Comptes en normes IFRS

Le résultat net consolidé s'est élevé à 1,6 millions d'euros après enregistrement de 0,9 million d'euros d'impôts sur les sociétés contre 2,4 millions d'euros au 31 mars 2006.

S1 2007-2008 : Comptes en normes IFRS

Etant donné le niveau du chiffre d'affaires réalisé et le montant des charges assumées par la Société, le résultat net du Groupe ressort quasiment stable par rapport à la même époque de l'exercice antérieur, à - 0,5 millions d'euros versus - 0,4 millions d'euros.

Il est important de rappeler que ce résultat doit être apprécié au regard de la saisonnalité des activités du Groupe. En effet, INNELEC MULTIMEDIA réalise traditionnellement seulement un tiers de ses ventes au 1^{er} semestre pendant que le Groupe doit absorber 50 % des charges fixes de l'exercice.

9.2. Facteurs de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique pouvant influencer sensiblement les opérations du Groupe

La Société n'identifie pas à ce jour de facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influencé dans le passé ou susceptible d'influencer dans l'avenir, sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations d'INNELEC MULTIMEDIA.

9.3. Informations complémentaires

9.3.1. Engagements hors bilan

Néant.

En application des normes IFRS, les effets escomptés non échus, engagements figurant dans les comptes du Groupe lorsque ceux-ci étaient présentés en normes françaises, sont comptabilisés en créances clients à l'actif du bilan et en passif financier courant au passif du bilan.

10. TRESORERIE ET CAPITAUX

L'examen de la situation financière du Groupe se base sur les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos au 31 mars 2007 (présentés selon les normes IFRS) ainsi que sur les états financiers intermédiaires consolidés au 30 septembre 2007 (présentés selon les normes IFRS).

10.1. Capitaux propres consolidés de l'émetteur

Les évolutions des postes composant les capitaux propres du Groupe INNELEC MULTIMEDIA sont détaillées ci-dessous.

<i>En K€ - Normes IFRS</i>	Capital	Primes	Réserves consolidés	Ecart de conversion	Résultat	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Au 31 mars 2005	2 375	4 371	4 638	0	1 742	13 126		13 126
Affectation en réserves			1 742		-1 742			
Distribution de dividendes			-1 319			-1 319		-1 319
Résultat de l'exercice					2 371	2 371		2 371
Autres mouvements	6	41				47		47
Au 31 mars 2006	2 381	4 413	5 061	0	2 371	14 225		14 225
Affectation en réserves			2 371		-2 371			
Distribution de dividendes			-1 543			-1 543		-1 543
Résultat de l'exercice					1 650	1 650	-27	1 622
Autres mouvements	6	59				64		64
Ecart de conversion				-25		-25		-25
Actions propres			-40			-40		-40
Variation de périmètre							62	62
Au 31 mars 2007	2 386	4 471	5 849	-25	1 650	14 331	34	14 366

Le tableau ci-dessus permet d'apprécier la redistribution significative des résultats de la Société au profit de ses actionnaires année après année.

L'exercice 2006-2007 marque l'arrivée d'intérêts minoritaires au passif du bilan consolidé, pour un montant marginal d'environ 34 milliers d'euros, ces intérêts correspondant aux 15 % du capital de la filiale INNOWEAR non détenus par INNELEC MULTIMEDIA.

<i>En K€</i>	31 mars 2005 consolidés Normes IFRS	31 mars 2006 consolidés Normes IFRS	31 mars 2007 consolidés Normes IFRS	30 septembre 2006 consolidés Normes IFRS	30 septembre 2007 consolidés Normes IFRS
Actifs non courants	6 157	6 266	7 478	7 084	8 355
Capitaux Propres, part du Groupe	13 126	14 225	14 331	12 370	12 292
Endettement financier	6 443	1 810	10 610	3 751	7 278
Trésorerie	8 935	3 706	7 012	5 652	9 607
Total du bilan	57 105	49 741	72 592	55 532	82 835
<i>Gearing net</i>	-19%	-13%	25%	-15%	-19%

La structure financière d'INNELEC MULTIMEDIA est saine, marquée par des fonds propres se renforçant légèrement au fil des exercices grâce aux résultats dégagés et par un endettement limité. La clôture au 31 mars 2007 indique toutefois un recours plus important à l'endettement (endettement court terme au travers des effets escomptés non échus notamment), le gearing s'établissant ainsi à cette date à 25 % des capitaux propres, contre une position négative 12 mois plus tôt.

De manière générale, les postes Créances clients et Dettes fournisseurs, dont les évolutions sont précisées ci-après, peuvent varier de façon importante d'un exercice à un autre en fonction des dates de commandes et donc

des échéances des créances clients et des dettes fournisseurs à payer, sans que ces évolutions soient issues d'une quelconque variation des conditions opérationnelles applicables aux activités d'INNELEC MULTIMEDIA.

10.2. Sources et montants de flux de trésorerie

<i>En K€</i>	31 mars 2005 consolidés Normes IFRS	31 mars 2006 consolidés Normes IFRS	31 mars 2007 consolidés Normes IFRS	30 septembre 2007 consolidés Normes IFRS
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	-482	1 556	-2 291	8 573
<i>Marge brute d'autofinancement</i>	2 841	3 157	2 135	-246
<i>Variation du besoin en fonds de roulement</i>	-3 323	-1 601	-4 426	8 819
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	-547	-867	-1 722	-1 141
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	-1 540	-1 742	-394	-1 370
Augmentation (diminution) de la trésorerie	-2 569	-1 053	-4 407	6 062
Trésorerie à l'ouverture	6 058	3 489	2 434	-1 973
Trésorerie à la clôture	3 489	2 434	-1 973	4 089

2006-2007 : Comptes en normes IFRS

✓ **Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation**

Alors que l'exercice clos au 31 mars 2006 avait été marqué par une variation du besoin en fonds de roulement compensée par la marge brute d'autofinancement conduisant à enregistrer des flux liés aux activités d'exploitation positifs, la dégradation des postes du besoin en fonds de roulement et un marge brute d'autofinancement inférieure au 31 mars 2007 impliquent une consommation de trésorerie à hauteur de 2,3 millions d'euros sur cet exercice 2006-2007 pour les activités d'exploitation.

Comme précisé au chapitre 9 du présent document, l'exercice 2006-2007 a vu le Groupe INNELEC MULTIMEDIA enregistrer une marge brute d'autofinancement inférieure d'environ 1 million d'euros par rapport à l'exercice précédent.

En ce qui concerne la variation du besoin en fonds de roulement, la forte hausse des différents postes d'actifs (Stocks, Créances Clients et Autres Créances) n'a été que trop partiellement contrée par les hausses des postes Dettes Fournisseurs et Autres Dettes. Ainsi, la variation du besoin en fonds de roulement s'établit à - 4,4 millions d'euros entre le 31 mars 2006 et le 31 mars 2007.

✓ **Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement**

La Société a mis en place, au cours de l'exercice 2006-2007, un programme d'investissements plus important, avec un budget global s'élevant à environ 1,7 million d'euros, soit plus de deux fois supérieur au montant alloué au cours de l'exercice précédent.

L'objectif des investissements réalisés est double. Ils permettent d'abord à la Société de doubler sa capacité de stockage et de logistique par l'agrandissement et l'optimisation de locaux, de l'implantation d'automates, etc. et ce afin d'absorber la croissance future du Groupe. Ces investissements visent également la mise en place du nouveau progiciel E-commando dont le but est de gérer les stocks et les commandes dans les magasins des revendeurs. En ce qui concerne les cessions d'immobilisations, leur montant est resté très faible et non significatif.

✓ **Flux de trésorerie provenant des activités de financement**

Alors que les exercices clos au 31 mars 2005 et au 31 mars 2006 avaient vu la Société poursuivre sa politique de désendettement progressif, INNELEC MULTIMEDIA a eu recours au cours de l'exercice 2006-2007 à différentes lignes d'emprunts, notamment afin de financer ses programmes d'investissement en termes d'infrastructures. Ainsi, le Groupe a émis pour environ 1,1 million d'euros d'emprunts, montant net des remboursements réalisés.

Dans la période, a été distribué aux actionnaires un dividende de 1,5 million d'euros.

Les flux de trésorerie provenant des activités de financement s'établissent ainsi à – 0,4 million d'euros au cours de l'exercice clos au 31 mars 2007.

Dans l'ensemble, l'exercice 2006-2007 affiche ainsi une diminution relativement importante de la trésorerie, pour un montant de l'ordre de 4,4 millions d'euros, montant supérieur à la consommation de trésorerie enregistrée par la Société au cours de l'exercice clos au 31 mars 2006.

S1 2007-2008 : Comptes en normes IFRS

✓ **Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation**

Au cours du 1^{er} semestre de l'exercice 2007-2008, les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation ont largement profité d'une évolution très favorable de la variation du besoin en fonds de roulement pour s'établir à plus de 8,5 millions d'euros.

Alors que la marge brute d'autofinancement est négative à hauteur de 0,2 million d'euros, comme traditionnellement sur cette période de l'exercice, une évolution importante du poste Dettes Fournisseurs contre des évolutions plus modestes des postes d'actifs a permis à la variation du besoin en fonds de roulement de s'inscrire à plus de 8,8 millions d'euros de trésorerie générée. Le poste Dettes Fournisseurs au 30 septembre 2007 est particulièrement élevé du fait d'importantes commandes intervenues au mois d'août 2007 afin de faire face à un niveau d'activité très dynamique pour le Groupe en septembre 2007.

✓ **Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement**

L'acquisition en avril 2007 de JC CENTRALE ainsi que la poursuite des investissements corporels accompagnant la croissance de l'activité du Groupe impliquent un niveau d'investissement relativement important au cours du 1^{er} semestre de l'exercice 2007-2008. Au total, ces dépenses représentent des flux de trésorerie négatifs à hauteur de 1,1 million d'euros sur la période.

✓ **Flux de trésorerie provenant des activités de financement**

INNELEC MULTIMEDIA a émis au cours du 1^{er} semestre 2007-2008 un montant légèrement plus important d'emprunts par rapport aux remboursements que le Groupe a pu réaliser au cours de cette période. Ainsi, les flux de trésorerie résultant des émissions et remboursements d'emprunts sont positifs et s'établissent à 139 milliers d'euros.

Le Groupe a également bénéficié, au cours de cette période, d'une augmentation de capital en numéraire d'un montant marginal de 32 milliers d'euros, augmentation de capital correspondant à l'exercice d'une partie des bons de souscription d'actions attribués gratuitement aux actionnaires fin avril 2007.

A noter toutefois que le Groupe a procédé durant le 1^{er} semestre 2007-2008 au versement du dividende au titre de l'exercice clos au 31 mars 2007, soit le versement d'un dividende de 1,5 millions d'euros.

Ainsi, au total, les flux de trésorerie liés aux opérations de financement sont négatifs et s'établissent, au 30 septembre 2007, à – 1,4 millions d'euros.

Dans l'ensemble, la situation de trésorerie de la Société au 1^{er} semestre de l'exercice 2007-2008 est plus favorable que lors de la précédente clôture au 31 mars 2007. Le Groupe a, en effet, bénéficié d'un excédent de trésorerie de l'ordre de 6,1 millions d'euros, montant relativement important et résultant principalement d'une évolution favorable des postes constituant le besoin en fonds de roulement.

10.3. Conditions d'emprunts et structure de financement

Le tableau ci-dessous présente les conditions des principaux emprunts contractés par la Société, étant précisé qu'il existe d'autres emprunts mais dont les montants sont jugés non significatifs à l'échelle du Groupe (solde de capital restant dû au 30 septembre 2007 inférieur à 20 milliers d'euros).

Etablissement prêteur	Dates de contraction des prêts	Montant initial des prêts	Capital restant du au 30 Septembre 2007	Nature des taux	Échéance	Existence de couvertures
Banque Populaire	août 2006	370 000,00 €	240 967,57 €	Taux Fixe 3,60 %	août 2009	non applicable
CIC	juillet 2006	200 000,00 €	130 661,83 €	Taux Fixe 4,20 %	juillet 2009	non applicable
CIC	juillet 2006	200 000,00 €	130 252,67 €	Taux Fixe 3,60 %	juillet 2009	non applicable
Fortis	juin 2006	334 000,00 €	199 075,87 €	Taux Fixe 3,50 %	septembre 2009	non applicable
LCL	juin 2006	300 000,00 €	178 745,87 €	Taux Fixe 3,45 %	juin 2009	non applicable
Fortis	mai 2005	270 000,00 €	67 500,00 €	Taux Fixe 3,90 %	mai 2008	non applicable
LCL	novembre 2004	230 000,00 €	20 004,30 €	Taux Fixe 3,15 %	novembre 2007	non applicable
BECM (Crédit Mutuel)	février 2007	150 000,00 €	120 833,31 €	Taux Fixe 4,30 %	janvier 2010	non applicable
Banque Palatine	mai 2007	150 000,00 €	126 422,17 €	Taux Fixe 4,65 %	février 2010	non applicable
Fortis	juillet 2007	250 000,00 €	236 995,97 €	Taux Fixe 4,60 %	juillet 2010	non applicable
BECM (Crédit Mutuel)	juillet 2007	300 000,00 €	276 535,66 €	Taux Fixe 4,50 %	juillet 2010	non applicable
Montant total			1 727 995,22 €			

A noter qu'en dehors des engagements habituels sur ce type de prêts tels que le remboursement, le respect de l'échéancier, l'échange des informations comptables et financières, etc., les contrats de prêts signés par la Société ne contiennent pas de clause et/ou condition spécifique représentant des contraintes particulières (covenants financiers, garantie, etc.), en dehors des 3 contrats de prêt suivants :

- BECM – Février 2007 : Respect des covenants ci-dessous :

Fonds propres consolidés, y compris minoritaires > 13,2 millions d'euros
 Endettement financier net consolidé / Fonds propres consolidés, y compris minoritaires < 0,5
 Endettement financier net consolidé / Capacité d'autofinancement consolidée < 3

Ces ratios financiers sont calculés sur la base des comptes consolidés à la date de clôture de chaque exercice.

- Banque Palatine – Février 2007 : Respect des covenants ci-dessous :

Situation nette (Fonds propres – Intérêts minoritaires – Dividendes) > 90 % de la situation au 31 mars 2007
 Fonds propres, quasi fonds propres / Endettement total à moyen et long terme > 1
 Total de l'endettement financier net / Situation nette (Fonds propres – Intérêts minoritaires – Dividendes) < 2

Ces ratios financiers sont calculés sur la base des comptes consolidés à la date de clôture de chaque exercice.

Les différents covenants de ces deux emprunts étaient respectés à la clôture des comptes annuels au 31 mars 2007

- Fortis – Juillet 2007 : Respect des covenants ci-dessous :

Endettement financier à moyen et long terme, y compris crédit bail / Fonds propres consolidés < 1
Endettement financier à moyen et long terme, y compris crédit bail / Capacité d'autofinancement consolidée < 3
Annuité de remboursement des crédits à moyen et long terme / Capacité d'autofinancement consolidée < 1

Ces ratios financiers sont calculés sur la base des comptes consolidés à la date de clôture de chaque exercice. La première vérification du respect de ces ratios interviendra ainsi après la clôture des comptes annuels au 31 mars 2008.

10.4. Restrictions éventuelles à l'utilisation des capitaux

Il n'existe aucune restriction portant sur l'utilisation de ses capitaux par la Société.

10.5. Sources de financement attendues, nécessaires pour honorer les engagements

En raison de sa trésorerie actuelle, la Société estime être en mesure d'autofinancer ses futurs investissements d'exploitation. Toutefois, compte tenu du niveau relativement faible de son endettement actuel, la Société pourra décider de financer certains investissements par emprunts si elle l'estime nécessaire.

11. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

Les activités de la Société INNELEC MULTIMEDIA n'impliquent pas de stratégie liée à la recherche et au développement de produits ou de logiciels, mais simplement à leur commercialisation.

INNELEC MULTIMEDIA dispose de plusieurs marques déposées. Les dispositions pratiques liées à la protection des marques du Groupe sont gérées directement par la Société, sous le contrôle de leur conseil juridique (cf chapitre 4 du présent document).

En dehors des locaux (cf paragraphe 8.1 du présent document), aucun actif nécessaire à l'exploitation n'est détenu par une autre personne morale ou physique que le Groupe INNELEC MULTIMEDIA.

12. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES

12.1. Tendances ayant affecté les activités de l'émetteur depuis la fin du dernier exercice

Se rapporter aux chapitres 9, 10 et 20 en ce qui concerne les comptes consolidés intermédiaires au 30 septembre 2007 et leur analyse.

Il convient de signaler que le chiffre d'affaires réalisé au cours du 3^{ème} trimestre de l'exercice (1^{er} octobre 2007 au 31 décembre 2007) s'élève à 70,6 millions d'euros soit une progression de 30,3 % par rapport à l'exercice précédent. Cette bonne performance aurait sans doute pu être amplifiée si le Groupe INNELEC MULTIMEDIA avait disposé d'un approvisionnement suffisant de la part de Nintendo pour les consoles Wii et DS, consoles qui ont connu un gros succès auprès du public à l'occasion des fêtes de Noël.

Sur l'ensemble des trois premiers trimestres de l'exercice en cours 2007-2008, le chiffre d'affaires atteint 130,4 millions d'euros, soit une progression de 33,2 % par rapport à la même période de l'année précédente. Ainsi, sur les 9 premiers mois de cet exercice, le Groupe a réalisé pratiquement autant de chiffre d'affaires que sur les 12 mois de l'exercice précédent.

Sur l'ensemble de l'exercice 2007-2008, INNELEC MULTIMEDIA anticipe une progression de son chiffre d'affaires comprise entre 25 et 30 %, étant entendu que l'évolution du niveau d'activité au cours du dernier trimestre de l'exercice (période du 1^{er} janvier 2008 au 31 mars 2008) devra être appréciée au regard des lancements exceptionnels intervenus au cours du dernier trimestre de l'exercice précédent (jeu PC World of Warcraft, Windows Vista et console Sony PS3 notamment).

Pour l'exercice à venir 2008-2009, le renouvellement du parc de consoles et les nouvelles expériences de divertissement proposées au grand public conduisent à un élargissement continu du nombre de joueurs. Ces tendances de fond permettront à INNELEC MULTIMEDIA d'afficher une croissance soutenue de son activité pendant le prochain exercice.

12.2. Eléments susceptibles d'influer les perspectives de l'émetteur

La Société n'a pas connaissance de tendance ou d'événements avérés relatifs à son activité qui soient raisonnablement susceptibles d'influer sensiblement et de manière exceptionnelle sur son chiffre d'affaires au cours de l'exercice 2007-2008.

13. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DE BENEFICE

La Société n'entend pas communiquer de prévisions de bénéfices.

14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE

14.1. Informations générales relatives aux dirigeants et administrateurs

14.1.1. Membres du Conseil d'Administration

Les tableaux ci-après précisent pour chaque membre du Conseil d'administration ses fonctions et mandats exercés dans le Groupe ou en dehors du Groupe.

	2004	2005	2006	2007	2008
<u>Denis THEBAUD</u>					
INNELEC MULTIMEDIA - Président du Conseil d'administration	x	x	x	x	x
INNELEC MULTIMEDIA - Directeur Général	x	x	x	x	x
<i>Autres mandats exercés au sein du Groupe</i>					
Président de SAS INNELEC TECHNOLOGIE	x	x	x	x	x
Président du conseil de surveillance d'INNOWEAR				x	x
Président d'INNELEC SERVICES					x
Président d'ULTIMA GAMES					x
Administrateur d'INNELEC BELGIUM	x				
<i>Autres mandats exercés en dehors du Groupe</i>					
Administrateur d'Acsys			x	x	x
Membre du conseil de surveillance d'IDM	x	x	x	x	x
Président du conseil de surveillance de Focus Home Interactive		x	x	x	x
Administrateur de Focus Home Interactive Benelux		x	x	x	x
Gérant de Nabuboto		x	x	x	x
Gérant de SCI Innobat	x	x	x	x	x
Administrateur d'Objectif Soft	x	x	x		
Membre du conseil de surveillance d'Avidéo France	x				
<u>Marie Christine MORTEAU, épouse FAURE</u>					
INNELEC MULTIMEDIA	x	x	x	x	x
<u>Jean Pierre BOURDON</u>					
INNELEC MULTIMEDIA	x	x	x	x	x
<i>Autres mandats exercés au sein du Groupe</i>					
Président d'INNELEC SERVICES	x	x	x	x	
Président d'ULTIMA GAMES	x	x	x	x	
Administrateur d'INNOWEAR				x	x
<i>Autres mandats exercés en dehors du Groupe</i>					
Directeur Associé d'Elegui Consultants	x	x	x	x	x
Président de Focus Home Interactive	x	x	x	x	x
Administrateur délégué de Focus Home Interactive Benelux		x	x	x	x
Administrateur d'Objectif Soft	x	x	x		
<u>Christian TELLIER</u>					
INNELEC MULTIMEDIA	x	x	x	x	x
<i>Autre mandat exercé en dehors du Groupe</i>					
Membre du conseil de surveillance de Focus Home Interactive		x	x	x	x

La société FOCUS HOME INTERACTIVE n'a pas de lien capitalistique ou opérationnel avec INNELEC MULTIMEDIA. La société Nabuboto, contrôlée par Monsieur Denis THEBAUD, est le principal actionnaire de FOCUS HOME INTERACTIVE.

Au cours des cinq dernières années, aucun dirigeant ni administrateur de la Société :

- n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude, d'une incrimination ou d'une sanction publique officielle prononcée contre lui par les autorités statutaires ou réglementaires ;
- n'a été impliqué dans une faillite, mise sous séquestre ou liquidation en tant que dirigeant ou mandataire social ;
- n'a été empêché d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou de participer à la gestion d'un émetteur.

14.1.2. Profils des dirigeants

Profils des administrateurs :

Denis THEBAUD : Président du Conseil d'administration,

Diplômé de l'Ecole Supérieure de Nantes, Monsieur Denis THEBAUD a travaillé, de 1970 à 1983, au sein de la société Sprague Electric – un grand fabricant de composants électroniques. Il y assumait différentes responsabilités, notamment les fonctions Directeur des Achats, Directeur de l'exportation, et Directeur de la Distribution.

En 1983, Monsieur Denis THEBAUD quitte Sprague Electric pour créer la société INNELEC MULTIMEDIA dont il est actuellement Président Directeur Général.

Marie Christine MORTEAU, épouse FAURE : Administrateur,

Responsable commerciale et produits, titulaire d'un DUT Techniques de Commercialisation et d'un DESS/Master en Management et Gestion des Entreprises, Madame Marie-Christine FAURE a commencé sa carrière en 1975 au sein de Pascual Hermanos, une société d'import-export.

Elle est ensuite recrutée par Sprague, filiale du Groupe Vishay - fabricant des composants électroniques, pour y occuper d'abord le poste de Responsable de services clients entre 1978 et 1983, puis le poste Responsable de distribution France entre 1983 et 1993.

A partir de 1994 et jusqu'en 2003, Marie-Christine FAURE est Responsable Administration commerciale auprès de la société Kami, filiale du groupe Kenzo/LVMH spécialisé dans la distribution des prêts-à-porter de luxe. Elle est devenue ensuite la Responsable du département Vêtement d'image au sein de cette même société pendant deux ans, de 2004 à 2006.

Jean Pierre BOURDON : Administrateur,

Titulaire d'une maîtrise de droit privé et d'un diplôme de l'Institut d'Etudes Politiques (IEP) de Paris (section économique et financière), Jean Pierre BOURDON a débuté sa carrière en 1973 au sein du Crédit du Nord. Il y a occupé différents postes, avec notamment entre 1987 et 1990 la fonction de sous-directeur aux affaires financières en charge des opérations de fusions acquisitions et d'investissements en capital-risque et capital développement.

Entre 1990 et 1997, il est en charge des fusions et acquisitions et des investissements en capital dans les PME, PMI au sein du groupe L'Lione. A ce titre, il a été conseiller du Président de la Banque de Baecque Beau et Président du holding du groupe Rétif, spécialisé dans la vente d'équipements de magasins.

Depuis 1998, il crée et dirige la société Eclégui Consultants, structure spécialisée dans le conseil en matière d'opérations financières, introductions en Bourse, fusions – acquisitions et gestion d'entreprises.

Christian TELLIER : Administrateur,

Titulaire d'une Maîtrise en droits des affaires et d'un DEA de droits des transports, Christian TELLIER a travaillé, pendant deux ans, de 1974 à 1975, dans le domaine de l'assurance-crédit au sein de la société COFACE. Il est ensuite recruté par Banque Populaire pour le poste de Directeur International qu'il a occupé de 1975 à 1986, avant d'être le représentant du groupe des Banques Populaires à Londres en 1986 et en charge de la création de Pramex Londres, dont il sera Directeur International à partir de 1993. Monsieur TELLIER a été également

conseiller pour le commerce extérieur de la France pendant la période 1993-1996 avant d'être nommé Chef de la zone UK, Amérique du Nord et Asie de la Caisse Centrale des Banques Populaires en 1996.

Entre 2000 et 2007, avant l'arrêt de ses activités professionnelles, Monsieur TELLIER a travaillé dans les services Titres et Gestion d'actifs au sein de Natixis Services Financiers. Il a également été Directeur de la clientèle des Banques Populaires Régionales pour l'activité de conservation de titres.

Profils des dirigeants opérationnels :

Emmanuel XEMAR – Directeur Commercial France

Monsieur Emmanuel XEMAR a démarré sa carrière dans le secteur de la grande distribution et a occupé différentes fonctions de responsabilité au sein des entreprises de premier plan telles que Computerland, Hypermedia (Groupe Metro), Leclerc et Promodes (Groupe Carrefour).

En Mai 1999, Emmanuel XEMAR a rejoint la Société INNELEC MULTIMEDIA en tant que Vendeur Itinérant. Il a été ensuite nommé Responsable des ventes itinérantes en novembre 2000 avant d'être le Directeur de la division Ventes France du Groupe INNELEC MULTIMEDIA à partir d'octobre 2004. Après l'aménagement de l'organisation interne du Groupe en France, Monsieur Emmanuel XEMAR a été nommé Directeur Commercial France, supervisant ainsi les fonctions Vente, Marketing et Achat pour cette zone géographique.

Guillaume ARMSPACH – Directeur de Division Ventes Export & Vente à distance

Diplômé de l'Institut Supérieur Européen de Gestion (ISEG) et du cursus Sup. Marketing & Management International, Monsieur Guillaume ARMSPACH a rejoint INNELEC MULTIMEDIA en tant que Vendeur junior en octobre 1999.

Il devient ensuite Chef de vente junior en mai 2002, puis Chef de vente junior Export en juin 2004. Depuis juin 2005, il assume la fonction de Directeur de Division Ventes Export et Vente à distance du Groupe et rapport depuis septembre 2007 directement auprès de Monsieur Denis THEBAUD.

Jérémie JANIN – Directeur de Développement

Titulaire d'un diplôme de l'Institut Supérieur de la Communication de Paris, Monsieur Jérémie JANIN a occupé plusieurs postes de responsabilité dans les sociétés automobiles, audiovisuelles et informatiques pendant la période de 1989 à 1994.

Il rejoint INNELEC MULTIMEDIA en mars 1994 pour être promu ensuite au poste de Responsable des ventes en novembre 1998. Jérémie JANIN a occupé également la fonction de Directeur de Division Ventes Export & Vente à distance à partir d'octobre 2004 et a ensuite été nommé Directeur de Développement en juin 2005, en charge de piloter divers projets de développement et de superviser le service de marketing. Il occupe toujours aujourd'hui ces fonctions et est particulièrement en charge depuis septembre 2007 du développement des activités auprès des comités d'entreprise ainsi que de la nouvelle filiale INNOWEAR.

Laurent VAREILLE – Directeur Logistique

Monsieur Laurent VAREILLE est diplômé d'un BTS de Maintenance industrielle. De 1993 à 2003, il a eu des responsabilités dans le domaine du Service Après Vente, d'abord dans l'industrie (Alstom) puis la Grande Distribution (Boulanger).

Il a rejoint INNELEC MULTIMEDIA en tant qu'adjoint du responsable SAV et Service Clients en janvier 2003. Après différentes responsabilités dans le SAV et la logistique il a été promu à son poste de Directeur Logistique en Octobre 2007

Cédric MALLET – Responsable Internet et Publications

Après avoir exercé des activités de consulting Internet, Monsieur Cédric MALLET intègre le groupe de presse LA DEPECHE DU MIDI, pour prendre la responsabilité de sa filiale multimédia. Il quitte le groupe en 2000 pour créer AVIDEO, société d'édition de site de e-commerce et d'information sur les produits culturels. Racheté en 2004 par le groupe FOTOVISTA, Monsieur MALLET assurera le développement du département Produits culturels du site Pixmania.com. En 2007, il rejoint INNELEC MULTIMEDIA pour encadrer la division Internet et publications.

Philippe TOMAS – Directeur des Opérations

Ayant une formation comptable, Monsieur Philippe TOMAS a été recruté par INNELEC MULTIMEDIA en novembre 1989.

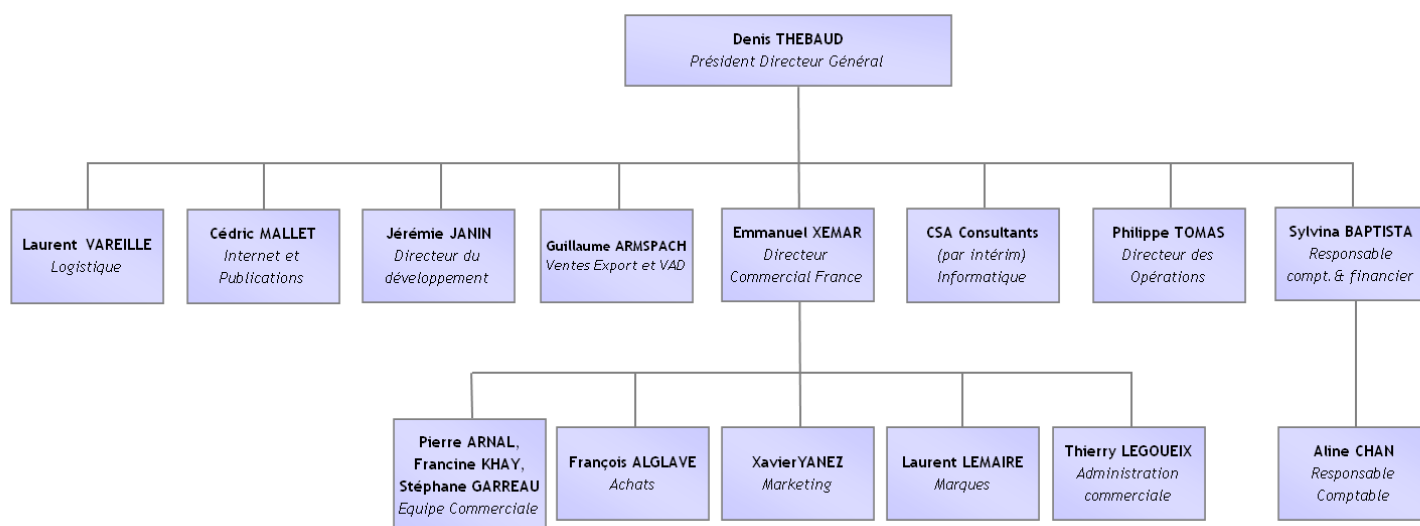
Après différentes responsabilités dans le département comptable, Philippe TOMAS a été en charge de la logistique et de l'informatique et travaille sur différents projets concernant les opérations du Groupe en général. Il est également aujourd'hui responsable du contrôle interne pour l'ensemble des activités d'INNELEC MULTIMEDIA.

Sylvina BAPTISTA – Responsable Comptable et Financier

Ayant une formation comptable, Mademoiselle Sylvina BAPTISTA a travaillé, pendant 8 ans, au sein de la société VIANOR, un grossiste du marché de production/distribution de viande, et y occupait différents postes comptables.

Elle a rejoint INNELEC MULTIMEDIA en novembre 1989. Suite à différentes promotions successives au sein du département comptable, elle devient, en février 2003, Responsable Comptable et Financier du Groupe.

Organigramme opérationnel :



14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre conflit possible entre les intérêts privés des administrateurs de la Société et l'intérêt social, en dehors des points figurant au chapitre 19 du présent document de référence et relatif aux conventions réglementées.

15. REMUNERATION ET AVANTAGES

15.1. Rémunérations et avantages en nature attribués pour les deux derniers exercices clos aux mandataires sociaux de la Société

Au titre des exercices clos les 31 mars 2006 et 31 mars 2007, la rémunération allouée par l'ensemble des sociétés appartenant au Groupe INNELEC MULTIMEDIA aux membres du Conseil d'administration au titre de l'exercice de leurs fonctions sociales était la suivante :

Au cours de l'exercice clos au 31 mars 2006 :

Fonction	Membres du Conseil d'Administration	Rémunération fixe brute annuelle	Rémunération variable brute annuelle	Avantage en nature	Global	Jetons de présence
Président	Denis THEBAUD	132 000,00 €	70 000,00 €	2 177,96 €	204 177,96 €	3 200,00 €
Administrateur	Marie Christine MORTEAU, épouse FAURE	-	-	-	-	3 200,00 €
Administrateur	Jean Pierre BOURDON	-	-	-	-	3 200,00 €
Administrateur	Christian TELLIER	-	-	-	-	3 200,00 €

Au cours de l'exercice clos au 31 mars 2007 :

Fonction	Membres du Conseil d'Administration	Rémunération fixe brute annuelle	Rémunération variable brute annuelle	Avantage en nature	Global	Jetons de présence
Président	Denis THEBAUD	140 800,00 €	70 000,00 €	2 178,00 €	212 978,00 €	3 200,00 €
Administrateur	Marie Christine MORTEAU, épouse FAURE	-	-	-	-	3 200,00 €
Administrateur	Jean Pierre BOURDON	-	-	-	-	3 200,00 €
Administrateur	Christian TELLIER	-	-	-	-	3 200,00 €

Il est rappelé qu'a été attribuée au cours de l'exercice 2006-2007 à Monsieur Denis THEBAUD, Président du Conseil d'Administration, une rémunération variable fixée en fonction du résultat net social de la Société selon le barème suivant :

- Résultat net de 1 500 000 euros : prime annuelle de 55 000 euros
- Résultat net de 2 000 000 euros : prime annuelle de 70 000 euros
- Résultat net de 2 500 000 euros : prime annuelle de 85 000 euros
- Résultat net de 3 000 000 euros : prime annuelle de 100 000 euros
- Résultat net de 3 500 000 euros : prime annuelle de 115 000 euros
- Résultat net de 4 000 000 euros : prime annuelle de 130 000 euros

En date du 26 juillet 2007, le Conseil d'Administration de la Société a fixé le niveau de rémunération de Monsieur Denis THEBAUD à un niveau fixe de 142 200 euros, complétée par une rémunération variable selon le barème précisé ci-dessus, celui-ci étant désormais basé sur le résultat net consolidé et non plus sur le résultat net social. Ces dispositions sont applicables avec effet rétroactif au 1^{er} avril 2007.

Il convient d'ajouter que Monsieur Denis THEBAUD bénéficie d'une assurance-vie dont le montant de la prime prise en charge par INNELEC MULTIMEDIA au 31 mars à 2007 est de 2 178 euros.

Par ailleurs, le contrat de prestations de service conclu entre INNELEC MULTIMEDIA et la société Eclegui Consultant (société dont Monsieur Jean Pierre BOURDON est Directeur Associé) s'est poursuivi durant l'exercice 2006-2007. Eclegui Consultant a facturé à INNELEC MULTIMEDIA au titre de ces prestations la somme de 35 200 euros HT au cours de cet exercice.

Il n'existe aucune prime d'arrivée ni aucun régime de retraite complémentaire au bénéfice des mandataires sociaux ou des administrateurs. En outre, il n'existe aucune prime de départ prévue au bénéfice des mandataires sociaux ou des administrateurs.

La Société n'a pas pris d'engagement de toute nature au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci.

15.2. Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux mandataires sociaux

En date des 13 mai 1998, 26 septembre 2000, 28 septembre 2004 et enfin 27 septembre 2006, l'assemblée générale des actionnaires de la Société s'est prononcée favorablement sur l'autorisation donnée au Conseil d'administration d'émettre des options de souscription d'actions :

	1998	2000	2004	2006
Date de l'Assemblée Générale	13 mai 1998	26 septembre 2000	28 septembre 2004	27 septembre 2006
Date du Conseil d'Administration	21 juin 1999	29 novembre 2000	20 juillet 2005	17 octobre 2006
Options de Souscription d'actions attribués par le Conseil d'Administration				
Nombre total d'options de souscription	11 900	2 000	15 600	4 000
Equivalent en nombre d'actions	11 900	2 000	15 600	4 000
Point de départ d'exercice des d'options de souscription	21 juin 2004	29 novembre 2005	20 juillet 2010	17 octobre 2011
Date d'expiration	20 juin 2006	28 novembre 2007	19 juillet 2012	16 octobre 2013
Prix des d'options de souscription	16,87 €	9,19 €	19,38 €	22,43 €
Nombre d'options de souscription d'actions accordées aux mandataires sociaux				
Equivalent en nombre d'actions		2 000		
Nombre d'options de souscription d'actions accordées aux 10 premiers attributaires salariés				
Equivalent en nombre d'actions	3 700		8 800	4 000
Nombre d'options de souscription d'actions annulées				
Equivalent en nombre d'actions	6 380			
Nombre d'options de souscription d'actions ayant été exercées				
Equivalent en nombre d'actions	5 520	2 000		
Solde de capital potentiel	0	0	15 600	4 000

Monsieur Jean Pierre BOURDON était le bénéficiaire du programme d'options de souscription d'actions décidé par le Conseil d'administration du 29 novembre 2000. Les autres plans d'options concernaient des dirigeants opérationnels : directeur de pôle opérationnel, directeur de services,...

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties à chaque mandataire social et options levées par ces derniers	Nombre d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix	Dates d'échéance	Plan n°
Options consenties durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe				
Options levées durant l'exercice par chaque mandataire social	2 000	9,19 €	28 novembre 2007	Plan 2000
<i>Monsieur Jean Pierre BOURDON</i>	2 000	9,19 €	28 novembre 2007	Plan 2000

La dilution potentielle issue de l'exercice des 19 600 options de souscription en circulation est de 1,24 %.

15.3. Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de la Société

Néant

15.4. Sommes provisionnées ou constatées par la Société aux fins de versement de pensions, de retraite ou d'autres avantages

Les sommes provisionnées aux fins de versement de retraite sont de 159 milliers d'euros au 31 mars 2007, provisions non affectées nominativement.

16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

16.1. Direction de la Société

Exercice de la Direction générale de la Société

La Société est représentée à l'égard des tiers par Monsieur Denis THEBAUD, Directeur Général, personne à ce poste depuis le Conseil d'administration du 25 septembre 2002, suite à l'application des dispositions décidées par l'assemblée générale de ce même 25 septembre 2002, dispositions précisant les attributions respectives du Président et du Directeur Général.

Mandat des administrateurs

Le tableau ci-dessous indique la composition du Conseil d'administration de la Société à la date du présent document de référence ainsi que les principales informations relatives aux mandataires sociaux.

	Fonction	Date de première nomination	Date de fin de mandat *
Denis THEBAUD	Président du Conseil d'Administration	01-août-83	31-mars-08
Marie Christine MORTEAU, épouse FAURE	Administrateur	01-août-83	31-mars-08
Jean Pierre BOURDON	Administrateur	26-sept.-00	31-mars-08
Christian TELLIER	Administrateur	30-sept.-96	31-mars-08

* : AGO devant se prononcer sur les comptes clos au ...

16.2. Contrats entre les administrateurs et la Société

Se reporter au chapitre 19 du présent document de référence relatif aux conventions réglementées.

16.3. Comités d'audit et de rémunération

Néant.

16.4. Gouvernement d'entreprise

A ce jour, la Société dispose d'un administrateur indépendant, à savoir Monsieur Christian TELLIER.

Monsieur Christian TELLIER satisfait en effet aux critères suivants :

- N'est pas salarié de la Société ;
- N'est pas mandataire social d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur ;
- N'est pas client, fournisseur, banquier d'affaires, ou banquier de financement significatif de la Société ou pour lequel la Société représente une part significative de l'activité ;
- n'a pas de lien familial proche avec un mandataire social ;
- n'a pas été auditeur de l'entreprise au cours des cinq dernières années ;
- n'est pas administrateur de la Société depuis plus de douze ans.

INNELEC MULTIMEDIA se conforme au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en France. Toutefois, la Société ne présente pas de comité spécialisé. Par ailleurs, Monsieur Denis THEBAUD assume le mandat de Président du Conseil d'Administration et le poste de Directeur Général (contrairement aux préconisations en la

matière : recommandations émises par l'AFEP (Association Française des Entreprises Privées) et le MEDEF (Mouvement des Entreprises de France) – Rapport Bouton).

Compte tenu de sa taille, la Société n'a pas engagé de réelle réflexion relative aux mesures de gouvernement d'entreprise et considère que de telles modifications ne seraient envisagées qu'en cas d'évolutions significatives du périmètre du Groupe, son gouvernement actuel correspondant aux enjeux et à la taille du Groupe aujourd'hui.

16.5. Contrôle interne

Rapport du Président du conseil d'administration concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière :

Rapport présenté au conseil d'administration du 26 Juillet 2007 avant l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de l'exercice clos au 31 mars 2007.

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions des articles L.225-37 et L.225.68 du Code de Commerce, résultant de l'article 117 de la loi de sécurité financière, je vous rends compte dans un rapport joint au rapport mentionné aux articles L.225-100, L.225-102, L.225-101-1 et L.233-26, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil, ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par votre société.

Par ailleurs, conformément à l'article L. 225-235, les commissaires aux comptes présentent, dans un rapport joint au présent rapport, leurs observations pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, telles que décrites au paragraphe 3.4

1- Préparation et organisation des travaux du Conseil d'Administration

Innelec Multimédia est une société anonyme au capital de 2 386 372 euros cotée sur le marché Euronext de NYSE Euronext Paris : Code FR0000064297-INN.

1.1 Composition du conseil d'administration :

Président Directeur Général : Denis Thebaud

Désigné comme membre du conseil d'administration à l'article 65 des statuts le 1er Août 1983, régulièrement renouvelé depuis, et en dernier lieu lors de l'AGO du 25 Septembre 2002.

Elu Président du Conseil d'Administration le 1er Août 1983, et régulièrement renouvelé depuis.

Expiration du mandat d'administrateur lors de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2008.

Administrateur : Marie Christine MORTEAU épouse FAURE

Désignée comme membre du Conseil d'Administration à l'article 65 des statuts le 1er Août 1983.

Régulièrement renouvelée depuis,

Et en dernier lors de l'AGO du 25 Septembre 2002

Expiration du mandat lors de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2008.

Administrateur : Jean-Pierre BOURDON

Directeur associé de la société Eclegui Consultants

Nommé lors de l'AGM du 26 septembre 2000 en remplacement de Monsieur Jacques Pierre SIMON, démissionnaire et pour la durée de son mandat.

Renouvellement de son mandat lors de l'assemblée générale du 25 septembre 2002.

Expiration du mandat lors de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2008.

Administrateur : Christian TELLIER

Services financiers Natexis Banques Populaires

Nommé lors de l'AGO du 30 septembre 1996, renouvelé lors de l'AGO du 25 Septembre 2002.

Expiration du mandat lors de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2008.

Les fonctions de Président et de Directeur Général sont actuellement assurées par Monsieur Denis THEBAUD.

1.2 Comités spécialisés

Au sein du Conseil d'Administration, Madame Marie Christine MORTEAU apporte des compétences généralistes compte tenu de son expérience dans le domaine de la distribution spécialisée.

Monsieur Jean Pierre BOURDON apporte des compétences dans les domaines juridiques, bancaires et gestion des franchises et réseaux en propre. Il contribue également aux réflexions stratégiques.

Monsieur Christian TELLIER apporte des compétences dans le domaine bancaire et financier et contribue aux réflexions sur le développement futur de l'entreprise.

Compte tenu de la taille de l'entreprise et du nombre restreint d'administrateurs, il n'est pas apparu opportun de créer des comités spécialisés en dehors de réunions du conseil. Les membres du Conseil d'Administration sont régulièrement sollicités par le président tout au long de l'année sur les sujets importants pour orienter, valider des choix sur lesquels ils peuvent apporter leurs conseils. Ces consultations sont faites soit téléphoniquement soit lors de réunions.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du Président et sur un ordre du jour communiqué à l'avance. Sur la période du 01/04/06 au 31/03/07 le conseil d'administration s'est réuni 5 fois :

- le 20 juin 2006
- le 20 Juillet 2006
- le 17 Octobre 2006
- le 12 Décembre 2006
- le 30 Janvier 2007

Les principaux points à l'ordre du jour ont été :

Conseil du 20/06/06 :

- Examen des comptes et bilans de l'exercice clos le 31 mars 2006 et arrêté des dits comptes et bilans et préparation de l'assemblée.

Conseil du 20/07/06 :

- Validation du rapport sur le contrôle interne - Loi de sécurité financière

Conseil du 17/10/06 :

- validation du projet INNOWEAR

Conseil du 12/12/06 :

- Examen des comptes au 30/09/2006

Conseil du 30/01/07 :

- Convocation d'une assemblée générale
- Examen des comptes au 31/12/2006

Les conseils durent en général de 2 à 3 heures.

Au 31/03/2007 les administrateurs détenaient le nombre de titres suivants :

Monsieur Jean-Pierre BOURDON	175
Madame Marie Christine MORTEAU épouse FAURE	7 600
Monsieur Christian TELLIER	150
Monsieur Denis THEBAUD (de façon directe ou indirecte)	1 017 220

2- Limitations apportées par le Conseil d'Administration

Je vous précise qu'aucune limitation n'a été apportée aux pouvoirs de Monsieur Denis THEBAUD Président Directeur Général.

3- Procédures du contrôle interne

3.1 Préambule

3.1.1 Objectifs du groupe en matière de contrôle interne

Définition du contrôle interne.

La société se réfère à la définition du contrôle interne selon l'IFACI

· Le contrôle interne selon l'IFACI :

Le contrôle interne est un processus mis en oeuvre par les dirigeants et le personnel d'une organisation, à quelque niveau que ce soit, destiné à leur donner en permanence une assurance raisonnable que :

- 1/ les opérations sont réalisées, sécurisées, optimisées et permettent ainsi à l'organisation d'atteindre ses objectifs de base, de performance, de rentabilité, de protection du patrimoine ;
- 2/ les informations financières sont fiables ;
- 3/ les lois, les règlements et les directives de l'organisation sont respectés.

· Limites du système de contrôle interne

J'attire cependant votre attention sur le fait que, bien que l'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptables et financiers, comme tout système de contrôle, le système de contrôle interne ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

3.1.2 Modalités de préparation du présent rapport

Il convient de préciser que ce rapport présente de manière descriptive -et non pas évaluative- le système de contrôle interne de la société.

Ce rapport a été préparé sur la base des dispositifs mis en place dans la société de façon progressive au fil des années pour assurer le contrôle interne. Ces dispositifs privilégient l'aspect opérationnel directement lié à une activité de distribution comme la nôtre gérant essentiellement des flux financiers et de marchandises.

Ce rapport soumis aux membres du conseil d'administration d'abord de façon informelle a ensuite été présenté de façon formelle lors du conseil d'administration du 26 Juillet 2007.

3.1.3 Rôles du Président et du Conseil d'Administration

Le président assure aussi la direction générale, il définit les orientations stratégiques, les traduit dans un budget chiffré, il recrute les différents membres de l'équipe dirigeante, leur fixe des objectifs, les aide à les atteindre et en contrôle l'exécution.

Il préside les réunions du conseil d'administration et coordonne ses travaux et assure la liaison entre le conseil et les actionnaires.

Le conseil d'administration représente les actionnaires. Il a à la fois un rôle consultatif, de gestion, et de contrôle.

Dans son rôle consultatif il participe à la réflexion et donne son avis sur les projets de développement du groupe.

Dans son rôle de gestion, il est régulièrement informé de la situation financière de l'entreprise.

Par ailleurs le conseil fixe par écrit la rémunération du président et ses règles de variable.

Dans son rôle de contrôle, il s'appuie sur les avis des commissaires aux comptes et différents travaux d'audit extérieur.

3.1.4 Rémunération du Président et des administrateurs

Le conseil d'Administration du 20 Juillet 2006 a fixé la rémunération du Président à 11 850 Euros par mois payés sur 12 mois soit 142 200 Euros par an ; En outre, il est attribué au Président une rémunération variable qui est fixé en fonction du résultat net social de la société selon le barème suivant :

- Résultat net de 1 500 000 Euros : prime annuelle de 55 000 Euros
- Résultat net de 2 000 000 Euros : prime annuelle de 70 000 Euros
- Résultat net de 2 500 000 Euros : prime annuelle de 85 000 Euros
- Résultat net de 3 000 000 Euros : prime annuelle de 100 000 Euros
- Résultat net de 3 500 000 Euros : prime annuelle de 115 000 Euros
- Résultat net de 4 000 000 Euros : prime annuelle de 130 000 Euros

La prime est payable dès la fin du premier mois suivant l'arrêté des comptes annuels par le Conseil d'Administration. Ces dispositions prennent effet le 1er Août 2006.

Avantages en Nature : assurance-vie La Mondiale coût sur l'exercice 2006/2007 : 2 178 €

Les administrateurs touchent des jetons de présence à hauteur de 3200 euros par an. Le montant des rémunérations perçues par le président au titre de l'exercice du 1er avril 2006 au 31 mars 2007 s'est élevé au total à 216 178.00 euros qui se décompose de la façon suivante : salaire de base = 140 800 euros ; prime sur objectif = 70 000 euros ; jetons de présence = 3 200 euros ; assurance de vie = 2 178 euros

3.2 Présentation des principaux facteurs de risques

Les risques inhérents à la profession sont principalement : l'arrêt de commande ou de paiement d'un ou plusieurs clients importants ; le piratage des produits similaires à ceux commercialisés par la société pouvant conduire à une diminution de la demande. Les risques de toute nature liés aux relations avec les fournisseurs. L'incapacité de livrer et facturer des produits suite à un dommage industriel ou informatique, le départ d'un ou plusieurs collaborateurs clef de la société, le déréférencement d'une centrale d'achat, le vol, la destruction de certains de nos actifs.

3.3 Gestion et présentation des principales procédures du contrôle interne

3.3.1 Les acteurs du contrôle interne

Ce sont le Président du Groupe, le responsable comptable et financier, le Directeur des Opérations, le Directeur des Achats, le directeur du développement, les directeurs de division des ventes, le responsable de l'entrepôt, le responsable du SAV et Service clients, le Président des filiales INNELEC SERVICES et ULTIMA GAMES, le délégué du Conseil d'Administration d'INNOWEAR, le cabinet d'expertise comptable du groupe, les commissaires aux comptes, l'avocat de la société, les cabinets d'audit extérieurs qui peuvent être missionnés par le Conseil d'Administration ou le président.

Tous les responsables opérationnels reportent directement au Président du groupe. Le président des filiales INNELEC SERVICES et ULTIMA GAMES dirige ces filiales et rend compte dans le cadre juridique choisi (SAS). Il en est de même pour le délégué du conseil d'administration d'INNOWEAR. Le cabinet d'expertise comptable intervient à chaque arrêté trimestriel et valide les comptes et dossiers établis par le responsable comptable et financier de la société. Les deux commissaires aux comptes se répartissent le contrôle et la validation des comptes et réalisent en cours d'année des missions d'audit sur des points particuliers qui donnent lieu à l'émission de rapports écrits et recommandations.

Les cabinets d'audit extérieurs aident le conseil d'administration à obtenir un avis indépendant et qualifié sur l'organisation, les forces et faiblesses de l'entreprise et les améliorations à mettre en place. Le Président peut aussi missionner des cabinets d'audit extérieurs sur différents sujets où il a besoin d'un avis et d'expertises extérieures à l'entreprise.

L'avocat auquel la société fait appel est le même depuis plus de 16 ans et intervient dans plusieurs domaines.

3.3.2 Informations sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société

3.3.2.1 Contrats avec les clients : tous les contrats clients sont écrits, visés par le Président avant envoi par les chefs de département, tous les efforts de la société tendent à augmenter le nombre et la diversité de ses clients.

3.3.2.2 Organisation des ventes : un guide des ventes est régulièrement mis à jour pour s'assurer que tous les membres de l'équipe de vente soient bien informés en détail de tout ce qui concerne leur activité.

3.3.2.3 Piratage des produits : la société encourage ses fournisseurs à protéger leurs produits et relaie les informations de lutte contre le piratage auprès de ses clients. La société procède à des vérifications

approfondies lors du retour des produits défectueux jeux consoles pour s'assurer que les produits qui lui sont retournés sont bien défectueux et que le retour n'a donc pas été motivé par une simple copie du produit.

3.3.2.4 Les risques de toute nature liés aux relations avec les fournisseurs : dans ses relations avec les fournisseurs la société signe des contrats qui sont tous visés par le Président et qui couvrent les différents aspects usuels volume, prix, paiement nous permettant de nous y référer en cas de besoin.

Les quantités achetées représentent un risque de gestion pour notre société : achats en trop, surstocks, achats insuffisants, perte de vente. Un comité d'achat composé de représentants des équipes ventes, achats et marketing se réunit tous les mois et propose au président les quantités à acheter. Pour les gros volumes, une prévision individuelle est demandée à chaque vendeur et responsable vente, achat et marketing. Toutes les commandes de nouveautés sont ensuite visées par le Président. Pour le réassort, des niveaux hiérarchiques d'autorisation de commandes ont été fixés en fonction des montants à commander.

Le responsable de l'entrepôt est responsable de l'intégrité des stocks. Des procédures existent couvrant la réception, le stock et l'expédition des marchandises stockées. De même, au moins deux inventaires annuels sont réalisés et contrôlés par nos commissaires aux comptes qui s'assurent du respect des procédures écrites d'inventaire et de l'exactitude des quantités relevées.

3.3.2.5 Risque industriel et informatique : Sous la responsabilité du service clients et SAV, la société fait régulièrement intervenir l'APAVE pour s'assurer de la conformité de ses installations. Elle a souscrit aux assurances nécessaires, notamment perte d'exploitation en cas de sinistre incendie, etc... Ceci est géré par le responsable comptable et financier.

Dans le domaine informatique, les utilisateurs du système informatique signent une charte interne visant à garantir la sécurité et l'intégrité des données. Des sauvegardes régulières sont effectuées et stockées sur site dans des armoires ignifugées et hors site.

Le matériel informatique est assuré notamment bris de machine ceci sous la responsabilité du responsable comptable et financier.

3.3.2.6 Risque lié au départ d'un ou plusieurs collaborateurs clef de l'entreprise : la politique de l'entreprise est de s'assurer qu'en interne elle peut faire rapidement face au départ de collaborateurs en ayant autant que faire se peut prévu un remplaçant désigné ou non pour chaque poste, ce dispositif est régulièrement revu par le président et les différents responsables. D'un point de vue plus général, la société estime que ce risque se gère aussi en amont au cours des entretiens d'évaluation avec les collaborateurs concernés. Tous les collaborateurs clef de l'entreprise sont soumis à une clause de non concurrence assortie d'indemnités de non concurrence.

3.3.2.7 Engagement hors bilan et de retraite : La société évalue ses engagements hors bilan et les engagements de retraite ont été chiffrés par une société spécialisée.

3.3.2.8 Risque lié à la gestion des actifs : la gestion de la trésorerie est placée sous la responsabilité du responsable comptable et financier qui fournit au Président différents tableaux de suivi à intervalles hebdomadaires et mensuels. Le président vise tous les paiements et délègue pour des périodes courtes sa signature à deux cosignataires en cas d'absence.

Les assurances de tout ordre, responsabilité civile, complémentaire maladie, stock, crédit client, perte d'exploitation, etc... sont placées sous la responsabilité du responsable comptable et financier qui fournit au Président les différents contrats pour visa.

Les marques sont gérées par le Président avec l'assistance de l'avocat et des conseils de la société Innelec Multimédia SA ne possède pas d'immobilier en propre.

Un logiciel de suivi des immobilisations a été mis en place assorti d'une procédure écrite rédigée par le directeur des opérations.

3.4 Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

3.4.1 Organisation de la fonction comptable et financière

Le responsable comptable et financier reporte directement au Président. L'intervention des professionnels extérieurs est décrite au paragraphe 3.4.3.

3.4.2 Système d'information, reporting, contrôle budgétaire.

Pour Innelec Multimédia :

L'élaboration des comptes résulte d'un ensemble d'opérations structurées à partir de notre système informatique intégré à base de l'ERP Tolas, il couvre tous les grands processus : achats, gestions des stocks, facturation, encaissement, paiement. Il est complété par d'autres progiciels dont un spécifiquement pour la paie et un pour la gestion des immobilisations et un pour la gestion informatisée des commandes dans notre entrepôt et un pour les vendeurs itinérants. Ces opérations font l'objet de contrôles à différents niveaux dans le respect des procédures d'autorisation et de délégation en vigueur, notamment en ce qui concerne la validation des différents mouvements de stock et la validation des primes. Les procédures comptables sont elles mêmes reprises dans un guide de procédure.

Pour les filiales : le président des filiales INNELEC SERVICES et ULTIMA GAMES assure un suivi de gestion et un reporting régulier avec ses propres outils.

Il en est de même pour le délégué du conseil d'administration de la nouvelle filiale INNOWEAR créée en Novembre 2006.

3.4.3 Elaboration des comptes consolidés.

Les comptes consolidés sont établis par un seul cabinet comptable extérieur chargé de toutes les sociétés contrôlées par le groupe, ceci pour augmenter la cohérence des traitements. Les écritures de consolidation sont effectuées par le cabinet comptable extérieur et saisies sur l'outil informatique du cabinet, elles sont ensuite vérifiées par nos commissaires aux comptes. Des réunions de synthèse sont organisées deux fois par an en présence du responsable comptable et financier, du cabinet comptable extérieur, des commissaires aux comptes, du président du groupe et des filiales.

L'ensemble du processus de transition de nos comptes en normes IFRS a été supervisé par le président, avec l'assistance du cabinet comptable extérieur, sous le contrôle strict des commissaires aux comptes.

3.4.4 Suivi des engagements hors bilan et des litiges.

Les engagements hors bilan sont évalués annuellement par le responsable comptable et financier.

Les litiges clients sont suivis par le responsable du service client sous la supervision du Président. Un programme informatique interne recense tous les litiges dès leur création et permet un suivi mutualisé par tous les intervenants internes.

Les litiges fournisseurs sont suivis par le directeur des achats sous la supervision du Président. Un programme informatique interne identique à celui utilisé pour les litiges clients est utilisé.

Les litiges clients et fournisseurs sont examinés tous les mois et donnent lieu à la diffusion de listes de suivi et de demandes d'actions de la part des responsables ou du Président. Trimestriellement un examen approfondi à lieu avant la comptabilisation des provisions.

Les autres litiges notamment prud'homaux sont listés trimestriellement par notre avocat et une provision est définie par le Président en fonction du degré de risque.

3.4.5 Contrôle des informations financières et comptables publiées.

Ce contrôle est effectué de façon ultime par nos commissaires aux comptes.

La communication financière est réalisée trimestriellement pour le chiffre d'affaires, semestriellement pour les états financiers, avec arrêté des comptes par le conseil d'administration. Les documents financiers publiés (rapport semestriel, rapport annuel) sont préparés par la direction, avec l'assistance de l'expert comptable, sous le contrôle des commissaires aux comptes. Des réunions d'informations sont organisées 2 fois par an avec les analystes financiers à l'occasion de la sortie des comptes semestriels et annuels.

Des communiqués de presse sont publiés à cette occasion et lors d'évènements importants.

4- Conclusion sur le contrôle interne au 31/03/2007 Plan d'actions pour l'exercice 2007/2008

4.1 Plan d'amélioration des procédures

Eu égard à la taille de notre société, nous nous sommes d'ores et déjà dotés d'une structure organisationnelle et de nombreuses procédures et états de contrôle.

Durant le dernier exercice 2006/2007 :

- les procédures ventes ont été revues
- les procédures achats ont été validées
- les procédures marketing chefs produit ont été rédigées
- les procédures du secrétariat ventes ont été rédigées
- les procédures du secrétariat de direction ont été revues
- une revue des contrôles généraux informatiques a été réalisée par le cabinet Deloitte ; il doit donner lieu à diverses actions correctives là où cela semble nécessaire.

Durant l'exercice 2007/2008, nos efforts porteront :

- la rédaction des procédures chefs de projet Internet et service catalogue
- la rédaction des procédures de l'accueil et du standard
- la révision de diverses procédures existantes
- le remplacement du contrôle de gestion interne

4.2 Systèmes d'information

4.2.1 Plan de continuité informatique

Nous avons le projet d'installer durant l'exercice en cours une duplication complète et en temps réel de nos systèmes (gros système et internet) dans deux salles informatiques séparées éloignées de plus de deux cents mètres et situées dans deux bâtiments différents. Cette mesure de précaution est rendue nécessaire par l'importance grandissante de l'informatique à tous les niveaux de fonctionnement de la société.

4.2.2 Plan de protection de l'information

Nous avons signé en Juin 2007, avec un acteur de référence sur le domaine des infrastructures de système d'information, un contrat d'assistance pour la définition d'un plan de protection de l'information.

L'objectif est d'assurer une meilleure protection de l'information. Une étude préalable aura pour objectif :

- d'effectuer un état des lieux et de conduire l'analyse des risques associés
- de formuler des recommandations permettant de définir la cible à atteindre en matière de sécurisation de l'information
- d'élaborer un plan d'actions définissant la trajectoire ainsi que les paliers permettant d'atteindre cette cible.

Monsieur Denis THEBAUD
Président du Conseil d'Administration

Complément au rapport du Président du Conseil d'administration concernant les procédures de contrôle interne

Au cours de l'exercice 2006-2007, le taux de participation des administrateurs aux différents conseils d'administration était les suivants :

- Conseil du 20 juin 2006 : 4 administrateurs présents.
 - Conseil du 20 juillet 2006 : 4 administrateurs présents.
 - Conseil du 17 octobre 2006 : 4 administrateurs présents.
 - Conseil du 12 décembre 2006 : 4 administrateurs présents.
 - Conseil du 30 janvier 2007 : 4 administrateurs présents.
-

**Rapport sur le rapport
du Président du Conseil d'administration concernant les
procédures de contrôle interne relatives
à l'élaboration et au traitement
de l'information comptable et financière**

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société INNELEC MULTIMEDIA et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 mars 2007.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en oeuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Suresnes et Neuilly-sur-Seine, le 26 juillet 2007

Les commissaires aux comptes

SPCC

Deloitte & Associés

Jacques BABLED

Bertrand de FLORIVAL

17. SALARIES

17.1. Effectifs

L'effectif du Groupe INNELEC MULTIMEDIA se porte, fin septembre 2007, à 214 personnes, contre 207 personnes fin mars 2007, et 199 personnes fin mars 2005, soit une augmentation régulière des effectifs sur la période d'observation, à savoir une hausse de 3 à 4 % par période de 6 mois. Cette hausse correspond au développement des équipes managériales et opérationnelles, mais également à la création et au développement de la société INNOWEAR et à l'acquisition de JC CENTRALE.

Répartition des effectifs par catégorie

Par catégorie	31-mars-05	31-mars-06	31-mars-07	30-sept-07
Cadres	21	21	21	23
Agents de maîtrise	15	14	18	17
Employés	151	165	168	174
Total	187	200	207	214

Répartition des effectifs par entité juridique

Par entité juridique	31-mars-05	31-mars-06	31-mars-07	30-sept-07
INNELEC MULTIMEDIA	159	160	161	167
INNELEC SERVICES	0	12	17	17
ULTIMA GAMES	28	28	27	26
INNOWEAR			2	3
JC CENTRALE				1
Total	187	200	207	214

Les effectifs du Groupe ont très peu évolué depuis la fin du 1^{er} semestre 2007-2008, INNELEC MULTIMEDIA comptant 220 collaborateurs au 31 janvier 2008.

En dehors d'une clause de non concurrence définie dans les différents contrats de travail que la Société a pu conclure avec ses salariés (CDI, temps partiel, cadres, ...), aucune disposition particulière ne régit les relations entre INNELEC MULTIMEDIA et ses salariés. Il est toutefois précisé que la Société a instauré un test visant à identifier, chez tous ses salariés, avant toute embauche effective, la présence de substance toxicologique (cannabis,...).

17.2. Participations et stock options

17.2.1. Participations

En dehors du groupe représenté par la Famille THEBAUD, aucun salarié ne dispose, à la connaissance de la société, d'une position d'actionnaire significatif au capital d'INNELEC MULTIMEDIA.

17.2.2. Options de souscription et d'achat d'actions consenties aux salariés

En date des 13 mai 1998, 26 septembre 2000, 28 septembre 2004 et enfin 27 septembre 2006, l'assemblée générale des actionnaires de la Société s'est prononcée favorablement sur l'autorisation donnée au Conseil d'administration d'émettre des options de souscription d'actions :

	1998	2000	2004	2006
Date de l'Assemblée Générale	13 mai 1998	26 septembre 2000	28 septembre 2004	27 septembre 2006
Date du Conseil d'Administration	21 juin 1999	29 novembre 2000	20 juillet 2005	17 octobre 2006
Options de Souscription d'actions attribués par le Conseil d'Administration				
Nombre total d'options de souscription	11 900	2 000	15 600	4 000
Equivalent en nombre d'actions	11 900	2 000	15 600	4 000
Point de départ d'exercice des d'options de souscription	21 juin 2004	29 novembre 2005	20 juillet 2010	17 octobre 2011
Date d'expiration	20 juin 2006	28 novembre 2007	19 juillet 2012	16 octobre 2013
Prix des d'options de souscription	16,87 €	9,19 €	19,38 €	22,43 €
Nombre d'options de souscription d'actions accordées aux mandataires sociaux				
Equivalent en nombre d'actions		2 000		
Nombre d'options de souscription d'actions accordées aux 10 premiers attributaires salariés				
Equivalent en nombre d'actions	3 700		8 800	4 000
Nombre d'options de souscription d'actions annulées				
Equivalent en nombre d'actions	6 380			
Nombre d'options de souscription d'actions ayant été exercées				
Equivalent en nombre d'actions	5 520	2 000		
Solde de capital potentiel	0	0	15 600	4 000

Monsieur Jean Pierre BOURDON était le bénéficiaire du programme d'options de souscription d'actions décidé par le Conseil d'administration du 29 novembre 2000. Les autres plans d'options concernaient des dirigeants opérationnels : directeur de pôle opérationnel, directeur de services,...

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux 10 premiers attributaires salariés non mandataires sociaux et options levées par ces derniers	Nombre total d'options attribuées / d'actions souscrites ou	Prix moyen pondéré	Plan 1998	Plan 2000	Plan 2004	Plan 2006
Options consenties durant l'exercice par l'émetteur et par toute société du Groupe aux 10 premiers attributaires salariés, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale)	4 000	22,43 €				4 000
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées durant l'exercice par les 10 premiers attributaires salariés, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale)						

La dilution potentielle issue de l'exercice des 19 600 options de souscription en circulation est de 1,24 %.

17.3. Intéressement des salariés

17.3.1. Actionnariat actuel des salariés

En dehors du groupe représenté par la Famille THEBAUD, aucun salarié ne dispose, à la connaissance de la société, d'une position d'actionnaire significatif au capital d'INNELEC MULTIMEDIA.

17.3.2. Contrats d'intéressement et de participation

Un accord de participation a été signé en décembre 1991 entre le Groupe et ses salariés, en application des dispositions réglementaires, accord définissant les modalités et les conditions d'utilisation au profit des salariés du Groupe de la réserve spéciale de participation.

Ce contrat définit notamment la liste des bénéficiaires, l'emploi des sommes concernées et les conditions de libération et de disponibilité de ces sommes pour les bénéficiaires.

17.3.3. Attribution d'actions gratuites

Aucune disposition n'a été prise par l'assemblée générale des actionnaires de la Société en vue d'une éventuelle attribution d'actions à titre gratuit aux salariés.

18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1. Répartition du capital et des droits de vote au 2 janvier 2008

ACTIONNAIRES	Catégorie	Nombre d'actions	% de détention en Capital	% de détention en Droits de Vote
Groupe THEBAUD	Président Directeur Général	999 292	64,0%	78,2%
Public		544 841	34,9%	21,8%
Auto détention		16 741	1,1%	-
TOTAL		1 560 874	100,0%	100,00%

A la connaissance de la Société, aucun autre actionnaire ne détient, seul ou de concert, plus de 5 % du capital ou des droits de vote de la Société.

Toutes les actions composant le capital de la Société sont libres de tout nantissement.

Aucune transaction significative n'est intervenue aux cours des 2 dernières années, en dehors de la cession réalisée le 21 février 2007 par Monsieur Denis THEBAUD portant sur un volume de 26 000 titres, cession ayant fait l'objet d'une déclaration auprès des services de l'Autorité des Marchés Financiers en date du 6 mars 2007.

Pour rappel, situation de l'actionnariat au 31 mars 2006 et au 31 mars 2007 :

Au 31 mars 2006 :

ACTIONNAIRES	Catégorie	Nombre d'actions	% de détention en Capital	% de détention en Droits de Vote
Groupe THEBAUD	Président Directeur Général	1 017 220	65,2%	79,0%
Public		524 108	33,6%	21,0%
Auto détention		18 392	1,2%	-
TOTAL		1 559 720	100,0%	100,00%

Au 31 mars 2007 :

ACTIONNAIRES	Catégorie	Nombre d'actions	% de détention en Capital	% de détention en Droits de Vote
Groupe THEBAUD	Président Directeur Général	1 043 220	67,0%	78,4%
Public		495 939	31,9%	21,6%
Auto détention		16 741	1,1%	-
TOTAL		1 555 900	100,0%	100,00%

Modifications intervenues dans le capital social de la Société au cours des 12 derniers mois :

Non significatif.

Emission de titres donnant accès au capital de la Société au cours des 12 derniers mois :

En date du 30 avril 2007, 1 559 720 bons de souscription d'actions INNELEC MULTIMEDIA ont été émis et attribués gratuitement aux actionnaires de la Société, à raison d'un bon par action détenue à la clôture de la séance de négociation du 27 avril 2007. Ces bons donnent le droit aux porteurs de souscrire des actions nouvelles de la Société à raison de 11 bons pour 2 actions nouvelles, jusqu'au 25 juillet 2008 inclus, au prix de souscription de 28,00 euros par action nouvelle.

A ce jour, 1 154 actions nouvelles ont été créées en résultat de l'exercice des bons émis, soit l'exercice de 6 347 bons. Restent ainsi en circulation 1 553 373 bons à la date de l'établissement du présent document de référence.

18.2. Droits de vote des principaux actionnaires

Un droit de vote double est instauré lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires d'INNELEC MULTIMEDIA en date du 13 mai 1998 pour toute personne justifiant d'une inscription nominative de ses actions pendant une durée minimum de deux ans.

Aucun mécanisme de contrôle particulier n'a été mis en place en vue de limiter que le contrôle de la Société ne soit exercé de manière abusive.

18.3. Contrôle de la Société

A la date d'enregistrement du présent document, la Société est principalement détenue par le Groupe de la famille THEBAUD (Président Directeur Général du Groupe), ensemble d'actionnaires détenant environ 64,0 % du capital et 78,2 % des droits de vote de la Société INNELEC MULTIMEDIA.

Au-delà des dispositions légales applicables visant à limiter l'exercice abusif du contrôle sur la Société par son actionnaire de référence, il est précisé que le Conseil d'Administration de la Société se réunit régulièrement et que celui-ci comporte un administrateur indépendant, Monsieur Christian TELLIER.

18.4. Pacte d'actionnaires et actions de concert

Néant.

19. OPERATIONS AVEC DES APPARENTES

Deux conventions réglementées ont été mises en œuvre durant l'exercice 2006-2007 :

- Convention de sous location avec INNELEC SERVICES :

Administrateur concerné : Monsieur Jean Pierre BOURDON.

Un contrat de sous location des locaux a été conclu avec la société INNELEC SERVICES. Le montant des loyers au 31 mars 2007 s'est élevé à 3 737 euros.

Cette convention a été approuvée par le Conseil d'administration du 30 janvier 2007.

- Convention de sous location avec FOCUS HOME INTERACTIVE :

Administrateurs concernés : Messieurs Denis THEBAUD, Jean-Pierre BOURDON et Christian TELLIER.

Un contrat de sous location des locaux a été conclu avec la société FOCUS HOME INTERACTIVE. Le montant des loyers au 31 mars 2007 s'est élevé à 29 390 euros. Cette convention a été approuvée par le Conseil d'administration du 30 janvier 2007.

Par ailleurs, des conventions réglementées, approuvées au cours d'exercices antérieurs, se sont poursuivies durant l'exercice 2005-2006 :

- Contrat de licence de marque avec INNELEC SERVICES :

La société INNELEC MULTIMEDIA a conclu avec la société INNELEC SERVICES un contrat de licence de marques pour Ultima et Ultima Games moyennant une redevance fixe de 20 000 euros par mois et une redevance proportionnelle assise sur le chiffre d'affaires réalisé par tous les magasins avec INNELEC MULTIMEDIA (% de redevance variable en fonction du niveau de chiffre d'affaires réalisé, entre 1,70 % si le chiffre est de 3,1 millions d'euros, et de 3,40 % si le chiffre d'affaires est de 14,0 millions d'euros).

Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2007, la redevance proportionnelle s'est élevée à 321 871 euros et la redevance totale à 561 871 euros.

La société INNELEC MULTIMEDIA a également conclu avec la société INNELEC SERVICES un contrat de licence de marques pour Stratagames et Stratagames.com moyennant une redevance proportionnelle qui s'est élevée sur l'exercice à 3 059 euros.

Cette licence est accordée en contrepartie d'une rémunération de 1 % du chiffre d'affaires facturé par INNELEC MULTIMEDIA à tous les points de vente portant les enseignes ou utilisant ces marques, payable trimestriellement, sur facture établie par INNELEC SERVICES à INNELEC MULTIMEDIA.

Plus récemment, après l'achat de la société JC CENTRALE par INNELEC SERVICES en avril 2007, un contrat de licence de marque a été conclu entre JC CENTRALE et INNELEC MULTIMEDIA au titre de l'exploitation par cette dernière de la marque JE Console et des noms de domaine associés. Ainsi, une rémunération correspondant à 0,5 % du chiffre d'affaires réalisé par INNELEC MULTIMEDIA avec les points de vente portant l'enseigne JE Console sera facturée par JC CENTRALE. Cette convention a été conclue pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} juillet 2007.

- Convention avec la SCI INNOBAT

Administrateur concerné : Monsieur Denis THEBAUD.

INNOBAT, société immobilière appartenant à Monsieur Denis THEBAUD, a facturé, au titre de l'exercice clos le 31 mars 2007, à INNELEC MULTIMEDIA les montants suivants :

- 392 004 euros hors taxes au titre des loyers,
- 83 532 euros hors taxes au titre des charges locatives,
- 59 255 euros hors taxes au titre des taxes foncières et taxes sur les bureaux.

Le contrat liant la société INNOBAT et INNELEC MULTIMEDIA a été signé en date du 1^{er} octobre 1989 et modifié par avenants successifs. Ces avenants concernaient essentiellement une évolution du loyer annuel en raison d'une évolution des surfaces mises à disposition du Groupe.

Au cours de l'année 2007, plusieurs avenants au contrat initial de location ont été signés et ce en résultat de l'évolution des surfaces mises à disposition du Groupe. Ainsi, l'avenant signé en date du 27 septembre 2007, dernier avenant ayant eu pour objet une modification des loyers à verser par INNELEC MULTIMEDIA, fait état d'un loyer annuel porté à 467 000 euros hors taxes.

Ces montants restent conformes aux conditions de marché pour un bien équivalent. Pour mémoire, les évolutions des conditions de location de ces locaux observées au cours de l'année 2007 ont fait l'objet d'une mission spécifique assumée par Monsieur Christian TELLIER, administrateur indépendant d'INNELEC MULTIMEDIA. Ces évolutions correspondaient à l'augmentation des surfaces utiles mises à disposition du Groupe par la SCI INNOBAT. Les travaux et propositions réalisés par Monsieur Christian TELLIER ont permis au Conseil d'administration du 26 juillet 2007 de fixer les montants des loyers à percevoir par la SCI INNOBAT, décision dont la mise en œuvre a été confiée à Monsieur Jean Pierre BOURDON.

- Assurance-vie de Monsieur Denis THEBAUD :

Administrateur concerné : Monsieur Denis THEBAUD.

Le montant pris en charge par INNELEC MULTIMEDIA au 31 mars à 2007 est de 2 178 euros, Monsieur Denis THEBAUD étant Président du Conseil d'Administration d'INNELEC MULTIMEDIA.

Le rapport spécial des commissaires aux comptes au titres de l'exercices 2007 est présenté au paragraphe 20.1.3 du présent document de référence.

Autres opérations avec des apparentés :

Il est précisé qu'en date du 1^{er} juin 2001, Monsieur Denis THEBAUD a concédé l'exploitation de la marque Village Multimédia à INNELEC MULTIMEDIA à titre gratuit. La Société INNELEC MULTIMEDIA doit néanmoins assurer les frais de dépôt et de protection pendant la durée de la concession consentie pour une période de 3 mois renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation en respectant un préavis d'un mois.

La société JC CENTRALE a confié la licence d'exploitation de sa marque JE Console à INNELEC MULTIMEDIA et ce pour une durée de 5 ans, soit jusqu'au 30 juin 2012. En contrepartie du droit d'exploitation exclusive de la marque JE Console, INNELEC MULTIMEDIA verse à JC CENTRALE une redevance de 0,5 % du chiffre d'affaires facturé par INNELEC MULTIMEDIA à tous les points de vente portant l'enseigne JE Console ou licenciés de ce réseau.

20. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR

20.1. Informations financières historiques

20.1.1. Comptes annuels consolidés, annexes et rapport relatifs à l'exercice clos au 31 mars 2007

20.1.1.1. Comptes relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2007

BILAN CONSOLIDE IFRS

Actif

<i>En euros</i>	notes	mars-07	mars-06
Goodwill	3.1	435 237	435 237
Immobilisations incorporelles	3.2	3 760 905	3 478 356
Immobilisations corporelles	3.3	2 385 012	1 650 336
Actifs financiers non courants	3.4	553 933	475 709
Actifs d'impôts différés	3.5	342 998	226 191
Actifs non courants		7 478 085	6 265 829
Stocks	3.6	15 900 956	11 287 251
Clients	3.7	22 845 355	13 369 364
Autres créances	3.8	19 355 530	15 112 556
Actifs financiers courants			
Trésorerie et équivalent de trésorerie	3.9	7 012 497	3 706 261
Actifs détenus en vue d'être cédés			0
Actifs courants		65 114 338	43 475 432
TOTAL ACTIFS		72 592 423	49 741 261

Passif

<i>En euros</i>	notes	mars-07	mars-06
Capital	3.10	2 386 372	2 380 527
Réserves liées au capital	3.10	13 092 020	12 572 550
Réserves consolidées	3.10	-2 476 913	-2 958 283
Résultat consolidé	3.10	1 649 814	2 370 772
Actions propres	3.10	-285 768	-140 850
Capitaux propres		14 365 525	14 224 716
<i>dont part du groupe</i>		<i>14 331 286</i>	<i>14 224 716</i>
<i>dont part des intérêts minoritaires</i>	3.11	<i>34 239</i>	
Provisions à long terme	3.12	158 980	149 709
Passif financiers non courants	3.13	851 915	184 545
Autres dettes non courantes		0	
Passif d'impôts différés		0	
Passifs non courants		1 010 895	334 254
Provisions à court terme	3.12	16 863	19 863
Dettes fournisseurs	3.14	29 756 693	18 963 104
Passif financiers courants	3.13	9 758 363	1 625 313
Autres dettes courantes	3.14	17 684 084	14 574 011
Passifs courants		57 216 003	35 182 291
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		72 592 423	49 741 261

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE 31 mars 2007

En euros	notes	mars-07	mars-06	var
Chiffre d'affaires, hors taxes	3,15	134 028 330	123 742 970	10 285 360
Autres produits de l'activité		425 915	140 875	285 040
Produit des activités ordinaires		134 454 245	123 883 845	10 570 400
Prix de revient des ventes		113 210 142	103 233 643	9 976 499
Marge brute		21 244 103	20 650 202	593 901
% du CA HT		15,85%	16,69%	
Charges externes	3,16	9 250 035	8 370 607	879 428
Impôts et taxes		1 005 613	777 194	228 419
Frais de personnel	3,17	8 056 441	7 299 437	757 004
Dotations aux amortissements	3,18	696 292	589 104	107 188
Dotations et reprises de provisions	3,18	-202 547	87 296	-289 843
Résultat opérationnel courant		2 438 269	3 526 564	-1 088 295
% du CA HT		1,82%	2,85%	
Coût de l'endettement financier net	3,19	35 266	58 886	-23 620
Autres produits et charges financiers		0	0	0
Résultat avant impôt		2 473 535	3 585 450	-1 111 915
% du CA HT		1,85%	2,90%	
Impôt sur les bénéfices	3,20	-851 190	-1 214 678	363 488
Résultat net de l'ensemble consolidé		1 622 345	2 370 772	-748 427
% du CA HT		1,21%	1,92%	
Dont, part des intérêts minoritaires		-27 469		
Dont, part du Groupe		1 649 814	2 370 772	-748 427
<i>Par action en euros</i>				
	notes	mars-07	mars-06	var
Résultat de base, part du Groupe	3,23	1,06	1,52	-0,46
Résultat dilué, part du groupe	3,23	1,07	1,54	-0,47

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE 31/03/2007

Flux de trésorerie liés à l'activité (en K€)

	31/03/2007	31/03/2006
Résultat net des sociétés intégrées	1622	2371
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité:		
+ Dotations aux amortissements et provisions (1)	716	708
- Reprises sur amortissements et provisions (1)	-85	-31
+ Variation des impôts différés	-117	164
+ Vnc des actifs cédés	3	1
- produits de cessions d'éléments d'actif cédés	-4	-56
+ Amortissement écarts d'acquisition	0	0
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	2135	3157
Dividendes recues des sociétés mise en équivalence		
STOCK	-4614	-2372
CLIENTS (2)	-9476	5798
AUTRES CREANCES	-4243	-1182
DETTES FOURNISSEURS	10794	-5652
DETTES FISCALES ET SOCIALES	988	110
Autres dettes	2125	1697
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	-4426	-1601
Flux net de trésorerie généré par l'activité	-2291	1556
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		
- Acquisition d'immobilisations	-1738	-923
+ Cession d'immobilisations, nettes d'impôt	16	56
+ Dettes sur immobilisations	0	
- incidence des variations de périmètres	0	
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-1722	-867
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		
- Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-1543	-1319
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		
Augmentation de capital en numéraire levé d'option	64	47
+ Emissions d'emprunts	1704	270
- Remboursements d'emprunts	-619	-740
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-394	-1742
Variation de trésorerie	-4407	-1053
Trésorerie d'ouverture (3)	2434	3489
Trésorerie de clôture (3)	-1973	2434
(1) A l'exclusion des provisions sur actif circulant		
(2) incluant les effets escomptés non échus pour un montant de 7 704 K€ au 31/03/2007		
(3) détail variation de trésorerie au 31/03/2007 ci-dessous		
	31/03/2007	31/03/2006
Disponibilités	7012	3706
Concours bancaires	-1282	-113
Effets escomptés non échus	-7703	-1159
Trésorerie nette	-1973	2434

Variation des capitaux propres

	capital	Réserves liées au capital (1)	Réserves et résultats consolidés	Ecart de conver- sion	Résultat	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minori- taires	Capitaux Propres
Capitaux propres au 31 mars 2005	2 374 866	4 371 129	4 637 885	0	1 742 380	13 126 260		13 126 260
Affectation en réserves			1 742 380		-1 742 380	0		0
Distribution de dividendes			-1 319 370			-1 319 370		-1 319 370
Résultat de l'exercice					2 370 772	2 370 772		2 370 772
Autres mouvements	5 661	41 392	0			47 053		47 053
Capitaux propres au 31 mars 2006	2 380 527	4 412 521	5 060 895	0	2 370 772	14 224 715		14 224 715
Affectation en réserves			2 370 772		-2 370 772	0		0
Distribution de dividendes			-1 542 979		0	-1 542 979		-1 542 979
Résultat de l'exercice			0		1 649 814	1 649 814	-27 469	1 622 345
Autres mouvements (2)	5 845	58 599	0	0	0	64 444		64 444
Ecart de conversion			0	-24 550		-24 550		-24 550
Actions propres			-40 158	0		-40 158		-40 158
Variation de périmètre (3)							61 708	61 708
Capitaux propres au 31 mars 2007 (2)	2 386 372	4 471 120	5 848 530	-24 550	1 649 814	14 331 286	34 239	14 365 525

(1) Réserves liées au capital = primes d'émissions, prime d'apport, prime de fusions, réserves légales

(2) Bons de souscriptions exercés

(3) L'augmentation des intérêts minoritaires est liée à la création de la filiale Suisse Innowear

20.1.1.2. Annexes relatives à l'exercice clos le 31 mars 2007

Règles et méthodes comptables

Les comptes consolidés d'Innelec et de ses filiales (Le Groupe) sont établis en conformité avec les normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards) tels qu'adoptées par l'Union Européenne au 30 septembre 2006.

Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration du 20 juin 2007.

Les nouvelles normes IFRS entrées en vigueur depuis le 1er avril 2006 n'ont pas d'effet sur l'information financière présentée au 31 mars 2007.

La base de préparation de ces informations financières 2006 et 2007 décrite dans les notes ci après résulte des normes et interprétations applicables de manière obligatoire au 31 mars 2007. Le Groupe n'applique par anticipation aucune des normes ou interprétations adoptées par l'Union Européenne qui ne seront d'application obligatoire qu'en 2007/2008, notamment :

- la norme IFRS 7 : instruments financiers – information à fournir
- la norme IFRS 1 : information à fournir sur le capital

1. INFORMATIONS RELATIVES AU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

La consolidation au 31 mars 2007 porte sur 5 sociétés intégrées globalement. Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation pour l'exercice clos le 31 mars 2007 sont les suivantes :

Entreprises	Sièges	N° Siret	Contrôle	Méthode*
INNELEC MULTIMEDIA	45 Rue Delizy 93692 Pantin Cédex	3279486260020	100%	IG
ULTIMA GAMES	45 Rue Delizy 93692 Pantin Cédex	43480187400018	100%	IG
INNELEC SERVICES	45 Rue Delizy 93692 Pantin Cédex	43461161200012	99,97%	IG
INNELEC TECHNOLOGIES	45 Rue Delizy 93692 Pantin Cédex	43198050700013	99,99%	IG
INNOWEAR	Thurgauerstrasse 40 Airgate CH 8050 Zurich	CH,020,3,030,407,9	85%	IG

* Intégration globale

Le périmètre de consolidation a été modifié par la création de la société INNO-WEAR au cours du mois novembre 2006.

Innelec n'a pas de participations dans lesquelles elle exerce un contrôle conjoint ou une influence notable nécessitant une consolidation selon la méthode proportionnelle ou par mise en équivalence.

2. PRINCIPES ET MODALITES DE CONSOLIDATION

2.1 Principes et modalités de consolidation

Les sociétés dans lesquelles la société mère INNELEC MULTIMEDIA détient directement ou indirectement le contrôle de manière exclusive, sont consolidées par intégration globale.

Toutes les sociétés intégrées ont établi leurs comptes annuels ou une situation arrêtée au 31 mars 2007.

Toutes les transactions significatives entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes à l'ensemble consolidé sont éliminés.

Lorsque la prise de contrôle d'une entreprise entrant dans le périmètre de consolidation suivant la méthode de l'intégration globale a lieu en cours d'exercice, seuls les produits et les charges postérieurs à la date d'acquisition sont retenus dans le compte de résultat.

Conversion des états financiers de la filiale suisse : les comptes de la filiale étant établis en francs suisses ont été convertis en euros selon les méthodes suivantes :

- au cours de clôtures pour les postes de bilan
- au cours moyen de la période pour les éléments du compte de résultat,
- les différences de change résultant de l'application de ces cours sont inscrites dans les capitaux propres, en réserves consolidées.

Les sociétés en attente de cession ou de liquidation ne sont pas consolidées.

2.2 Recours à des estimations

Pour l'établissement des états financiers il a pu être procédé à des estimations ou à la prise en compte d'hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains postes d'actif et de passif, de produits et de charges. Les résultats réels futurs sont susceptibles de faire diverger ces estimations. Les principales estimations significatives portent notamment sur le montant des engagements de retraites, les impôts différés, la valorisation des actifs incorporels à long terme, les rabais remises et ristournes à obtenir des fournisseurs et l'évaluation de certains risques qui sont provisionnés.

2.3 Principes comptables et méthodes d'évaluation

2.3.1 Immobilisations incorporelles

La comptabilisation d'une immobilisation incorporelle suppose :

- * Un caractère identifiable et séparable ;
- * Le contrôle d'une ressource ;
- * L'existence d'avantages économiques futurs.

Immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels acquis par le groupe sont comptabilisés au coût d'acquisition, déduction faite des amortissements cumulés et des pertes de valeurs éventuelles. Ils sont principalement constitués des marques Ultima, Difintel et CV Distribution ainsi que des fonds de commerce des magasins, de la plate forme Internet et de logiciels acquis.

Seuls les logiciels font l'objet d'un amortissement pour dépréciation sur une durée de deux à trois ans, selon le mode linéaire.

En revanche les fonds commerciaux peuvent faire l'objet d'une provision pour dépréciation dès lors que la valeur recouvrable est inférieure à la valeur d'acquisition. La valeur recouvrable est la plus élevée de la juste valeur (pourcentage du chiffre d'affaires) et de la valeur d'utilité (flux de trésorerie actualisés).

Goodwill

Le goodwill est évalué à la date d'acquisition des titres de la société acquise. Le Goodwill correspond à l'excédent du coût d'acquisition des titres des sociétés consolidées sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables.

Les goodwill ne sont pas amortis. Ils font l'objet de tests de dépréciation chaque année ou plus fréquemment quand des événements ou des changements de circonstances indiquent qu'une perte de valeur est susceptible de survenir. Toutes les dépréciations constatées sont irréversibles.

Conformément à la mesure transitoire autorisée par IFRS 1 « première adoption des IFRS », les acquisitions et regroupements d'entreprises comptabilisés avant le 1er avril 2004 n'ont pas été retraités, et les goodwill comptabilisés à cette date, ont été inscrits dans le bilan d'ouverture du 1er avril 2004 pour leur montant net d'amortissement devenant leur nouvelle valeur comptable en IFRS.

Les modalités des tests de dépréciation retenues par le Groupe sont décrites au paragraphe « Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » ci-après.

2.3.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Les amortissements pour dépréciation sont calculés en linéaire suivant leur durée d'utilité prévue. Les durées les plus couramment pratiquées sont les suivantes :

Nature des Biens	Durées (1) d'amortissement
Matériel industriel	4 à 8
Agencements, aménagements installatio	10
Matériel de Transport	5
Matériel de bureau et informatique	5
Mobilier	10

(1) exprimés en années

2.3.3 Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », la valeur d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeurs, passés en revue à chaque clôture. Le test est effectué au minimum une fois par an pour les actifs à durée de vie indéterminée.

2.3.4 Immobilisations financières

Les titres de participations non consolidés correspondent à des entités non contrôlées ou à des sociétés sans activité. Ils sont enregistrés au prix d'acquisition et font l'objet d'une éventuelle provision pour dépréciation en fonction de leur valeur d'usage à la clôture de l'exercice, laquelle est appréciée par rapport à la quote-part des capitaux propres des entreprises concernées, éventuellement rectifiés, pour tenir compte de l'intérêt de détenir ces sociétés, de leurs perspectives de développement et des plus values potentielles sur valeurs d'actif.

Les dépôts et cautionnements sont évalués en fonction de leur recouvrabilité.

2.3.5 Stocks et en cours

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen unitaire pondéré (CMUP). Le prix pondéré est calculé en fonction du coût d'achat, déduction faite des rabais commerciaux, des coopérations commerciales assimilées à des remises et autres éléments similaires, auquel sont rajoutés les frais de transport. Les stocks de marchandises sont dépréciés, référence par référence, en fonction de leur obsolescence, de leur potentialité de vente et du taux de rotation. Les références pour lesquelles un accord de retour est prévu avec les fournisseurs ne sont pas dépréciées.

Chaque année, la société procède à la reprise de toutes les provisions précédentes et calcule une nouvelle provision. Celle-ci est donc la provision totale sur les stocks, constituée non pas au cours de l'exercice, mais au fil du temps.

2.3.6 Créances d'exploitation

Les créances d'exploitation sont valorisées à leur valeur nominale et prennent en comptes les Effets Escomptés non Echus.

Les remises, rabais et ristournes (RRR) à obtenir des fournisseurs sont calculés sur le chiffre d'affaires réalisé par les fournisseurs au 31 décembre et font l'objet d'une évaluation pour la période du 1er janvier au 31 mars.

Les créances clients dont la date d'échéance du règlement de leurs factures est dépassée de plus de 120 jours, sont imputées au compte « client douteux ».

Une provision pour dépréciation est constituée lorsqu'un risque potentiel de non-recouvrement apparaît. La provision est fondée sur une appréciation individuelle du risque de non-recouvrement.

2.3.7 Valeur mobilière de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan à leur juste valeur, déterminée principalement par référence aux cotations du marché.

2.3.8 Conversion des opérations en devises

Les transactions en devises sont converties au cours de change en vigueur au moment de la transaction ou au cours de change de la couverture qui leur est affectée.

Les actifs et passifs libellés en devises étrangères sont évalués au cours en vigueur à la date de clôture ou au cours de change de la couverture qui leur est éventuellement affectée. Le cas échéant, des écarts de conversion sont comptabilisés directement dans le compte de résultat.

2.3.9 Provisions pour risques et charges

Conformément à la norme IAS 37 « provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », des provisions sont comptabilisées lorsqu'il existe une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé dont le règlement devrait se traduire pour l'entreprise par une sortie de ressources.

Les engagements au titre des indemnités de départ en retraite sont comptabilisés conformément à la norme IAS 19. L'évaluation de ces engagements résulte d'une projection d'un calcul actuariel en fonction des mêmes hypothèses retenues au 31 mars 2006 et fait l'objet d'un ajustement d'expérience (Turn-over et augmentation de salaires). Les hypothèses actuarielles retenues au 31 mars 2007 sont les suivantes :

- Le taux d'actualisation retenu sur le dernier document de calcul remis de l'engagement retraite est de 4.75%.
- La table de mortalité appliquée est la table TH-TF 2002
- Le taux de turn-over appliqué varie entre 0 et 40% en fonction de la catégorie socioprofessionnelle.
- Le taux annuel de revalorisation des salaires, inflation comprise, a été fixé à 2,5%.
- La convention collective applicable est la convention collective du Commerce de gros.

Les modalités de départ à la retraite retenues sont la mise à la retraite à 65 ans pour la moitié de l'effectif et le départ volontaire à l'âge où le salarié peut bénéficier d'une retraite à taux plein pour l'autre moitié. Le premier cas correspond à une indemnité de mise à la retraite non soumise à charges sociales, le second cas correspond à une indemnité de fin de carrière soumise à charges sociales. L'âge de début de carrière estimé est de 23 ans pour les cadres et de 20 ans pour les non cadres.

Les écarts actuariels sont directement comptabilisés dans le compte de résultat.

Ces hypothèses ont conduit à constater des engagements pour un montant de 159 K€. La provision à l'ouverture de l'exercice s'élevant à un montant de 150 K€, une dotation a été comptabilisée pour un montant de 9 K€.

2.3.10 Passif financier

- Non courant

La partie des emprunts dont le terme est à plus d'un an est comptabilisée au coût amorti.

- Courant

Le passif financier courant tient compte de la part à moins d'un an des emprunts, des effets escomptés non échus (contrepartie des comptes clients § 2.3.6) et des crédits spot.

2.3.11 Produits des activités ordinaires

En application de la norme IAS 18, les ventes réalisées par Innelec sont comptabilisées en « produits des activités ordinaires ». Le chiffre d'affaires intègre les ventes réalisées dans le cadre de l'activité de distribution, nettes de ristournes sur ventes, ainsi que les redevances sur les marques (dont ULTIMA). Les ventes sont comptabilisées lors du transfert de propriété, c'est-à-dire, le plus souvent à la date d'expédition.

2.3.12 Marge Brute

Le « prix de revient des ventes » intègre les achats nets de ristournes et des coopérations commerciales, les variations de stocks et les coûts logistiques.

Les coopérations commerciales sont évaluées sur la base de contrats signés avec les fournisseurs et donnent lieu en cours d'année à la facturation d'acomptes. A la clôture de l'exercice, une évaluation des prestations commerciales réalisées avec les fournisseurs est effectuée. La comparaison entre cette évaluation et les acomptes facturés donne lieu à l'établissement de factures à établir ou d'avoirs à émettre.

Les variations de stocks s'entendent des variations positives et négatives après prise en compte des provisions pour dépréciation.

2.3.13 Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net est constitué de l'ensemble des résultats produits par les éléments constitutifs de l'endettement financier net pendant la période.

2.3.14 Impôts sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices correspond au cumul des impôts exigibles des différentes sociétés du Groupe, corrigé de la fiscalité différée.

Une convention d'intégration fiscale a été signée avec une prise d'effet au 1er avril 2001.

Les sociétés entrant dans le périmètre de l'intégration fiscale sont les suivantes :

- INNELEC MULTIMEDIA
- INNELEC SERVICES
- INNELEC TECHNOLOGIES
- ULTIMA GAMES

Conformément à la norme IAS 12 « impôts sur le résultat », des impôts différés sont constatés. La fiscalité différée correspond à l'impôt calculé et jugé récupérable s'agissant des éléments d'actif, sur les décalages temporaires d'imposition, les reports fiscaux déficitaires et certains retraitements de consolidation.

Selon la méthode du report variable, les impôts différés sont calculés en appliquant le dernier taux d'impôt appliqué à la date de clôture.

Les actifs d'impôts différés sur différences temporaires ou sur déficits et les crédits d'impôts reportables sont comptabilisés que lorsque la récupération est jugée probable. En application de la norme IAS 12, les actifs et les passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

2.3.15 Contrats de location simple

Les contrats de location dans lesquels le bailleur conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif sont considérés comme des locations simples. Les paiements au titre de ces contrats sont comptabilisés dans les charges linéairement sur la durée du contrat.

Le groupe ne dispose pas de contrat crédit-bail devant faire l'objet d'un retraitement selon l'IAS 17.

2.3.16 Paiements en actions

Certains dirigeants et salariés bénéficient de plans d'achat ou de souscription d'achat d'actions leur conférant le droit d'acheter une action existante ou de souscrire à une augmentation de capital à un prix convenu.

La norme IFRS 2 « paiement en actions » requiert l'évaluation et la comptabilisation de tels plans.

Par application des mesures transitoires spécifiquement prévues par IFRS 1 et IFRS 2, les plans antérieurs au 7 novembre 2002 ne sont pas évalués et restent non comptabilisés en vertu des normes françaises antérieurement appliquées, tant que les options ne sont pas exercées.

2.3.17 Résultat net par action

Le résultat net par action est calculé en divisant le résultat net consolidé du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.

Le résultat net dilué par action est calculé en supposant l'exercice de l'ensemble des options existantes et selon la méthode du « rachat d'actions » définie dans IAS 33 « Résultat par action ».

2.3.18. Information sectorielle

La société considère qu'elle n'a qu'un seul secteur d'activité, celui de la distribution de ses différents produits (logiciels, jeux et accessoires pour consoles, dvd, vidéo et divers autres produits de loisirs).

En outre, elle réalise la quasi-totalité de l'ensemble de son chiffre d'affaires en France. En conséquence, une information sur le résultat par secteur d'activité est considérée comme non pertinente.

Une information sur le chiffre d'affaires réalisé par type de produits est donnée à la note 3.15

3. EXPLICATIONS DES POSTES DE BILAN ET DE COMPTE DE RESULTAT ET DE LEURS VARIATIONS.

Notes aux états financiers consolidés

Les données sont présentées en Euros (€).

Note 3.1 Goodwill

	31/03/2007	31/03/2006	variation 03/07 et 03/06
Valeur Brute	1048011	1 048 011	0
Dépréciation	612774	612 774	0
			0
Valeur nette	435 237	435 237	

Les principaux goodwill en valeur nette au 31 mars 2007 sont les suivants :

Sociétés	31/03/2007			31/03/2006
	Brut	Dépréciation	net	net
Ultima Games	164 252	40 918	123 334	123 334
Innelec Services (1)	883 759	571 854	311 905	311 903
Total	1 048 011	612 772	435 239	435 237

(1) Dont : goodwill / ex Virtua Concept (en VNC) : 254 K€
goodwill Ultima (en VNC) : 58 K€

Note 3.2 Immobilisations incorporelles

	31/03/2006	acquisitions	cessions	31/03/2007
Frais de recherche et développement	0	0	0	0
Concessions, brevets, licences (1)	3 976 203	180 574	0	4 156 777
Fonds commerciaux (2)	1 130 910	46 000	29 000	1 147 910
Autres immobilisations incorporelles	7 622		0	7 622
Autres immobilisations incorporelles en cours (3)	0	171 217	0	171 217
Sous total valeurs brutes	5 114 735	397 791	29 000	5 483 526
Amort. Des frais de recherche et développement	0	0	0	0
Amort. Des concessions, brevets, licences	1 599 636	105 027	0	1 704 663
Amort. Des fonds commerciaux	29 121	10 215	29 000	10 336
Amort. Des Autres immobilisations incorporelles	7 622	0	0	7 622
Sous total amortissements	1 636 379	115 242	29 000	1 722 621
Valeur nette	3 478 356	282 549	0	3 760 905

(1) Le poste est principalement constitué de la marque ULTIMA pour 2 263 868 € et de la plate forme internet pour 1 006 385 €, ainsi que de logiciels

(2) Le poste est essentiellement constitué des fonds de commerce présentés ci-dessous :

(3) Le poste est constitué de logiciels développés et non mis en service au 31 mars 2007

Fonds commerciaux		31/03/2006	acquisitions	cessions	31/03/2007
Innelec Multimedia	Fonds commercial Ultima	108 239	0		108 239
Innelec Multimedia	Fonds commercial Difintel	430 500	0		430 500
Innelec Multimedia	Fonds commercial CV Distributions		46 000		46 000
Ultima Games	Fonds commercial la Madeleine	114 336	0		114 336
Ultima Games	Fonds commercial Talards	19 820	0		19 820
Ultima Games	Droit au bail laval	117 385	0		117 385
Ultima Games	Fonds commercial Laval	22 935	0		22 935
Ultima Games	Droit au bail laval	56 711	0		56 711
Ultima Games	Droit au bail Châlon	45 734	0		45 734
Ultima Games	Fonds commercial Fontainebleau	27 500	0		27 500
Ultima Games	Fonds commercial Albi	29 000	0	29 000	0
Innelec Services	Fonds commercial Gardanne	39 000	0		39 000
Innelec Services	Fonds commercial Pertuis	18 000	0		18 000
Innelec Services	Fonds commercial Port de Bouc	13 500	0		13 500
Innelec Services	Fonds commercial les angles	23 000	0		23 000
Innelec Services	Fonds commercial Brignoles	20 000	0		20 000
Innelec Services	Fonds commercial Aix	45 250	0		45 250
Total		1 130 910	46 000	29 000	1 147 910

Le fond de commerce acquis pour 46 K€ au cours de l'exercice clos le 31 mars 2007 par la société Innelec Multimédia est utilisé pour permettre un nouveau débouché sur de nouveaux points de ventes.

Des tests d'impairment sont effectués tous les ans sur les principaux actifs incorporels (marques et fonds de commerce), sur la base de flux de trésorerie actualisés sur la base de 5 années. Les tests effectués au 31.03.2007 n'ont pas révélé de perte de valeur.

Note 3.3 Immobilisations corporelles

	31/03/2006	acquisitions	cessions et rebut	31/03/2007
Valeurs brutes				
Installations techniques et outillage industriel	1 667 234	431 747	0	2 098 981
Autres immobilisations corporelles	4 234 993	897 662	19 944	5 112 711
Autres immobilisations corporelles en cours		0	0	0
Total des valeurs brutes	5 902 227	1 329 409	19 944	7 211 692
Amortissements				
Installations techniques et outillage industriel	1 011 377	261 340	0	1 272 717
Autres immobilisations corporelles	3 240 512	329 907	16 455	3 553 964
Autres immobilisations corporelles en cours		0	0	0
Total des amortissements	4 251 889	591 247	16 455	4 826 681
Valeur nette	1 650 338	738 162	3 489	2 385 011

Note 3.4 Actifs Financiers non Courants

	31/03/2006	acquisitions	cessions	31/03/2007
Valeurs Brute				
Titres des sociétés non consolidés (1)	669 806	0	11 102	658 704
Autres titres immobilisés	849	12	0	861
Autres immobilisations financières	357 291	10 302	2 952	364 641
Total Valeur brute actif financiers	1 027 946	10 314	14 054	1 024 206
Provisions dépréciations immobilisations financières				
	31/03/2006	dotations	reprises prov.	31/03/2007
Dépréciations des titres non consolidés	-552 237	0	-81 965	-470 272
Actifs financiers non courants net	475 709	10 314	-67 911	553 934

La reprise de provision comptabilisée au 31 mars 2007 pour 82 K€ correspond à la reprise de provision pour dépréciation des titres IDM.

(1) Les participations non consolidées sont les suivantes :

	% det.	Brut	Prov	Net
Chez Innelec Multimedia				
Appolo Invest	NS	130	116	14
Difintel Espagne	NS	10 000	10 000	0
Chez Innelec Technologies				
Microprocess	6,00%	346 135	346 135	0
Objective Soft	6,00%	2 360	2 360	0
Idm	11,00%	233 811	65 557	168 254
Appolo Invest	0,39%	64 369	46 105	18 264
Chez Innelec Services				
AS DE COM	19,00%	1 900		1 900
Total		658 705	470 273	188 432

Note 3.5 Actifs et Passifs d'impôts différés

	A l'ouverture	Variation	A la clôture
Différences temporaires	122 690	39 262	161 952
Déficits fiscaux reportables			0
Retraitements de consolidation	267 743	-203 504	64 239
31-mars-06	390 433	-164 242	226 191
Différences temporaires	161 952	20 053	182 005
Déficits fiscaux reportables		40 191	40 191
Retraitements de consolidation	64 239	56 563	120 802
Au 31 mars 2007	226 191	116 807	342 998

Les déficits fiscaux reportables sont localisés principalement dans la filiale Inno-Wear. Les perspectives futures bénéficiaires justifient les créances d'impôt attachées à ces reports déficitaires.

Note 3.6 Stocks

	31/03/2007			31/03/2006
	Brut	Prov.	Net	Net
Matières premières, approvisionnement	55 362		55 362	69 943
Marchandises (1)	16 392 092	546 498	15 845 594	11 217 308
Total	16 447 454	546 498	15 900 956	11 287 251

(1) : A la clôture, le Groupe procède à la reprise de toutes les provisions comptabilisées à la clôture précédente et calcule une nouvelle provision. Au 31/03/2007, une dotation de 546 498 € et une reprise de 644 592 € ont été comptabilisées, ce qui représente un impact de 98 094 € sur le résultat d'exploitation.

Note 3.7 Clients et comptes rattachés

		31/03/2007		31/03/2006
	Brut	Prov.	Net	Net
Clients et comptes rattachés (1)	23 568 307	722 952	22 845 355	13 369 364
Total	23 568 307	722 952	22 845 355	13 369 364
(1): dont EENE	7 703 643		7 703 643	1 158 857

Note 3.8 Autres créances et comptes de régularisation

		31/03/2007		31/03/2006
	Brut	Prov.	Net	Net
Fournisseurs débiteurs	15 718 584	0	15 718 584	12 453 076
Créances sociales et fiscales	3 255 705		3 255 705	2 337 980
Autres créances diverses	13 745	13 000	745	34 766
Charges Constatés d'avance	380 496	0	380 496	286 734
Total	19 368 530	13 000	19 355 530	15 112 556
dont				
A moins d'un an			19 355 530	15 112 556
d'un an a cinq ans				
plus de cinq ans				

Note 3.9 Trésorerie nette

	31/03/2007	31/03/2006	variation 03/07 et 03/06
disponibilités	7 012 497	3 706 261	3 306 236
Trésorerie brute	7 012 497	3 706 261	3 306 236
Crédits spots et lignes confirmées			
Effets escomptés non échus	-7 703 643	-1 158 857	-6 544 786
Concours bancaires courants	0		0
Découvert	-1 281 958	-113 030	-1 168 928
Trésorerie nette	-1 973 104	2 434 374	-4 407 478
Dette financière (hors découverts bancaires et hors intérêts courus	-1 574 088	-489 870	-1 084 218
Endettement financier net	-3 547 192	1 944 504	-5 491 696

Note 3.10 Capitaux propres consolidés

Le capital de la société Innelec est composé de 1 559 720 actions ordinaires au nominal de 1.53 € entièrement libérées.

Composition du capital social

Titres	Valeur nominale	Nombre au début de l'exercice	Actions créées dans l'exercice	Actions remboursées dans l'exercice	Nombre en fin d'exercice
Actions	1,53	1 555 900	3 820		1 559 720
Total		1 555 900	3 820	0	1 559 720

Titres auto-détenus

Rubrique	Nombre de titres en début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Nombre de titres en fin d'exercice
Actions propres	16 741	9 387	7 736	18 392
Total	16 741	9 387	7 736	18 392

Options de souscription d'actions * :

Les Assemblée Générale Extraordinaire du 13 mai 1998, du 29 septembre 2004 et du 27 septembre 2006 ont autorisé le conseil d'administration à attribuer des bons de souscription d'actions aux dirigeants et / ou aux membres du personnel de la société Innelec Multimédia :

Date du conseil d'administration	Nombre de bons	Prix de souscription en Euros	Date de départ d'exercice	Date de fin d'exercice	solde des bons exerçables au 31/03/06	nombre de bons exercés au 31/03/07	nombre de bons annulés	solde des bons exerçables au 31/03/07
21/06/1999	10 000	16,87	21/06/2004	20/06/2006	8 300	3 820	-4 480	0
20/07/2005	15 600	19,38	20/07/2010	19/07/2012	0	0	0	0
17/10/2006	4 000	22,43	17/10/2011	16/10/2013	0	0	0	0

Ces deux plans ne sont pas comptabilisés, en application des mesures transitoires spécifiquement prévues par IFRS 1 et IFRS 2 (cf note 2.3.16)

Innelec Multimédia détient 18 392 actions propres pour une valeur de 285 768 €, présentées en diminution des capitaux propres.

Résultat par action / dividendes

	31/03/2007	31/03/2006	31/03/2005
Capital social	2 386 372	2 380 527	2 374 866
Nombre d'actions	1 559 720	1 555 900	1 552 200
Résultat après impôts, participation dotations aux amortissements	1,05	1,52	1,12
Dividende par action		1,00	0,85

Note 3.11 Intérêts Minoritaires

Les réserves minoritaires sont de 61 708 € et le résultat minoritaire est de – 27 469 €. Les intérêts minoritaires concernent la société Inno-Wear.

* : Erratum : Les informations exactes et complètes figurent au paragraphe 21.1.5 du présent document de référence.

Note 3.12 Provisions pour risques et charges

	31/03/2007	31/03/2006	variation 03/07 et 03/06
Provisions pour risques divers (1)	16 863	19 863	-3 000
Provisions pour charges (retraite) (2)	158 980	149 709	9 271
Total provisions pour risques et charges	175 843	169 572	6 271
Courant	16 863	19 863	-3 000
Non courant	158 980	149 709	9 271
Total provisions pour risques et charges	175 843	169 572	6 271

(1). Il s'agit essentiellement de litiges

(2): Engagements au titre des indemnités de départ à la retraite, c.f. note 2.3.9

Note 3.13 Passifs financiers

	31/03/2007	31/03/2006	variation 03/07 et 03/06
Emprunts bancaires	851 915	184 545	667 370
Emprunts (part à plus d'un an)	851 915	184 545	
Passifs financiers non courants	851 915	184 545	667 370
Emprunts bancaires (1)	772 762	353 426	419 336
Emprunts (part à moins d'un an)	772 762	353 426	
Découverts	1 281 958	113 030	1 168 928
Effets escomptés non échus	7 703 643	1 158 857	6 544 786
Passifs financiers courants	9 758 363	1 625 313	7 713 714

(1)dont intérêts courus: 50 589€

Emprunts et dettes financières auprès établissements de crédit

Société emprunteuse	taux d'intérêt nominal	taux d'intérêt effectif	date d'émission	Échéance	Montant emprunté	Capital Restant dû
Innelec Multimedia (fortis)		3,90%	02/05/2005	02/05/2008	270 000	112 500
Innelec Multimedia (CL)		3,15%	18/11/2004	18/11/2007	230 000	59 545
Innelec Multimedia (Nsm)	EURIBORD 3 M + 1,5 %	2,12%	19/07/2004	19/04/2007	150 000	12 500
Innelec Multimedia (B Palatin		4,65%	16/05/2007	16/02/2010	150 000	150 000
Innelec Multimedia (becm)		4,30%	15/02/2007	25/01/2010	150 000	141 666
Innelec Multimedia (cic)		3,60%	31/07/2006	31/07/2009	200 000	157 400
Innelec Multimedia (cic)		4,20%	31/07/2006	31/07/2009	200 000	157 704
Innelec Multimedia (bprnp)		3,60%	17/08/2006	17/08/2009	370 000	301 146
Innelec Multimedia (cl)		3,45%	05/06/2006	05/06/2009	300 000	227 873
Innelec Multimedia (fortis)		3,50%	02/06/2006	02/09/2009	334 000	253 754

Des clauses contractuelles d'exigibilité (covenants) existent pour deux emprunts bancaires :

- emprunt BECM du 15/02/2007 d'un montant de 150 K€ pour une durée de 36 mois (solde au 31/03/2007 = 142 K€)
- emprunt Banque Palatine du 16/02/2007 d'un montant de 150 K€ pour une durée de 36 mois (solde au 31/03/07 = 150 K€)

Au 31 mars 2007 les clauses de covenant sont respectées pour ces 2 emprunts.

Note 3.14 Autres dettes courantes

	31/03/2007	31/03/2006	variation 03/07 et 03/06
Dettes sur immobilisations			
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	29 756 693	18 963 104	10 793 589
Dettes fiscales et sociales	5 090 780	4 102 749	988 031
Autres dettes (dont avances et acomptes recues)	12 593 304	10 471 262	2 122 042
Total Autres dettes	47 440 777	33 537 115	13 903 662
Dont			
A moins d'un an	47 440 777	33 537 115	
A plus d'un an			

Note 3.15 Ventilation du Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé représente pour l'essentiel le chiffre d'affaires réalisé par la société mère Innelec Multimédia, ventilé comme suit :

	31/03/2007		31/03/2006		Variation 03/07 et 03/06	
	CA	en %	CA	en %	CA	en %
CD-ROM de loisir pour micro-ordinateurs et accessoires	23 066 276	17,21%	25 095 074	20,29%	-2 028 798	-8,08%
Logiciels pour consoles de jeux et accessoires	86 729 732	64,71%	73 181 592	59,17%	13 548 140	18,51%
Logiciels professionnels et accessoires	19 259 871	14,37%	18 450 077	14,92%	809 794	4,39%
DVD (lecteurs + accessoires, et films	3 471 334	2,59%	5 754 048	4,65%	-2 282 714	-39,67%
Divers	1 635 146	1,22%	1 262 178	0,97%	372 968	29,55%
Total	134 028 330	100,10%	123 742 970	100,00%	10 285 360	8,31%

Note 3.16 Autres achats et charges externes

	31/03/2007	31/03/2006	var
Location immobilière	972 233	699 430	272 803
Location mobilière	358 444	402 057	-43 613
Charges locatives	173 398	95 075	78 323
Dépenses entretien et maintenance	309 838	264 532	45 306
Assurances	548 761	560 345	-11 584
Transports	2 461 200	2 439 376	21 824
Autres charges externes	4 426 161	3 909 792	516 369
			0
Total	9 250 035	8 370 607	879 428

Note 3.17 Charges de personnels

Les charges de personnel se décomposent principalement comme suit :

	31/03/2007	31/03/2006	var
Rémunérations du personnel chargés	7 587 097	6 805 743	781 354
Interressement et participation	260 650	269 762	-9 112
Avantages au personnel	208 694	223 932	-15 238
Total	8 056 441	7 299 437	757 004

Au 31 mars 2007 les droits acquis par les sociétés consolidées au titre du droit individuel à la formation (DIF) représentent un total de 8 308 Heures réparties comme suit :

- Innelec Multimedia	7 504 H
- Innelec Services	193 H
- Innelec Technologies	0 H
- Ultima Games	611 H

Note 3.18 Amortissements et Provisions

	31/03/2007	31/03/2006	var
Dotations aux Amortissements, nettes de reprises	696 292	589 104	107 188
Dotations aux provisions, nettes des reprises de provisions sans objets sur immobilisations	10 215	27 462	-17 247
Dotations aux provisions, nettes des reprises de provisions sans objets sur actif circulant	-137 068	-51 838	-85 230
Dotations aux provisions, nettes des reprises de provisions sans objets sur risques et charges	9 271	27 121	-17 850
Dotations aux provisions, nettes des reprises de provisions sans objets sur participations	-84 965	84 551	-169 516
Total dotations aux provisions	-202 547	87 296	-289 843
Total	493 745	676 400	-182 655

Note 3.19 Coût de l'endettement financier

	31/03/2007	31/03/2006	variation 03/07 et 03/06
Produits de trésorerie et équivalent de trésorerie	408 738	422 412	-13 674
Produits de trésorerie et équivalent de trésorerie	408 738	422 412	-13 674
Charges d'intérêts sur opérations de financement	-395 364	-363 549	-31 815
Résultat de change sur opération de financement	21 892	23	21 869
Coût de l'endettement financier brut	-373 472	-363 526	-9 946
Total du coût de l'endettement financier net	35 266	58 886	-23 620

Note 3.20 Impôt sur les bénéfices

	31/03/2007	31/03/2006	var
Résultat avant impôt	2 473 535	3 585 450	-1 111 915
Charge d'impôt théorique en France	864 341	1 212 955	-348 614
Total charge d'impôt théorique	864 341	1 212 955	-348 614
Effet des différentiels de taux d'imposition			0
Effet des moins value a LT		0	0
Effet des différences permanentes			0
Effet des différences temporaires	-60 244	-41 063	-19 181
Effets des actifs d'impôts non reconnus	47 093	42 786	4 307
Impôt consolidé (1)	851 190	1 214 678	-363 488
Taux effectif d'impôt	34,41%	33,87%	

(1) : Les montants négatifs correspondent à un produit d'impôt.

3.21 Evènements postérieurs à la clôture

Le 30 avril 2007 il a été émis et attribué gratuitement 1 559 720 bons de souscription d'actions (BSA) à l'ensemble des actionnaires, soit un BSA par action détenue, l'exercice de ces bons restant optionnel. Le rapport de parité est fixé à 11 BSA pour 2 actions d'un prix unitaire de 28 euros. Les BSA pourront être exercés du 30 avril 2007 au 25 juillet 2008. La valeur théorique d'un BSA devrait se situer entre 0.07 et 0.40 euros.

Le 5 avril 2007, la société INNELEC SERVICES a racheté l'intégralité des parts sociales de la SARL JC CENTRALE. Cette société a été acquise moyennant un prix constitué d'une partie fixe et d'une partie variable dont les modalités de versement dépendent d'objectifs à atteindre.

3.22 Effectifs

L'effectif du groupe se ventile comme suit :

	31/03/2007	31/03/2006
Cadres	21	21
Agents de maîtrise	18	14
Employés	168	165
total	207	200

3.23 Résultat par action

Le résultat de base par action et le résultat par action dilué sont quasiment identiques, car le groupe Innelec Multimedia n'a pas émis d'instruments dilutifs significatifs (Nous n'avons plus de bons exerçables au 31 mars 2007).

Les résultats nets par action sont calculés sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation sous déduction du nombre moyen pondéré d'actions autos détenues.

Calcul du nombre moyen pondéré d'actions

	31/03/2007	31/03/2006
Nombre d'actions en circulation au 1er avril	1 541 328	1 539 159
Moyenne pondérée des levées d'options	0	616
Moyenne pondérée des actions propres acquises		
Nombre moyen pondéré d'action en circulation (hors actions propres)	1 541 328	1 539 775

Calcul du résultat par action de base

	31/03/2007	31/03/2006
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	1 559 720	1 555 900
Résultat net-part du groupe	1 649 814	2 370 772
Par action (€)	1,06	1,52

Calcul du résultat par action dilué

	31/03/2007	31/03/2006
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	1 541 328	1 539 775
Résultat net-part du groupe	1 649 814	2 370 772
Par action (€)	1,07	1,54

3.24 Rémunération des dirigeants et des membres de conseil d'administration

La rémunération totale (y compris les jetons de présence) versée au cours de l'exercice aux mandataires sociaux du groupe Innelec Multimedia s'élève à 216 K€.

3.25 Locations simples

Le groupe finance une partie de son matériel roulant sous la forme de locations simples.

3.26 Parties liées

Les transactions réalisées avec les entreprises associées représentent des montants peu significatif. Il n'existe pas, par ailleurs, d'engagements significatifs avec ces sociétés.

Le groupe a un engagement annuel pour la location immobilière de ses locaux avec la société Innobat. Le contrat, dont le loyer annuel est de 392 K€, se renouvelle annuellement par tacite reconduction. Par conséquent le groupe n'a pas d'engagement supérieur à 12 mois au titre de ce contrat.

20.1.1.3. Rapport des commissaires aux comptes relatif à l'exercice clos le 31 mars 2007

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société INNELEC MULTIMEDIA relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme il est précisé au paragraphe 2.2 de l'annexe, la direction du groupe INNELEC MULTIMEDIA est conduite à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui concernent principalement l'évaluation du goodwill, des immobilisations incorporelles (marques, fonds de commerce) et des créances pour ristournes à recevoir des fournisseurs, selon les principes décrits dans les notes 2.3.1., 2.3.3. et 2.3.6. de l'annexe aux comptes consolidés.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir, par sondages, les calculs effectués par la société et à nous assurer de l'approbation de ces estimations par la direction. Nous avons également revu le caractère approprié des informations données dans les notes 2.3.1., 2.3.3., 2.3.6., 3.1., 3.2. et 3.6. de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons, sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, conformément aux normes professionnelles applicables en France. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Suresnes et Neuilly-sur-Seine, le 26 juillet 2007

Les commissaires aux comptes

SPCC

Deloitte & Associés

Jacques BABLED

Bertrand de FLORIVAL

20.1.2. Comptes intermédiaires consolidés, annexes et rapport au 30 septembre 2007

20.1.2.1. Comptes intermédiaires au 30 septembre 2007

BILAN CONSOLIDE

Actif

<i>En euros</i>	notes	sept-07	sept-06	mars-07
Goodwill	3.1	435 237	435 237	435 237
Immobilisations incorporelles	3.2	4 214 460	3 618 289	3 760 905
Immobilisations corporelles	3.3	2 652 531	2 175 273	2 385 012
Actifs financiers non courants	3.4	555 098	474 128	553 933
Actifs d'impôts différés	3.5	497 878	381 319	342 998
Actifs non courants		8 355 204	7 084 246	7 478 085
Stocks	3.6	19 164 042	11 194 991	15 900 956
Clients	3.7	25 365 363	15 272 751	22 845 355
Autres créances	3.8	20 343 446	16 328 313	19 355 530
Actifs financiers courants			0	
Trésorerie et équivalent de trésorerie	3.9	9 607 107	5 651 784	7 012 497
Actifs détenus en vue d'être cédés			0	0
Actifs courants		74 479 958	48 447 839	65 114 338
TOTAL ACTIFS		82 835 162	55 532 085	72 592 423

Passif

<i>En euros</i>	notes	sept-07	sept-06	mars-07
Capital	3.10	2 388 137	2 386 372	2 386 372
Réserves liées au capital		13 829 245	10 500 658	13 092 020
Réserves consolidées		-3 069 759		-2 476 913
Résultat consolidé		-456 931	-375 716	1 649 814
Actions propres		-319 190	-140 850	-285 768
Capitaux propres		12 371 502	12 370 464	14 365 525
<i>dont part du groupe</i>		<i>12 291 942</i>	<i>12 370 464</i>	<i>14 331 286</i>
<i>dont intérêts minoritaires</i>	3.11	<i>79 560</i>		<i>34 239</i>
Provisions à long terme	3.12	169 031	158 969	158 980
Passif financiers non courants	3.13	878 963	956 264	851 915
Autres dettes non courantes		0	0	
Passif d'impôts différés		0	0	
Passifs non courants		1 047 994	1 115 233	1 010 895
Provisions à court terme	3.12	16 863	19 363	16 863
Dettes fournisseurs	3.14	43 626 209	22 950 826	29 756 693
Passif financiers courants	3.13	6 399 146	2 795 323	9 758 363
Autres dettes courantes	3.14	19 373 448	16 280 876	17 684 084
Passifs courants		69 415 666	42 046 388	57 216 003
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		82 835 162	55 532 085	72 592 423

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE 30 septembre 2007

En euros	notes	sept-07	sept-06	mars-07
Chiffre d'affaires, hors taxes	3.15	59 955 117	43 798 994	134 028 330
Autres produits de l'activité		60 736	14 842	425 915
Produit des activités ordinaires		60 015 853	43 813 836	134 454 245
Prix de revient des ventes		50 385 235	36 535 758	113 210 142
Marge brute		9 630 618	7 278 078	21 244 103
% du CA HT		16,06%	16,62%	15,85%
Charges externes	3.16	5 165 869	3 847 457	9 250 035
Impôts et taxes		420 837	417 305	1 005 613
Frais de personnel	3.17	4 096 109	3 379 655	8 056 441
Dotations aux amortissements	3.18	480 728	319 178	696 292
Dotations et reprises de provisions	3.18	-75 230	-79 113	-202 547
Résultat opérationnel courant		-457 695	-606 404	2 438 269
% du CA HT		-0,76%	-1,38%	1,82%
Autres charges et produits opérationnels		0	0	0
Résultat opérationnel		-457 695	-606 404	2 438 269
% du CA HT		-0,76%	-1,38%	1,82%
Coût de l'endettement financier net	3.19	-202 500	42 426	35 266
Autres produits et charges financiers		0	0	0
Résultat avant impôt		-660 195	-563 978	2 473 535
% du CA HT		-1,10%	-1,29%	1,85%
Impôt sur les bénéfices	3.20	167 657	188 262	-851 190
Résultat net		-492 538	-375 716	1 622 345
% du CA HT		-0,82%	-0,86%	1,21%
Dont, intérêts minoritaires		-35 607		-27 469
Dont, part du Groupe		-456 931	-375 716	1 649 814
<i>Par action en euros</i>				
	notes	sept-07	sept-06	mars-07
Résultat de base, part du Groupe		-0,31	-0,24	1,06
Résultat dilué, part du groupe		-0,31	-0,24	1,07

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE 30/09/2007

Flux de trésorerie liés à l'activité (en K€)	30/09/2007	31/03/2007
Résultat net des sociétés intégrées	-493	1622
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité:		
+ Dotations aux amortissements et provisions (1)	491	716
- Reprises sur amortissements et provisions (1)	0	-85
+ Variation des impôts différés	-244	-117
+ Vnc des actifs cédés	0	3
- produits de cessions d'éléments d'actif cédés	0	-4
+ Amortissement écarts d'acquisition	0	
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	-246	2135
Dividendes recues des sociétés mise en équivalence		
STOCK	-3263	-4614
CLIENTS (2)	-2520	-9476
AUTRES CREANCES	-947	-4243
DETTES FOURNISSEURS	13869	10794
DETTES FISCALES ET SOCIALES	-382	988
Autres dettes	2062	2125
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	8819	-4426
Flux net de trésorerie généré par l'activité	8573	-2291
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		
- Acquisition d'immobilisations	-1212	-1738
+ Cession d'immobilisations, nettes d'impôt	0	16
+ Dettes sur immobilisations	71	
- incidence des variations de périmètres	0	
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-1141	-1722
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		
- Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-1541	-1543
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		
Augmentation de capital en numéraire	32	64
+ Emissions d'emprunts	550	1704
- Remboursements d'emprunts	-411	-619
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-1370	-394
Variation de trésorerie	6062	-4407
Trésorerie d'ouverture (3)	-1973	2434
Trésorerie de clôture (3)	4089	-1973
(1) A l'exclusion des provisions sur actif circulant		
(2) Incluant les effets escomptés non échus pour un montant de 5 345 K€ au 30 septembre 2007		
(3) détail variation trésorerie au 30/09/2007 ci-dessous		
	30/09/2007	31/03/2007
Disponibilités	9607	7012
Concours bancaires	-173	-1282
Effets escomptés non échus	-5345	-7703
Trésorerie nette	4089	-1973

Variation des capitaux propres

	capital	Réserves liées au capital (1)	Réserves et résultats consolidés	Ecart de conver- sion	Résultat	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minori- taires	Capitaux Propres
Capitaux propres au 31 mars 2005	2 374 866	4 371 129	4 778 735	-140 850	1 742 380	13 126 260		13 126 260
Affectation en réserves			1 742 380		-1 742 380	0		0
Distribution de dividendes			-1 319 370		0	-1 319 370		-1 319 370
Résultat de l'exercice					2 370 772	2 370 772		2 370 772
Autres mouvements	5 661	41 392				47 053		47 053
Capitaux propres au 31 mars 2006	2 380 527	4 412 521	5 201 745	-140 850	2 370 772	14 224 715		14 224 715
Affectation en réserves			2 370 772		-2 370 772	0		0
Distribution de dividendes			-1 542 979		0	-1 542 979		-1 542 979
Résultat de l'exercice					1 649 814	1 649 814	-27 469	1 622 345
Autres mouvements (2)	5 845	58 599				64 444		64 444
Ecart de Conversion				-24 550		-24 550		-24 550
Actions propres			-40 158			-40 158		-40 158
Variation de périmètre (3)						0	61 708	61 708
Capitaux propres au 31 mars 2007	2 386 372	4 471 120	5 989 380	-165 400	1 649 814	14 331 286	34 239	14 365 525
Affectation en réserves		585	107 901		-108 488	0		0
Distribution de dividendes			0		-1 541 328	-1 541 328		-1 541 328
Résultat de l'exercice					-456 931	-456 931	-35 807	-492 538
Autres mouvements (2)	1 765	30 546	-65			32 246		32 246
Ecart de Conversion				-4 993		-4 993		-4 993
Actions propres			-88 338			-88 338		-88 338
Variation de périmètre (3)						0	80 928	80 928
Capitaux propres au 30 septembre 2007	2 388 137	4 502 251	6 028 878	-170 393	-456 931	12 291 942	79 560	12 371 502

(1) Réserves liées au capital = primes d'émissions, prime d'apport, prime de fusions, réserves légales

(2) Bons de souscriptions exercés

(3) l'augmentation des intérêts minoritaires est liée à la filiale Suisse Inno-wear.

20.1.2.2. Annexes relatives aux comptes intermédiaires au 30 septembre 2007

Règles et méthodes comptables

Les comptes consolidés d'Innelec et de ses filiales (le Groupe) sont établis en conformité avec les normes comptables internationales IFRS (international Financial Reporting Standards) applicables au 30 septembre 2007 telles qu'approuvées par l'Union Européenne.

Les nouvelles normes IFRS entrées en vigueur depuis le 1er avril 2007 n'ont pas d'effet sur l'information financière présentée au 30 septembre 2007. Les comptes consolidés intermédiaires au 30 septembre 2007 ont été préparés en conformité avec la norme IAS 34, Information Financière Intermédiaire. Les principes comptables appliqués pour les comptes consolidés au 30 septembre 2007 sont identiques à ceux utilisés dans les comptes consolidés au 31 mars 2007.

Compte tenu du caractère fortement saisonnier de l'activité sur la fin de l'année civile, l'activité du premier semestre est généralement inférieure à celle du second.

1. INFORMATIONS RELATIVES AU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

La consolidation au 30 septembre 2007 porte sur 6 sociétés intégrées globalement. La liste des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation pour l'exercice clos le 30 septembre 2007 est la suivante :

Entreprises	Sièges	N° Siret	Contrôle	Méthode*
INNELEC MULTIMEDIA	45 Rue Delizy 93692 Pantin Cédex	32794862600020	100%	IG
ULTIMA GAMES	45 Rue Delizy 93692 Pantin Cédex	43480187400018	100%	IG
INNELEC SERVICES	45 Rue Delizy 93692 Pantin Cédex	43461161200012	99,97%	IG
INNELEC TECHNOLOGIES	45 Rue Delizy 93692 Pantin Cédex	43198050700013	99,99%	IG
INNOWEAR	Thurgauerstrasse 40 Airgate CH 8050	CH 020 3 030 407 9	85,00%	IG
JC CENTRALE	45 Rue Delizy 93692 Pantin Cédex	44760276400014	100%	IG

* *Intégration globale*

Le périmètre de consolidation a été modifié par l'acquisition de la société JC CENTRALE au cours du mois d'avril 2007. L'acquisition de JC Centrale a généré un écart d'acquisition de 335 K€, intégralement affecté à la marque acquise.

Innelec n'a pas de participations dans lesquelles elle exerce un contrôle conjoint ou une influence notable nécessitant une consolidation selon la méthode proportionnelle ou par mise en équivalence.

2. PRINCIPES ET MODALITES DE CONSOLIDATION

2.1 Principes et modalités de consolidation

Les sociétés dans lesquelles la société mère INNELEC MULTIMEDIA détient directement ou indirectement le contrôle de manière exclusive, sont consolidées par intégration globale.

Toutes les sociétés intégrées ont établi une situation arrêtée au 30 septembre 2007.

Toutes les transactions significatives entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes à l'ensemble consolidé sont éliminés.

Lorsque la prise de contrôle d'une entreprise entrant dans le périmètre de consolidation suivant la méthode de l'intégration globale a lieu en cours d'exercice, seuls les produits et les charges postérieurs à la date d'acquisition sont retenus dans le compte de résultat.

Conversion des états financiers établis en devises : les comptes de la filiale suisse Innowear étant établis en francs suisses, ils ont été convertis en euros selon les méthodes suivantes :

- au cours de clôtures pour les postes de bilan
- au cours moyen de la période pour les éléments du compte de résultat,
- les différences de change résultant de l'application de ces cours sont inscrites dans les capitaux propres, en réserves consolidés.

Les sociétés en attente de cession ou de liquidation ne sont pas consolidées.

2.2 Recours à des estimations

Pour l'établissement des états financiers il a pu être procédé à des estimations ou à la prise en compte d'hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains postes de l'actif et de passif, de produits et de charges.

Les résultats réels futurs sont susceptibles de faire diverger ces estimations. Les principales estimations significatives portent notamment sur le montant des engagements de retraites, les impôts différés, la valorisation des actifs incorporels à long terme, les rabais remises ristournes à obtenir des fournisseurs et l'évaluation de certains risques qui sont provisionnés.

2.3 Principes comptables et méthodes d'évaluation

2.3.1 Immobilisations incorporelles

La comptabilisation d'une immobilisation incorporelle suppose :

- * Un caractère identifiable et séparable ;
- * Le contrôle d'une ressource ;
- * L'existence d'avantages économiques futurs.

Immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels acquis par le groupe sont comptabilisés au coût d'acquisition, déduction faite des amortissements cumulés et des pertes de valeurs éventuelles. Ils sont principalement constitués des marques Ultima, Difintel, CV Distribution, et JE Console ainsi que des fonds de commerce des magasins, de la plate forme Internet et de logiciels acquis.

Seuls les logiciels font l'objet d'un amortissement pour dépréciations sur une durée de deux à trois ans, selon le monde linéaire. En revanche les fonds commerciaux peuvent faire l'objet d'une provision pour dépréciation dès lors que la valeur recouvrable est inférieure à la valeur d'acquisition. La valeur recouvrable est la plus élevée de la juste valeur (pourcentage du chiffre d'affaires) et de la valeur d'utilité (flux de trésorerie actualisés)

Goodwill

Le Goodwill est évalué à la date d'acquisition des titres de la société acquise. Le Goodwill correspond à l'excédent du coût d'acquisition des titres des sociétés consolidées sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables.

Les Goodwill ne sont pas amortis. Ils font l'objet de tests de dépréciation chaque année ou plus fréquemment quand des événements ou des changements de circonstances indiquent qu'une perte de valeur est susceptible de survenir. Toutes les dépréciations constatées sont irréversibles.

Conformément à la mesure transitoire autorisée par IFRS. 1 « première adoption des IFRS », les acquisitions et regroupements d'entreprises comptabilisées avant le 1er avril 2004 n'ont pas été retraités, et les Goodwill comptabilisés à cette date, ont été inscrits dans le bilan d'ouverture du 1er avril 2004 pour leur montant net d'amortissement devenant leur nouvelle valeur comptable en IFRS.

Les modalités des tests de dépréciation retenues par le Groupe sont décrites au paragraphe « Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » ci après.

2.3.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Les amortissements pour dépréciation sont calculés en linéaire suivant leur durée d'utilité prévue. Les durées les plus couramment pratiquées sont les suivantes :

Nature des Biens	Durées (1) d'amortissement
Matériel industriel	4 à 8
Agencements, aménagements installatio	10
Matériel de Transport	5
Matériel de bureau et informatique	5
Mobilier	10

(1) exprimées en années

2.3.3 Dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciations d'actifs », la valeur d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeurs, passés en revue à chaque clôture. Le test est effectué au minimum une fois par an pour les actifs à durée de vie indéterminée.

2.3.4 Immobilisations financières

Les titres de participation non consolidés correspondent à des entités non contrôlées ou à des sociétés sans activité. Ils sont enregistrés au prix d'acquisition et font l'objet d'une éventuelle provision pour dépréciation en fonction de leur valeur d'usage à la clôture de l'exercice, laquelle est appréciée par rapport à la quote-part des capitaux propres des entreprises concernées, éventuellement rectifiés, pour tenir compte de l'intérêt de détenir ces sociétés, de leurs perspectives de développement et des plus values potentielles sur valeurs d'actif.

Les dépôts et cautionnements sont évalués en fonction de leur recouvrabilité.

2.3.5 Stocks et en cours

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré (CMUP). Le prix pondéré est calculé en fonction du coût d'achat, déduction faite des rabais commerciaux, des coopérations commerciales assimilés à des remises et autres éléments similaires, auquel sont rajoutés les frais de transport. Les stocks de marchandises sont dépréciés, référence par référence, en fonction de leur obsolescence, de leur potentialité de vente et du taux de rotation. Les références pour lesquelles un accord de retour est prévu avec les fournisseurs ne sont pas dépréciées.

Chaque année, la société procède à la reprise de toutes les provisions précédentes et calcule une nouvelle provision. Celle-ci est donc la provision totale sur les stocks, constituée non pas au cours de la période, mais au fil du temps.

2.3.6 Créances d'exploitation

Les créances d'exploitation sont valorisées à leur valeur nominale et prennent en comptes les Effets Escomptés non Echus.

Les remises, rabais et ristournes (RRR) à obtenir des fournisseurs, pour la période du 1/04/07 au 30/09/07 sont calculés en appliquant les taux de remise contractuels de l'année civile en cours au chiffre d'affaires réalisé par les fournisseurs. Le barème est apprécié en fonction des ventes attendues sur la totalité de l'année 2007.

Les créances clients dont la date d'échéance de leurs factures est dépassée de plus de 120 jours, sont imputées au compte « client douteux ». Une provision pour dépréciation est constituée lorsqu'un risque potentiel de non-recouvrement apparaît. La provision est fondée sur une appréciation individuelle du risque de non recouvrement.

2.3.7 Valeur mobilière de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan à leur juste valeur, déterminée principalement par référence aux cotations du marché.

2.3.8 Conversion des opérations en devises

Les transactions en devises sont converties au cours de change en vigueur au moment de la transaction ou au cours de change de la couverture qui leur est affectée.

Les actifs et passifs libellés en devises étrangères sont évalués au cours en vigueur à la date de clôture ou au cours de change de la couverture qui leur est éventuellement affectée. Le cas échéant, des écarts de conversion sont comptabilisés directement dans le compte de résultat.

2.3.9 Provisions pour risques et charges

Conformément à la norme IAS 37 « provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », des provisions sont comptabilisées lorsqu'il existe une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé dont le règlement devrait se traduire pour l'entreprise par une sortie de ressources.

Les engagements au titre des indemnités de départ en retraite sont comptabilisés conformément à la norme IAS 19. L'évaluation de ces engagements résulte d'une projection d'un calcul actuariel en fonction des mêmes hypothèses retenues au 31 mars 2007 et fait l'objet d'un ajustement d'expérience (Turn-over et augmentation de salaires).

2.3.10 Passif financier

- Non courant

La partie des emprunts dont le terme est à plus d'un an est comptabilisée au coût amorti.

- Courant

Le passif financier courant tient compte de la part à moins d'un an des emprunts et des effets escomptés non échus (contrepartie des comptes clients§ 2.3.6) et des crédits spot.

2.3.11 Produits des activités ordinaires

En application de la norme IAS 18, les ventes réalisées par Innelec sont comptabilisées en « produits des activités ordinaires ». Le chiffre d'affaires intègre les ventes réalisées dans le cadre de l'activité de distribution, nettes de ristournes sur ventes, ainsi que les redevances sur les marques (dont ULTIMA, STRATAGAMES, DIFINTEL et JE CONSOLE). Les ventes sont comptabilisées lors du transfert de propriété, c'est-à-dire, le plus souvent à la date d'expédition.

2.3.12 Marge Brute

Le « prix de revient des ventes » intègre les achats nets de ristournes et des coopérations commerciales, les variations de stocks et les coûts logistiques.

Les coopérations commerciales sont évaluées sur la base de contrats signés avec les fournisseurs et donnent lieu en cours d'année à la facturation d'acomptes. A la clôture de l'exercice, une évaluation des prestations commerciales réalisées avec les fournisseurs est effectuée. La comparaison entre cette évaluation et les acomptes facturés donne lieu à l'établissement de factures à établir ou d'avoirs à émettre.

Les variations de stocks s'entendent des variations positives et négatives avant prise en compte des provisions pour dépréciation.

2.3.13 Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net est constitué de l'ensemble des résultats produits par les éléments constitutifs de l'endettement financier net pendant la période.

2.3.14 Impôts sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices correspond au cumul des impôts exigibles des différentes sociétés du Groupe, corrigé de la fiscalité différée. Une convention d'intégration fiscale a été signée à effet du 1er avril 2001.

Les sociétés entrant dans le périmètre de l'intégration fiscale sont les suivantes :

- INNELEC MULTIMEDIA
- INNELEC SERVICES
- INNELEC TECHNOLOGIES
- ULTIMA GAMES

Conformément à la norme IAS 12 « impôts sur le résultat », des impôts différés sont constatés. La fiscalité différée correspond à l'impôt calculé et jugé récupérable s'agissant des éléments d'actif, sur les décalages temporaires d'imposition, les reports fiscaux déficitaires et certains retraitements de consolidation.

Selon la méthode du report variable, les impôts différés sont calculés en appliquant le dernier taux d'impôt appliqué à la date de clôture.

Les actifs d'impôts différés sur différences temporaires ou sur déficits et les crédits d'impôts reportables sont comptabilisés que lorsque la récupération est jugée probable. En application de la norme IAS 12, les actifs et les passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Conformément à l'IAS 34, l'IS a été calculé sur la base d'un taux moyen annuel appliqué au résultat de la période.

2.3.15 Contrats de location simple

Les contrats de location dans lesquels le Bailleur conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif sont considérés comme des locations simples. Les paiements au titre de ces contrats sont comptabilisés dans les charges linéairement sur la durée du contrat.

Le groupe ne dispose pas de contrat crédit-bail devant faire l'objet d'un retraitement selon l'IAS 17.

2.3.16 Paiements en actions

Certains dirigeants et salariés bénéficient de plans d'achat ou de souscription d'achat d'actions leur conférant le droit d'acheter une action existante ou de souscrire à une augmentation de capital à un prix convenu.

La norme IFRS 2 « paiement en actions » requiert l'évaluation et la comptabilisation de tels plans.

Par application des mesures transitoires spécifiquement prévues par IFRS 1 et IFRS 2, les plans antérieurs au 7 novembre 2002 ne sont pas évalués et restent non comptabilisés en vertu des normes françaises antérieurement appliquées, tant que les options ne sont pas exercées.

Les plans octroyés en 2005 et 2006 ne sont pas évalués au 30.09.2007, leur incidence étant considérée comme non significative.

2.3.17 Résultats nets par action

Le résultat net par action est calculé en divisant le résultat net consolidé du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.

Le résultat net dilué par action est calculé en supposant l'exercice de l'ensemble des options existantes et selon la méthode du « rachat d'actions » définies dans IAS 33 « résultat par action ».

2.3.18 Informations sectorielles

La société considère qu'elle n'a qu'un seul secteur d'activité, celui de la distribution de ces différents produits (Logiciels, jeux et accessoires pour consoles, DVD, vidéo et divers autres produits de loisirs).

En outre, elle réalise la quasi-totalité de son chiffre d'affaires en France. En conséquence, une information sur le résultat par secteur d'activité est considérée comme non pertinente.

Une information sur le chiffre d'affaires réalisé par type de produits est donnée à la note 3.15.

3. EXPLICATIONS DES POSTES DE BILAN ET DE COMPTE DE RESULTAT ET DE LEURS VARIATIONS

Notes aux états financiers consolidés

Les données sont présentées en Euros (€).

Note 3.1 Goodwill

	30/09/2007	30/09/2006	31/03/2007	variation
Valeur Brute du Goodwill	1048011	1048011	1 048 011	0
Dépréciation	612774	612774	612 774	0
				0
Valeur nette	435 237	435 237	435 237	

Les principaux Goodwill en valeur nette au 30 septembre 2007 sont les suivants :

Sociétés	30/09/2007			30/09/2006	31/03/2007
	Brut	Dépréciation	net	net	net
Ultima Games	164 252	40 918	123 334	123 334	123 334
Innelec Services (1)	883 759	571 856	311 903	311 903	311 903
Total	1 048 011	612 774	435 237	435 237	435 237

(1) Dont : Goodwill / ex Virtua Concept (en VNC) : 254 K€
Ecart d'acquisition Ultima (en VNC) : 58 K€

Note 3.2 Immobilisations incorporelles

	30/09/2007	30/09/2006	31/03/2007	variation
Frais de recherche et développement	0	0	0	0
Concessions, brevets, licences (1)	4 805 485	4 036 665	4 156 777	648 708
Fonds commerciaux (2)	1 147 910	1 101 910	1 147 910	0
Autres immobilisations incorporelles	13 012	7 622	7 622	5 390
Autres immobilisations incorporelles en cours (3)	108 198	125 092	171 217	-63 019
Sous total valeurs brutes (4)	6 074 605	5 271 289	5 483 526	591 079
Amort. Des frais de recherche et développement	0	0	0	0
Amort. Des concessions, brevets, licences (1)	1 839 297	1 645 257	1 704 663	134 634
Amort. Des fonds commerciaux	10 336	121	10 336	0
Amort. Des Autres immobilisations incorporelles	10 512	7 622	7 622	2 890
Sous total amortissements	1 860 145	1 653 000	1 722 621	137 524
Valeur nette	4 214 460	3 618 289	3 760 905	453 555

(1) Le poste est principalement constitué de la marque ULTIMA pour 2 263 868 €, des coûts de la plate forme internet pour 992 110 €(amortis en totalité) et de la marque Je Console pour 334 988€.

(2) Le poste est essentiellement constitué des fonds de commerce présentés ci-dessous

(3) Le poste est constitué de logiciels développés et non mis en service au 30 septembre 2007

(4) Montant des acquisitions : 591 079 €

Montant des cessions : 0 €

Fonds commerciaux		30/09/2007	31/03/2007
Innelec Multimedia	Fonds commercial Ultima	108 239	108 239
Innelec Multimedia	Fonds commercial Difintel	430 500	430 500
Innelec Multimedia	Fonds commercial CV Distributions	46 000	46 000
Ultima Games	Fonds commercial la Madeleine	114 336	114 336
Ultima Games	Fonds commercial Talards	19 820	19 820
Ultima Games	Droit au bail laval	117 385	117 385
Ultima Games	Fonds commercial Laval	22 935	22 935
Ultima Games	Droit au bail laval	56 711	56 711
Ultima Games	Droit au bail Châlon	45 734	45 734
Ultima Games	Fonds commercial Fontainebleau	27 500	27 500
Innelec Services	Fonds commercial Gardanne	39 000	39 000
Innelec Services	Fonds commercial Pertuis	18 000	18 000
Innelec Services	Fonds commercial Port de bouc	13 500	13 500
Innelec Services	Fonds commercial Les angles	23 000	23 000
Innelec Services	Fonds commercial Brignoles	20 000	20 000
Innelec Services	Fonds commercial Aix	45 250	45 250
Total		1 147 910	1 147 910

Note 3.3 Immobilisations corporelles

	30/09/2007	30/09/2006	31/03/2007	variation
Valeurs brutes				
Installations techniques et outillage industriel	2 148 214	1 725 336	2 098 982	49 232
Autres immobilisations corporelles	5 642 953	4 695 809	5 112 711	530 242
Autres immobilisations corporelles en cours	18 820	269 122	0	18 820
Total des valeurs brutes	7 809 987	6 690 267	7 211 693	598 294
Amortissements				
Installations techniques et outillage industriel	1 417 382	1 134 005	1 272 717	144 665
Autres immobilisations corporelles	3 740 074	3 380 989	3 553 964	186 110
Autres immobilisations corporelles en cours			0	0
Total des amortissements	5 157 456	4 514 994	4 826 681	330 775
Valeur nette	2 652 531	2 175 273	2 385 012	267 519

Montant des acquisitions : 598 294 €

Montant des cessions : 0 €

Note 3.4 Actifs Financiers non Courants

	30/09/2007	30/09/2006	31/03/2007	variation
Valeurs Brute				
Titres des sociétés non consolidés (1)	658 703	658 703	658 703	0
Autres titres immobilisés	878	862	861	17
Autres immobilisations financières	365 789	355 720	364 641	1 148
Dépréciations des titres non consolidés	-470 272	-541 157	-470 272	0
Actifs financiers non courants net	555 098	474 128	553 933	1 165

Montant des acquisitions : 1 165 €

Montant des cessions : 0 €

(1) Les participations non consolidées sont les suivantes :

	% det.	Brut	Prov	Net
Chez Innelec Multimedia				
Appolo Invest	NS	130	116	14
Difintel Espagne		10 000	10 000	0
Chez Innelec Technologies				
Microprocess	6%	346 135	346 135	0
Objective Soft	6%	2 360	2 360	0
Idm	11%	233 811	65 557	168 254
Appolo Invest	0,39%	64 367	46 104	18 263
Chez Innelec Services				
As de com	19,00%	1 900		1 900
Total		658 703	470 272	188 431

Note 3.5 Actifs et Passifs d'impôts différés

	A l'ouverture	Variation	A la clôture
Différences temporaires	161 952	20 053	182 005
Déficits fiscaux reportables		40 191	40 191
Retraitements de consolidation	64 239	56 563	120 802
31-mars-07	226 191	116 807	342 998
Différences temporaires	182 005	6 252	188 257
Déficits fiscaux reportables	40 191	154 869	195 060
Retraitements de consolidation	120 802	-6 241	114 561
Au 30 septembre 2007	342 998	154 880	497 878

Les déficits fiscaux reportables sont localisés principalement dans la filiale Ultima games et Innowear. Les perspectives futures bénéficiaires de la maison mère et l'option de l'intégration fiscale mises en place justifient les créances d'impôt attachées à ces reports déficitaires.

Note 3.6 Stocks

	30/09/2007		30/09/2006	31/03/2007
	Brut	Prov.	Net	Net
Matières premières, approvisionnement	72 307		72 307	55 362
Marchandises (1)	19 639 277	547 542	19 091 735	15 845 594
Total	19 711 584	547 542	19 164 042	15 900 956

(1) : A la clôture, le Groupe procède à la reprise de toutes les provisions comptabilisées à la clôture précédente et calcule une nouvelle provision. Au 30 septembre 2007, une dotation de 547 542 € et une reprise de 546 498 € ont été comptabilisées, ce qui représente un impact de - 1 044 € sur le résultat d'exploitation.

Note 3.7 Clients et comptes rattachés

	30/09/2007		30/09/2006	31/03/2007
	Brut	Prov.	Net	Net
Clients et comptes rattachés (1)	26 006 917	641 554	25 365 363	22 845 355
Total	26 006 917	641 554	25 365 363	22 845 355
(1): dont EENE	5 344 998		5 344 998	7 703 643

Note 3.8 Autres créances et comptes de régularisation

	30/09/2007		30/09/2006	31/03/2007
	Brut	Prov.	Net	Net
Fournisseurs débiteurs	16 482 868	0	16 482 868	13 152 020
Créances sociales et fiscales	3 447 862		3 447 862	2 787 683
Autres créances diverses	37 945	23 000	14 945	0
Capital appelé non versé	40 690		40 690	0
Charges Constatés d'avance	357 081	0	357 081	388 610
Total	20 366 446	23 000	20 343 446	16 328 313
dont				
A moins d'un an			20 343 446	16 328 313
d'un an a cinq ans				19 355 530
plus de cinq ans				

Note 3.9 Trésorerie nette

	30/09/2007	30/09/2006	31/03/2007	variation
disponibilités	9 607 107	5 651 784	7 012 497	2 594 610
Trésorerie brute	9 607 107	5 651 784	7 012 497	2 594 610
Crédits spots et lignes confirmées				
Effets escomptés non échus	-5 344 998	-1 920 216	-7 703 643	2 358 645
Concours bancaires courants	0	0		
Découvert	-173 606	-185 450	-1 281 958	1 108 352
Trésorerie nette	4 088 503	3 546 118	-1 973 104	6 061 607
Dette financière (hors découverts bancaires)	-1 712 886	-1 629 641	-1 574 088	-138 798
Endettement financier net	2 375 617	1 916 477	-3 547 192	5 922 809

Note 3.10 Capitaux propres consolidés

Le capital de la société Innelec est composé de 1 560 874 actions ordinaires au nominal de 1.53 € entièrement libérées.

Composition du capital social

Titres	Valeur nominale	Nombre au début de l'exercice	Actions créés dans l'exercice	Actions remboursées dans l'exercice	Nombre en fin d'exercice
Actions	1,53	1 559 720	1 154	0	1 560 874
TOTAL		1 559 720	1 154	0	1 560 874

Titres auto-détenus

Rubrique	Nombre de titres en début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Nombre de titres en fin d'exercice
Actions propres	18 392	14 966	15 569	17 789
Total	18 392	14 966	15 569	17 789

Options de souscription d'actions * :

Les Assemblée Générale Extraordinaire du 13 mai 1998, du 29 septembre 2004 et du 27 septembre 2006 ont autorisé le conseil d'administration à attribuer des bons de souscription d'actions aux dirigeants et / ou aux membres du personnel de la société Innelec Multimédia

Date du conseil d'administration	Nombre de bons	Prix de souscription en Euros	Date de départ d'exercice	Date de fin d'exercice	solde des bons exerçables au 31/03/06	nombre de bons exercés au 31/03/07	nombre de bons annulés	solde des bons exerçables au 31/03/07
21/06/1999	10 000	16,87	21/06/2004	20/06/2006	8 300	3 820	-4 480	0
20/07/2005	15 600	19,38	20/07/2010	19/07/2012	0	0	0	0
17/10/2006	4 000	22,43	17/10/2011	16/10/2013	0	0	0	0

Le plan de 1999 n'est pas valorisé, en application des mesures transitoires spécifiquement prévues par IFRS 1 et IFRS 2 (cf note 2.3.16).

Les plans de 2005 et 2006 n'ont pas été valorisés au 30.09.2007.

Bons de souscriptions émis

Le 30 avril 2007 il a été émis et attribué gratuitement 1 559 720 bons de souscription d'actions (BSA) à l'ensemble des actionnaires, soit un BSA par action détenue, l'exercice de ces bons restant optionnel. Le rapport de parité est fixé à 11 BSA pour 2 actions d'un prix unitaire de 28 euros. Il a été souscrit 1 154 actions qui ont générés un produit de 32 K€

Note 3.11 Intérêts Minoritaires

Les réserves minoritaires sont de 115 167 € et le résultat minoritaire est de – 35 607 €, soit des intérêts minoritaires de 79 560 €. Les intérêts minoritaires concernent la société Inno-wear.

Note 3.12 Provisions pour risques et charges

	30/09/2007	30/09/2006	31/03/2007	variation
Provisions pour risques divers	16 863	19 363	16 863	0
Provisions pour charges (retraite) (1)	169 030	158 969	158 980	10 050
Total provisions pour risques et charges	185 893	178 332	175 843	10 050
Courant	16 863	19 363	16 863	0
Non courant	169 030	158 969	158 980	10 050
Total provisions pour risques et charges	185 893	178 332	175 843	10 050

(1) : Engagements au titre des indemnités de départ à la retraite, c.f. note 2.3.9

* : Erratum : Les informations exactes et complètes figurent au paragraphe 21.1.5 du présent document de référence.

Note 3.13 Passifs financiers

	30/09/2007	30/09/2006	31/03/2007	variation
Emprunts bancaires	878 963	956 264	851 915	27 048
Emprunts (part à plus d'un an)	878 963	956 264	851 915	
Passifs financiers non courants	878 963	956 264	851 915	27 048
Emprunts bancaires (1)	880 542	689 657	772 762	107 780
Emprunts (part à moins d'un an)	880 542	689 657	772 762	
Découverts	173 606	185 450	1 281 958	-1 108 352
Effets escomptés non échus	5 344 998	1 920 216	7 703 643	-2 358 645
Passifs financiers courants	6 399 146	2 795 323	9 758 363	-3 466 997
(1) dont intérêts courus :46619 €				

Note 3.14 Autres dettes courantes

	30/09/2007	30/09/2006	31/03/2007	variation
Dettes sur immobilisations (1)	71 000			71 000
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	43 626 209	22 950 826	29 756 693	13 869 516
Dettes fiscales et sociales	4 709 124	3 794 402	5 090 780	-381 656
Autres dettes (dont avances et acomptes recues)	14 593 324	12 486 474	12 593 304	2 000 020
Total Autres dettes	62 999 657	39 231 702	47 440 777	15 558 880
Dont				
A moins d'un an	62 999 657	39 231 702	47 440 777	
A plus d'un an				

(1) La dette sur immobilisation correspond au complément de prix de l'acquisition de JC Centrale.

Note 3.15 Ventilation du Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé représente pour l'essentiel le chiffre d'affaires réalisé par la société mère Innelec Multimédia.

	30/09/2007		30/09/2006		31/03/2007		VARIATION	
	CA	%	CA	%	CA	%	CA	%
CD-ROM de loisir pour micro-ordinateurs et accessoires	7 638 282	12,74%	8 431 306	19,25%	23 066 276	17,21%	-793 024	-9,41%
Consoles et logiciels pour consoles de jeux et accessoires	42 753 994	71,31%	26 152 379	59,71%	86 729 732	64,71%	16 601 615	63,48%
Logiciels professionnels et accessoires	6 726 964	11,22%	6 968 420	15,91%	19 259 871	14,37%	-241 456	-3,47%
DVD (lecteurs et accessoires, et films)	2 116 416	3,53%	1 537 345	3,51%	3 471 334	2,59%	579 071	37,67%
Divers	719 461	1,20%	709 544	1,62%	1 501 117	1,12%	9 917	1,40%
Total	59 955 117	100,00%	43 798 994	100,00%	134 028 330	100,00%	16 156 123	36,89%

Note 3.16 Autres Achats et charges externes

	30/09/2007	30/09/2006	31/03/2007	variation
Location immobilière	603 970	445 984	972 233	157 986
Location mobilière	205 191	173 268	358 444	31 923
Charges locatives	74 096	81 736	173 398	-7 640
Dépenses entretien et maintenance	153 408	130 743	309 838	22 665
Assurances	267 714	222 081	548 761	45 633
Transports	1 223 746	847 739	2 461 200	376 007
Autres charges externes	2 637 744	1 945 906	4 426 161	691 838
Total	5 165 869	3 847 457	9 250 035	1 318 412

Note 3.17 Charges de personnel

	30/09/2007	30/09/2006	31/03/2007	variation
Rémunérations du personnel chargés	3 973 461	3 257 007	7 587 097	716 454
Interessement et participation	0	0	260 650	0
Avantages au personnel	122 648	122 648	208 694	0
Total	4 096 109	3 379 655	8 056 441	716 454

Note 3.18 Amortissements et Provisions

	30/09/2007	30/09/2006	31/03/2007	variation
Dotations aux amortissements, nettes de reprises	480 728	319 178	696 292	161 550
Dotations aux provisions, nettes des reprises de provisions sans objets sur immobilisations	0	0	10 215	0
Dotations aux provisions, nettes des reprises de provisions sans objets sur actif circulant	-85 281	-87 873	-137 068	2 592
Dotations aux provisions, nettes des reprises de provisions sans objets sur risques et charges	10 050	8 760	9 271	1 290
Dotations aux provisions, nettes des reprises de provisions sans objets sur participations	0	0	-84965	0
Total dotations aux provisions	-75 231	-79 113	-202 547	3 882
Total	405 497	240 065	493 745	165 432

Note 3.19 Coût de l'endettement financier

	30/09/2007	30/09/2006	31/03/2007	variation
Produits de trésorerie et équivalent de trésorerie	371	100 882	408 738	-100 511
Produits de trésorerie et équivalent de trésorerie	371	100 882	408 738	-100 511
Charges d'intérêts sur opérations de financement	-200 819	-58 456	-395 364	-142 363
Résultat de change sur opérations de financement	-2 052	0	21 892	-2 052
Coût de l'endettement financier brut	-202 871	-58 456	-373 472	-144 415
Total du coût de l'endettement financier net	-202 500	42 426	35 266	-244 926

Note 3.20 Impôt sur les bénéfices

	30/09/2007	30/09/2006	31/03/2007
Résultat avant impôts	-660 195	-563 978	2 473 535
Charge d'impôt théorique en France (1)	-220 043	-187 973	864 341
Total charge d'impôt théorique	-220 043	-187 973	864 341
Effet des différentiels de taux d'imposition entre la France et l'étranger	48 397	0	0
Effet des moins value a LT			
Effet des différences permanentes			0
Effet des différences temporaires	0	0	-60 244
Effet des actifs d'impôts non reconnus	3 989	-289	47 093
Impôt consolidé (1)	-167 657	-188 262	851 190
Taux effectif d'impôt	25,40%	33,38%	34,41%

(1) : Les montants négatifs correspondent à un produit d'impôt.

3.20 Evènements postérieurs à la clôture

Aucun évènement significatif n'est intervenu sur les éléments pris en compte en clôture.

3.21 Effectifs

	30/09/2007	30/09/2006	31/03/2007
Cadres	23	20	21
Agents de maîtrise	17	17	18
Employés	174	162	168
total	214	199	207

20.1.2.3. *Rapport des commissaires aux comptes relatif aux comptes intermédiaires au 30 septembre 2007*

En notre qualité de commissaires aux comptes et en application de l'article L. 232-7 du Code de commerce, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société INNELEC MULTIMEDIA, relatifs à la période du 1er avril au 30 septembre 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes professionnelles applicables en France. Un examen limité de comptes intermédiaires consiste à obtenir les informations estimées nécessaires, principalement auprès des personnes responsables des aspects comptables et financiers, et à mettre en oeuvre des procédures analytiques ainsi que toute autre procédure appropriée. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit effectué selon les normes professionnelles applicables en France. Il ne permet donc pas d'obtenir l'assurance d'avoir identifié tous les points significatifs qui auraient pu l'être dans le cadre d'un audit et, de ce fait, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité, dans tous leurs aspects significatifs, des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport semestriel commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

En application de la loi, nous vous signalons que le rapport financier semestriel prévu par l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier n'a pas été publié et déposé auprès de l'AMF dans le délai de deux mois suivant la fin du premier semestre.

Suresnes et Neuilly-sur-Seine, le 12 décembre 2007

Les commissaires aux comptes

SPCC

Deloitte & Associés

Jacques BABLED

Bertrand de FLORIVAL

20.1.3. Rapport spécial relatif à l'exercice clos au 31 mars 2007

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

1. Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1.1 Convention de sous location avec INNELEC SERVICES :

Administrateur concerné : Monsieur Jean Pierre BOURDON.

Un contrat de sous location des locaux a été conclu avec la société INNELEC SERVICES. Le montant des loyers au 31 mars 2007 s'est élevé à 3 737 euros.

Cette convention a été approuvée par le Conseil d'administration du 30 janvier 2007.

1.2 Convention de sous location avec FOCUS HOME INTERACTIVE :

Administrateurs concernés : Messieurs Denis THEBAUD, Jean-Pierre BOURDON et Christian TELLIER.

Un contrat de sous location des locaux a été conclu avec la société FOCUS HOME INTERACTIVE. Le montant des loyers au 31 mars 2007 s'est élevé à 29 390 euros.

Cette convention a été approuvée par le Conseil d'administration du 30 janvier 2007.

2. Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

2.1 Contrat de licence de marque avec INNELEC SERVICES :

- La société INNELEC MULTIMEDIA a conclu avec la société INNELEC SERVICES un contrat de licence de marques pour ULTIMA et ULTIMA GAMES moyennant une redevance fixe de 20 000 euros par mois et une redevance proportionnelle assise sur le chiffre d'affaires réalisé par tous les magasins avec INNELEC MULTIMEDIA.

Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2007, la redevance proportionnelle s'est élevée à 321 871 euros et la redevance totale à 561 871 euros.

- La société INNELEC MULTIMEDIA a conclu avec la société INNELEC SERVICES un contrat de licence de marques pour STRATAGAMES et STRATAGAMES.COM moyennant une redevance proportionnelle qui s'est élevée sur l'exercice à 3 059 euros.

2.2 Convention avec la SCI INNOBAT

La société immobilière INNOBAT a facturé, au titre de l'exercice clos le 31 mars 2007, à votre société les montants suivants :

- 392 004 Euros hors taxes au titre des loyers,
- 83 532 Euros hors taxes au titre des charges locatives,
- 59 255 Euros hors taxes au titre des taxes foncières et taxes sur les bureaux.

2.3 Assurance-vie de Monsieur Denis THEBAUD

Le montant pris en charge au 31 mars à 2007 est de 2 178 euros.

Suresnes et Neuilly-sur-Seine, le 26 juillet 2007

Les commissaires aux comptes

SPCC

Deloitte & Associés

Jacques BABLED

Bertrand de FLORIVAL

20.2. Politique de distribution des dividendes

Il est appelé qu'au cours des 3 exercices précédents, les dividendes suivants ont été versés aux actionnaires.

	Exercice 2004-2005	Exercice 2005-2006	Exercice 2006-2007
Distribution de dividendes			
Montant global, net de l'avoir fiscal	1 319 370,00 €	1 559 720,00 €	1 541 328,00 €
Dividende net / action *	0,85 €	1,00 €	1,00 €

** : sur la base du capital social en fin de chaque exercice*

Pour les exercices futurs, la politique de distribution de dividendes dépendra des résultats et de l'appréciation des moyens nécessaires pour assurer le développement de la Société, étant entendu qu'une partie des résultats dégagés par INNELEC MULTIMEDIA a vocation à être redistribuée aux actionnaires du Groupe.

20.3. Procédures judiciaires et d'arbitrage

Il n'existe pas de procédure importante de nature gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du groupe.

20.4. Changement significatif de la situation financière ou commerciale

La Société n'a pas eu de changement significatif de sa situation financière ou commerciale depuis la date d'arrêté des comptes intermédiaires au 30 septembre 2007.

21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

21.1. Capital Social

21.1.1. Conditions auxquelles les statuts soumettent les modifications du capital et des droits attachés aux actions (article 9 des statuts)

1 - Principe

Le capital social est augmenté, soit par émission d'actions ordinaires ou d'actions de préférence, soit par majoration du montant nominal des titres de capital existants.

Les actions nouvelles sont libérées, soit en numéraire, soit par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société, soit par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, soit par apports en nature, soit en conséquence d'une fusion ou d'une scission.

Elles peuvent aussi être libérées consécutivement à l'exercice d'un droit attaché à des valeurs mobilières donnant accès au capital, dans les conditions prévues aux articles L 225-149 et L 225-177 du Code de Commerce.

Les actions nouvelles sont émises, soit à leur montant nominal, soit à ce montant majoré d'une prime d'émission.

2 - Compétence

L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule compétente pour décider sur le rapport du Conseil d'Administration d'une augmentation de capital.

L'Assemblée Générale peut déléguer cette compétence au Conseil d'Administration dans les conditions fixées à l'article L 225-129-2 du Code de Commerce.

Si l'augmentation de capital est réalisée par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, l'Assemblée Générale statue aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les Assemblées Générales Ordinaires.

L'augmentation de capital par majoration du montant nominal des actions n'est décidée qu'avec le consentement unanime des actionnaires, à moins qu'elle soit réalisée par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission.

3 - Délais

L'augmentation de capital doit, sous réserve des dispositions prévues aux articles L 225-129-2 et L 225-138 du Code de Commerce, être réalisée dans le délai de cinq ans à compter de la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire ou de la délégation de compétence.

21.1.2. Capital social (article 8 des statuts)

Le capital social est fixé à la somme de 2 388 137 €, il est divisé en 1 560 874 actions de même catégorie d'une valeur nominale de 1,53 €.

21.1.3. Acquisition par la société de ses propres actions (article 10 des statuts)

Est interdite la souscription par la société de ses propres actions, soit directement, soit par une personne agissant en son propre nom, mais pour le compte de la société. Les fondateurs ou, dans le cas d'une augmentation de capital, les membres du Conseil d'Administration ou du Directoire, selon le cas, sont tenus, dans les conditions prévues à l'article L 225-251 et au 1^{er} alinéa de l'article L 225-256, de libérer les actions souscrites par la société en violation du 1^{er} alinéa. Lorsque les actions ont été souscrites par une personne agissant en son propre nom mais pour le compte de la société, cette personne est tenue de libérer les actions solidairement avec les fondateurs ou, selon le cas, les membres du Conseil d'Administration ou du Directoire. Cette personne est en outre réputée avoir souscrit ces actions pour son propre compte.

L'achat par une société de ses propres actions est autorisé dans les conditions et selon les modalités prévues aux articles L 225-207 à L 225-217. Les achats d'actions par une personne agissant pour le compte de la société sont interdits sauf s'il s'agit d'un prestataire de services d'investissement ou d'un membre d'un marché réglementé intervenant dans les conditions du I de l'article 43 de la loi n° 96-597 du 2 juillet 1996 de modernisation des activités financières.

L'assemblée générale qui a décidé une réduction de capital non motivée par des pertes peut autoriser le Conseil d'Administration ou le Directoire, selon le cas, à acheter un nombre déterminé d'actions pour les annuler.

L'assemblée générale d'une société dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé peut autoriser le Conseil d'Administration ou le Directoire, selon le cas, à acheter un nombre d'actions représentant jusqu'à 10 % du capital de la société. L'assemblée générale définit les finalités et les modalités de l'opération, ainsi que son plafond. Cette autorisation ne peut être donnée pour une durée supérieure à 18 mois. Le comité d'entreprise est informé de la résolution adoptée par l'Assemblée Générale. Un rapport spécial informe chaque année l'assemblée générale de la réalisation des opérations d'achat d'actions qu'elle a autorisées et précise en particulier, pour chacune des finalités, le nombre et le prix des actions ainsi acquises, le volume des actions utilisées pour ces finalités, ainsi que les éventuelles réallocations à d'autres finalités dont elles ont fait l'objet. Le Conseil d'Administration peut déléguer au Directeur Général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs Directeurs Généraux Délégués, les pouvoirs nécessaires pour réaliser cette opération. Le Directoire peut déléguer à son Président ou avec son accord à un ou plusieurs de ses membres les pouvoirs nécessaires pour la réaliser. Les personnes désignées rendent compte au Conseil d'Administration ou au Directoire de l'utilisation faite de ce pouvoir dans les conditions prévues par ces derniers. L'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions peut être effectué par tous moyens. Ces actions peuvent être annulées dans la limite de 10 % du capital de la société par périodes de 24 mois. La société informe chaque mois l'Autorité des marchés financiers des achats, cessions, transferts et annulations ainsi réalisés. L'Autorité des marchés financiers porte cette information à la connaissance du public. Les sociétés qui font participer les salariés aux fruits de l'expansion de l'entreprise par l'attribution de leurs propres actions, celles qui attribuent leurs actions dans les conditions prévues aux articles L 225-197-1 à L 225-197-3 ainsi que celles qui entendent consentir des options d'achat d'actions à des salariés peuvent utiliser à cette fin tout ou partie des actions acquises dans les conditions prévues ci-dessus. Elles peuvent également leur proposer d'acquérir leurs propres actions dans les conditions prévues par les articles L 443-1 et suivants du Code de Travail. Le nombre d'actions acquises par la société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5 % de son capital. Ces dispositions sont applicables aux programmes de rachat soumis à l'approbation des assemblées générales se tenant à compter du 1^{er} janvier 2006. en cas d'annulation des actions achetées, la réduction de capital est autorisée ou décidée par l'assemblée générale extraordinaire qui peut déléguer au Conseil d'Administration ou au Directoire, selon le cas, tous pouvoirs pour la réaliser. Un rapport spécial établi par les Commissaires aux Comptes sur l'opération envisagée est communiqué aux actionnaires de la société dans un délai fixé par décret en Conseil d'Etat. Les dispositions du présent article sont applicables aux sociétés dont les titres ne sont pas admis aux négociations sur un marché réglementé aux fins mentionnées aux articles L 443-1 et suivants du Code du Travail. Dans ce cas, les dispositions du 4^{ème} alinéa du présent article relatives à l'information de l'Autorité des marchés financiers et l'article L 225-212 ne sont pas applicables.

Il est précisé que la Société dispose, au jour de l'établissement du présent document, de 16 741 actions propres (autocontrôle), actions de 1,53 euros de valeur nominale. Il est précisé qu'au 31 mars 2007, la valeur comptable de ces titres autodétenus est de 8,40 euros par titre. Aucune action INNELEC MULTIMEDIA n'est détenue par l'une ou l'autre des filiales de la Société.

21.1.4. Capital autorisé non émis

Le tableau ci-dessous synthétise l'ensemble des résolutions d'émissions prises par l'assemblée générale mixte des actionnaires le 27 septembre 2006 et dont bénéficie la Société à la date d'enregistrement du présent document.

N° de la délégation	Délégations données au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Mixte	Montant nominal maximum autorisé	Durée de la délégation [^]
10	Emission d'actions ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec ou sans maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires	1 000 000 €**	26 mois
11	Emission de toutes autres valeurs mobilières (titres de créances) donnant accès au capital de la Société, avec ou sans maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires	15 000 000 €	26 mois
12	Emission d'actions réservée aux salariés	23 748 €	26 mois
13	Emission de bons de souscription ou d'achat d'actions	118 743 €	24 mois

* A compter de la date de la tenue de l'Assemblée Générale Mixte

** En date du 30 avril 2007, 1 559 720 bons de souscription d'actions INNELEC MULTIMEDIA ont été émis et attribués gratuitement aux actionnaires de la Société, à raison d'un bon par action détenue à la clôture de la séance de négociation du 27 avril 2007. Ces bons donnent le droit aux porteurs de souscrire des actions nouvelles de la Société à raison de 11 bons pour 2 actions nouvelles, jusqu'au 25 juillet 2008 inclus, au prix de souscription de 28,00 euros par action nouvelle. Cette opération a été décidée par le Conseil d'Administration de la Société en date du 17 avril 2007, sur la base de la 10ème résolution présentée ci-dessus. A ce jour, compte tenu de ce qui précède, le capital autorisé non émis correspond à cette délégation de compétence est ainsi réduit à 566 114,92 euros.

21.1.5. Capital de la société faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option

En date des 13 mai 1998, 26 septembre 2000, 28 septembre 2004 et enfin 27 septembre 2006, l'assemblée générale des actionnaires de la Société s'est prononcée favorablement sur l'autorisation donnée au Conseil d'administration d'émettre des options de souscription d'actions :

	1998	2000	2004	2006
Date de l'Assemblée Générale	13 mai 1998	26 septembre 2000	28 septembre 2004	27 septembre 2006
Date du Conseil d'Administration	21 juin 1999	29 novembre 2000	20 juillet 2005	17 octobre 2006
Options de Souscription d'actions attribués par le Conseil d'Administration				
Nombre total d'options de souscription	11 900	2 000	15 600	4 000
Equivalent en nombre d'actions	11 900	2 000	15 600	4 000
Point de départ d'exercice des d'options de souscription	21 juin 2004	29 novembre 2005	20 juillet 2010	17 octobre 2011
Date d'expiration	20 juin 2006	28 novembre 2007	19 juillet 2012	16 octobre 2013
Prix des d'options de souscription	16,87 €	9,19 €	19,38 €	22,43 €
Nombre d'options de souscription d'actions accordées aux mandataires sociaux				
Equivalent en nombre d'actions		2 000		
Nombre d'options de souscription d'actions accordées aux 10 premiers attributaires salariés				
Equivalent en nombre d'actions	3 700		8 800	4 000
Nombre d'options de souscription d'actions annulées				
Equivalent en nombre d'actions	6 380			
Nombre d'options de souscription d'actions ayant été exercées				
Equivalent en nombre d'actions	5 520	2 000		
Solde de capital potentiel	0	0	15 600	4 000

Monsieur Jean Pierre BOURDON était le bénéficiaire du programme d'options de souscription d'actions décidé par le Conseil d'administration du 29 novembre 2000. Les autres plans d'options concernaient des dirigeants opérationnels : directeur de pôle opérationnel, directeur de services,...

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties à chaque mandataire social et options levées par ces derniers	Nombre d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix	Dates d'échéance	Plan n°
Options consenties durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe				
Options levées durant l'exercice par chaque mandataire social	2 000	9,19 €	28 novembre 2007	Plan 2000
<i>Monsieur Jean Pierre BOURDON</i>	2 000	9,19 €	28 novembre 2007	Plan 2000

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux 10 premiers attributaires salariés non mandataires sociaux et options levées par ces derniers	Nombre total d'options attribuées / d'actions souscrites ou	Prix moyen pondéré	Plan 1998	Plan 2000	Plan 2004	Plan 2006
Options consenties durant l'exercice par l'émetteur et par toute société du Groupe aux 10 premiers attributaires salariés, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale)	4 000	22,43 €				4 000
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées durant l'exercice par les 10 premiers attributaires salariés, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale)						

La dilution potentielle issue de l'exercice des 19 600 options de souscription en circulation est de 1,24 %.

Par ailleurs, en date du 30 avril 2007, 1 559 720 bons de souscription d'actions INNELEC MULTIMEDIA ont été émis et attribués gratuitement aux actionnaires de la Société, à raison d'un bon par action détenue à la clôture de la séance de négociation du 27 avril 2007. Ces bons donnent le droit aux porteurs de souscrire des actions nouvelles de la Société à raison de 11 bons pour 2 actions nouvelles, jusqu'au 25 juillet 2008 inclus, au prix de souscription de 28,00 euros par action nouvelle. A ce jour, 6 347 bons ont été exercés. L'effet dilutif du solde des bons de souscription d'actions encore en circulation est de 15,3 %, si l'ensemble de ces bons était exercé.

21.1.6. Evolution du capital social depuis la constitution de la société

Date de l'opération	Augmentation / Réduction	Nombre d'actions nouvelles	Valeur nominale	Prime d'émission	Nouveau capital social	Nombre d'actions après augmentation
30-août-83	Constitution de la Société	2 500	100,00 Fr	-	250 000,00 Fr	2 500
30-juin-87	Augmentation de capital par incorporation de réserves et augmentation du nominal des actions	-	500,00 Fr	-	1 250 000,00 Fr	2 500
30-juin-88	Augmentation de capital par incorporation de réserves et augmentation du nominal des actions	-	900,00 Fr	-	2 250 000,00 Fr	2 500
30-juin-89	Augmentation de capital par incorporation de réserves et augmentation du nominal des actions	-	1 700,00 Fr	-	4 250 000,00 Fr	2 500
	Division du nominal des actions	40 000	100,00 Fr	-	4 250 000,00 Fr	42 500
27-juil.-90	Augmentation de capital par incorporation de réserves et augmentation du nominal des actions	-	160,00 Fr	-	6 800 000,00 Fr	42 500
	Emission d'actions nouvelles	5 260	160,00 Fr	3 818 760,00 Fr	7 641 600,00 Fr	47 760
15-mai-92	Augmentation de capital par incorporation de la prime d'émission et de réserves et augmentation du nominal des actions	-	260,00 Fr	-	12 417 600,00 Fr	47 760
13-mai-98	Division du nominal des actions	1 194 000	10,00 Fr	-	12 417 600,00 Fr	1 241 760
23-juin-98	Emission d'actions nouvelles	310 440	10,00 Fr	31 975 320,00 Fr	15 522 000,00 Fr	1 552 200
28-nov.-01	Fixation de la valeur nominale des actions en euros, augmentation de capital par prélèvement sur les réserves	-	1,53 €	-	2 374 866,00 €	1 552 200
27-sept.-06	Augmentation de capital par exercice d'options de souscription d'actions	7 520	1,53 €	99 990,40 €	2 386 371,60 €	1 559 720
11-déc.-07	Augmentation de capital par exercice de bons de souscription d'actions	1 154	1,53 €	30 546,38 €	2 388 137,22 €	1 560 874

21.2. Acte constitutif et statuts

21.2.1. Objet social (article 2 des statuts) et code APE

La société a pour objet directement ou indirectement :

- la commercialisation en France et à l'étranger de tous composants, cassettes, disques, CD-Rom, DVD Vidéo, DVD Rom, figurines, cartes à jouer, livres, CD de musique, et plus généralement tous produits non-réglementés, tous appareils, matériels, et tous produits électroniques ou électriques se rapportant à

l'informatique, l'automatisation, la régulation, la mesure ou le contrôle, la conception, l'étude et la fabrication desdits produits.

- la création, l'acquisition, la location, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, usines, ateliers, magasins se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiques.

- et plus généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, économiques ou juridiques, financières, civiles ou commerciales, pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires.

21.2.2. Membres de ses organes d'administration, de direction et de surveillance

Article 18 - Conseil d'Administration

La société est administrée par un Conseil d'Administration de trois membres au moins et de douze au plus, sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion ; les premiers administrateurs sont nommés ainsi qu'il est dit à l'article 48 des statuts.

Nul ne peut être nommé administrateur si, ayant dépassé l'âge de 75 ans, sa nomination a pour effet de porter à plus du tiers des membres du Conseil le nombre d'administrateurs ayant dépassé cet âge. Si du fait qu'un administrateur en fonction vient à dépasser l'âge de 75 ans, la proportion du tiers ci-dessus visée est dépassée, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

En cours de Société, les administrateurs sont nommés ou renouvelés dans leurs fonctions par l'Assemblée Générale des actionnaires. La durée de leurs fonctions est de 6 années ; elle expire à l'issue de l'Assemblée qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat.

Les administrateurs sont toujours rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale Ordinaire.

En cas de vacance par décès ou démission d'un ou plusieurs sièges d'administrateurs, le Conseil d'Administration peut, entre deux Assemblées Générales, procéder à des nominations à titre provisoire.

Toutefois, s'il ne reste plus qu'un seul ou deux administrateurs en fonction, celui-ci ou ceux-ci, ou à défaut le ou les Commissaires aux comptes doivent convoquer immédiatement l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à l'effet de compléter le Conseil.

Les nominations d'Administrateurs faites par le Conseil d'Administration sont soumises à la ratification de la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire. A défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis antérieurement par le Conseil n'en demeurent pas moins valables.

L'administrateur nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Ces dernières doivent, lors de leur nomination, désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes règles que s'il était administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente ; il doit être renouvelé à chaque renouvellement de mandat de celle-ci.

Si la personne morale révoque le mandat de son représentant, elle est tenue de notifier cette révocation à la société, sans délai, par lettre recommandée AR ainsi que l'identité de son nouveau représentant permanent ; il en est de même en cas de décès, de démission ou d'empêchement prolongé du représentant permanent.

Les administrateurs personnes physiques ne peuvent appartenir au total à plus de huit Conseils d'Administrations ou Conseils de surveillance de Sociétés Anonymes ayant leurs sièges en France métropolitaine, sauf les exceptions prévues par la loi.

Un salarié de la société peut être nommé administrateur si son contrat de travail est antérieur de deux années au moins à sa nomination et correspond à un emploi effectif. Toutefois, le nombre des Administrateurs liés à la société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction.

Les administrateurs doivent être chacun propriétaire de deux actions au moins affectées à la garantie de tous les actes de gestion.

Ces actions sont inaliénables et ne peuvent être données en gage.

Les administrateurs nommés en cours de société pourront ne pas être actionnaires au moment de leur nomination, mais doivent le devenir dans le délai de trois mois, à défaut de quoi ils seront réputés démissionnaires d'office.

L'ancien administrateur ou ses ayants-droit recouvre la libre disposition des actions de garantie du seul fait de l'approbation par l'Assemblée Générale Ordinaire des comptes du dernier exercice pendant lequel il a été en fonction.

Article 19 - Bureau du Conseil

Le Conseil d'Administration nomme, parmi ses membres personnes physiques, un Président dont il fixe la durée des fonctions sans qu'elle puisse excéder la durée de son mandat d'Administrateur.

Nul ne peut être nommé Président Directeur Général s'il est âgé de plus de 70 ans ; d'autre part, si le Président Directeur Général vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus prochaine réunion du Conseil d'Administration.

Le Conseil peut nommer également un secrétaire, même en dehors de ses membres. En cas d'absence ou d'empêchement du Président, le Conseil désigne à chaque séance celui de ses membres présents qui doit présider la séance.

Le Président et le secrétaire peuvent toujours être réélus.

Article 20 - Délibérations du Conseil

Les administrateurs sont convoqués aux séances du Conseil d'Administration par tous moyens, même verbalement.

Il est tenu un registre de présence qui est signé par les administrateurs participant à la séance du Conseil d'Administration.

Tout administrateur peut donner par lettre ou par télégramme, mandat à un autre administrateur de le représenter à une séance du Conseil.

Les délibérations sont prises aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi. En cas de partage des voix, celle du Président de la séance est prépondérante.

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

Article 21 - Pouvoirs du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société ; il les exerce dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi aux Assemblées d'actionnaires.

Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du Conseil d'Administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Tous actes d'administration et même de disposition qui ne sont pas expressément réservés à l'Assemblée Générale par la loi et par les présents statuts sont de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut consentir à tous mandataires de son choix toutes délégations de pouvoirs dans la limite de ceux qui lui sont conférés par la loi et par les présents statuts. Il peut décider la création de Comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président soumet pour avis à leur examen.

Article 22 - Présidence du Conseil - Direction Générale :

1 - Présidence du Conseil

Le Conseil élit parmi ses membres un Président qui est obligatoirement une personne physique, pour une durée qui ne peut excéder son mandat d'administrateur. Il détermine sa rémunération. Le Conseil d'Administration peut à tout moment mettre fin à son mandat.

Le Président du Conseil ne doit pas avoir atteint l'âge de 70 ans.

Le Président du Conseil d'Administration représente le Conseil d'Administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les Administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

2 - Direction Générale

La Direction Générale est assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique choisie parmi les membres du Conseil ou en dehors d'eux et qui porte le titre de Directeur Général.

Le Conseil d'Administration choisit entre les deux modalités d'exercice de la Direction générale. L'option retenue par le Conseil d'Administration doit être prise pour une durée qui ne peut être inférieure aux fonctions de Président.

Dans l'hypothèse où le Président exerce les fonctions de Directeur Général, les dispositions des présents statuts relatives aux pouvoirs du Directeur Général, lui sont applicables.

Lorsque la direction générale n'est pas assumée par le Président du Conseil d'Administration, le Conseil d'Administration nomme un Directeur Général auquel s'applique la limite d'âge fixée pour le Président du Conseil d'Administration.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la Loi aux Assemblées d'actionnaires ainsi qu'au Conseil d'Administration.

Il engage la société même par ses actes ne relevant pas de l'objet social à moins que la société ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances.

Il représente la société dans ses rapports avec les tiers auxquels toute décision limitant ses pouvoirs sont inopposables.

Il peut être autorisé par le Conseil d'Administration à consentir les cautions, avals et garanties données par la société dans les conditions et limites de la réglementation en vigueur.

Sur la proposition du Directeur Général, le Conseil d'Administration peut nommer un ou, dans la limite de cinq, plusieurs Directeurs Généraux Délégués. La limite d'âge fixée pour le Président du Conseil s'applique aux Directeurs Généraux Délégués.

Le ou les Directeurs Généraux Délégués peuvent être choisis parmi les membres ou en dehors d'eux. Ils sont révocables à tout moment par le Conseil sur proposition du Directeur Général. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à des dommages-intérêts.

Lorsque le Directeur Général cesse, ou est hors d'état d'exercer ses fonctions, le ou les Directeurs Généraux Délégués conservent, sauf décision contraire du Conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau Directeur Général.

En accord avec le Directeur Général, le Conseil d'Administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs délégués aux Directeurs Généraux Délégués. Les Directeurs Généraux Délégués disposent à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Directeur Général

Le Conseil fixe le montant et les modalités de la rémunération du Directeur Général et du ou des Directeurs Généraux Délégués.

Article 23 - Signature Sociale

Tous les actes et engagements concernant la société, de quelque nature qu'ils soient, sont valablement signés par le Président, ou le cas échéant, par l'administrateur remplissant provisoirement les fonctions du Président, par le Directeur Général ainsi que par tout fondé de pouvoir spécial, agissant chacun dans la limite de ses pouvoirs.

Article 24 - Rémunération des Administrateurs, du Président, des Directeurs Généraux, et des mandataires du Conseil d'Administration.

1 - L'Assemblée Générale peut allouer aux administrateurs, en rémunération de leur activité, une somme fixe annuelle, à titre de jetons de présence, dont le montant est porté aux frais généraux de la société.

Le Conseil d'Administration répartit cette rémunération entre ses membres comme il l'entend.

2 - La rémunération du Président du Conseil d'Administration et celle du ou des Directeurs Généraux est fixée par le Conseil d'Administration ; elle peut être fixe ou proportionnelle ou à la fois fixe et proportionnelle.

3 - Il peut être alloué par le Conseil d'Administration des rémunérations exceptionnelles pour les missions ou mandats confiés à des administrateurs. Dans ce cas, ces rémunérations sont portées aux charges d'exploitation et soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire dans les conditions autorisées par la loi.

4 - Aucune autre rémunération, permanente ou non, que celles ici prévues ne peut être allouée aux administrateurs, sauf s'ils sont liés à la société par un contrat de travail dans les conditions autorisées par la loi.

21.2.3. Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes (articles 15, 16, 17 et 33 des statuts)

Article 16. Droits et obligations attachés aux actions

Chaque action donne droit, dans les bénéfices et dans l'actif social à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente. Elle donne droit de participer, dans les conditions fixées par la loi et l'article 41 des présents statuts, aux Assemblées Générales et au vote des résolutions.

Tout actionnaire a le droit d'être informé sur la marche de la société et d'obtenir communication de certains documents sociaux aux époques et dans les conditions prévues par la loi et les présents statuts.

La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions de l'Assemblée Générale.

Les actionnaires sont responsables du passif social dans la limite du montant nominal des actions qu'ils possèdent.

Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelque main qu'il passe et la cession comprend tous les dividendes échus et non payés et à échoir, ainsi, éventuellement, que la part dans les fonds de réserves.

Les héritiers, ayants-droit ou créanciers d'un actionnaire ne peuvent requérir l'apposition des scellés sur les biens de la société, en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'Assemblée Générale.

Article 15. Cession et transmission des actions

1 - Forme

La propriété des actions résulte de leur inscription au nom du ou des titulaires de leur inscription sur les fiches des "comptes d'actionnaires", prévues par le décret du 2 Mai 1983.

La cession des actions s'opère à l'égard des tiers et de la société par virement de compte à compte conformément aux dispositions légales.

Tout mouvement appelé à débiter un compte de titres est réalisé sur instruction signée du titulaire ou de son représentant.

Pour tous mouvements affectant les comptes de titres, les responsables de la tenue des comptes doivent s'assurer de la capacité du donneur d'ordre ainsi que de la régularité desdits mouvements si les actions ne sont pas entièrement libérées.

La cession doit être acceptée par le cessionnaire. La transmission des actions à titre gratuit en suite de décès, s'opère également par un virement de compte à compte sur justification de la mutation dans les conditions légales.

2 - Délai de négociabilité

Les actions ne sont négociables qu'après l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés. En cas d'augmentation de capital, les actions sont négociables à compter de la réalisation de celle-ci.

La négociation de promesse d'actions est interdite, à moins qu'il ne s'agisse d'actions à créer dont l'admission sur un marché réglementé a été demandée, ou à l'occasion d'une augmentation du capital d'une société dont les actions anciennes sont déjà admises aux négociations sur un marché réglementé. En ce cas, la négociation n'est valable que si elle est effectuée sous la condition suspensive de la réalisation de l'augmentation de capital. A défaut d'indication expresse, cette condition est présumée.

Article 17. Indivisibilité des actions

A l'égard de la société, les titres sont indivisibles sous réserve des dispositions suivantes.

Le droit de vote attaché à l'action appartient à l'usufruitier dans les Assemblées Générales Ordinaires et au nu-proprétaire dans les Assemblées Générales Extraordinaires.

Les copropriétaires d'actions indivises sont représentés aux Assemblées Générales par l'un deux ou par un mandataire unique. En cas de désaccord, le mandataire est désigné par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce, statuant en référé.

Le droit de vote est exercé par le propriétaire des titres remis en gage. A cet effet, le créancier gagiste dépose les actions qu'il détient en gage, à la demande de son débiteur et en supporte les frais.

Le droit de l'actionnaire d'obtenir communication des documents sociaux appartient également à chacun des copropriétaires d'actions indivises, au nu-proprétaire et à l'usufruitier d'actions.

Article 33. Quorum - Vote - Nombre de voix

...

2 - Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Chaque action de capital ou de jouissance donne droit à un vote, toutefois l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 Mai 1998 a décidé, sous la condition suspensive de l'admission des actions sur le Second Marché de la Bourse de PARIS, l'attribution d'un droit de vote double à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative de deux années ininterrompues minimum au nom du même actionnaire, à compter de l'admission des actions sur le Second Marché de la Bourse de PARIS. Ce droit de vote double est conféré également dès leur émission, en cas d'augmentation de capital, par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

...

21.2.4. Assemblées Générales (articles 28 à 36 des statuts)

Article 28. Assemblées d'actionnaires

Les décisions des actionnaires sont prises en Assemblée Générale.

Les Assemblées Générales Ordinaires sont celles qui sont appelées à prendre toutes décisions qui ne modifient pas les statuts.

Les Assemblées Générales Extraordinaires sont celles appelées à décider ou autoriser les modifications directes ou indirectes des statuts.

Les Assemblées Spéciales réunissent les titulaires d'actions d'une catégorie déterminée pour statuer sur une modification des droits des actions de cette catégorie.

Les délibérations des Assemblées Générales obligent tous les actionnaires même absents, dissidents ou incapables.

Article 29. Convocation des Assemblées Générales

Les Assemblées Générales sont convoquées soit par le Conseil d'Administration ou, à défaut, par le ou les Commissaires aux comptes, soit par un mandataire désigné par le Président du Tribunal de Commerce statuant en référé à la demande d'un ou plusieurs actionnaires représentant au moins 5 % du capital ou s'agissant d'une Assemblée Spéciale, le dixième des actions de la catégorie intéressée.

Pendant la période de liquidation, les Assemblées sont convoquées par le ou les liquidateurs.

Les Assemblées Générales sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation.

La convocation est faite quinze jours francs avant la date de l'Assemblée, selon les modalités fixées par la loi.

Lorsqu'une Assemblée n'a pu délibérer, faute de réunir le quorum requis, la deuxième Assemblée et le cas échéant, la deuxième Assemblée prorogée, sont convoquées six jours francs au moins d'avance dans les mêmes formes que la première. L'avis et les lettres de convocation de cette deuxième Assemblée reproduisent la date et l'ordre du jour de la première.

Article 30. Ordre du Jour

1 - L'ordre du jour des Assemblées est arrêté par l'auteur de la convocation.

2 - Un ou plusieurs actionnaires, représentant au moins la quotité du capital social et agissant dans les conditions et délais fixés par la loi, ont la faculté de requérir, par lettre recommandée avec avis de réception, l'inscription à l'ordre du jour de l'assemblée de projets de résolutions autres que ceux concernant la présentation de candidats au Conseil d'Administration.

3 - L'Assemblée ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour, lequel ne peut être modifié sur deuxième convocation. Elle peut toutefois, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs administrateurs et procéder à leur remplacement.

Article 31. Accès aux Assemblées - Pouvoirs

1 - Tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées Générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité et également du dépôt de ses titres sous la forme et dans le délai mentionnés dans les avis de convocation sans toutefois que ce délai puisse excéder cinq jours francs avant la réunion de l'Assemblée.

2 - Un actionnaire peut se faire représenter par son conjoint ou par un autre actionnaire.

Article 32. Feuille de Présence - Bureau - Procès-Verbaux

1 - À chaque Assemblée est tenue une feuille de présence contenant les indications prescrites par la loi.

Cette feuille de présence, dûment émarginée par les actionnaires présents et les mandataires et à laquelle sont annexés les pouvoirs donnés à chaque mandataire, est certifiée exacte par le bureau de l'Assemblée.

2 - les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le Conseil, à défaut, l'Assemblée élit elle-même son Président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux actionnaires présents et acceptants, représentant, tant par eux-même que comme mandataires, le plus grand nombre de voix. Le bureau ainsi composé désigne un secrétaire qui peut ne pas être actionnaire.

3 - Les Procès-Verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

Article 33. Quorum - Vote - Nombre de voix

1 - Dans les Assemblée Générales Ordinaires et Extraordinaires, le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social, et, dans les Assemblées Spéciales, sur l'ensemble des actions de la catégorie intéressée, le tout, déduction faite des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions de la loi.

2 - Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Chaque action de capital ou de jouissance donne droit à un vote, toutefois l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 Mai 1998 a décidé, sous la condition suspensive de l'admission des actions sur le Second Marché de la Bourse de PARIS, l'attribution d'un droit de vote double à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative de deux années ininterrompues minimum au nom du même actionnaire, à compter de l'admission des actions sur le Second Marché de la Bourse de PARIS. Ce droit de vote double est conféré également dès leur émission, en cas d'augmentation de capital, par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

3 - Le vote a lieu et les suffrages sont exprimés, à main levée, ou par assis et levés, ou par appel nominal, selon ce qu'en décide le bureau de l'Assemblée ou les actionnaires.

Article 34. Assemblée Générale Ordinaire

L'Assemblée Générale Ordinaire est réunie au moins une fois l'an, dans les six mois de la clôture de l'exercice social, pour statuer sur les comptes de cet exercice, sous réserve de prolongation de ce délai par décision de justice.

Elle ne délibère valablement, sur première convocation, que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins le cinquième des actions ayant le droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis.

Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

Article 35. Assemblée Générale Extraordinaire

L'Assemblée Générale Extraordinaire peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions et décider notamment la transformation de la société en société d'une autre forme civile ou commerciale. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un groupement d'actions régulièrement effectué.

L'Assemblée Générale Extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins, sur première convocation le quart et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième Assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle de laquelle elle avait été convoquée.

Elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

Par dérogation légale aux dispositions qui précèdent, l'Assemblée générale qui décide une augmentation de capital par voie d'incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, peut statuer aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire.

En outre, dans les Assemblées Générales Extraordinaires à forme constitutive, c'est à dire celles appelées à délibérer sur l'approbation d'un apport en nature ou à l'octroi d'un avantage particulier, le rapporteur ou le

bénéficiaire n'a voix délibérative, ni pour lui-même, ni comme mandataire et chacun des autres actionnaires dispose d'un nombre de voix égal à celui des actions qu'il possède, sans que ce nombre puisse excéder dix; le mandataire d'un actionnaire disposant des voix de son mandat dans les mêmes conditions et la même limite.

Article 36. Assemblée Spéciale

S'il existe plusieurs catégories d'actions, aucune modification ne peut être faite aux droits des actions d'une de ces catégories, sans vote conforme d'une Assemblée Générale Extraordinaire ouverte à tous les actionnaires et, en outre, sans vote également conforme d'une Assemblée Spéciale ouverte aux seuls propriétaires des actions de la catégorie intéressée.

Les Assemblées Spéciales ne délibèrent valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins sur 1^{ère} convocation, le tiers et, sur 2^{ème} convocation, le cinquième des actions ayant droit de vote, et dont il est envisagé de modifier les droits.

Elles statuent aux conditions de majorité de l'Assemblée Extraordinaires.

21.2.5. Clauses susceptibles d'avoir une incidence sur le contrôle de la Société

Néant.

21.2.6. Franchissements de seuils (article 16 des statuts)

Tout actionnaire agissant seul ou de concert, sans préjudice des seuils du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital social visés à l'article L 233-7 du Code de Commerce, venant à détenir directement ou indirectement 1 % au moins du capital ou des droits de vote de la société ou de multiple de ce pourcentage inférieur ou égal à 4 %, est tenu d'informer, par lettre recommandée avec avis de réception, la société dans un délai de 5 jours à compter du franchissement de seuil ; il en informera également l'Autorité des Marchés Financiers dans le délai de 5 jours du franchissement de seuil.

L'information prévue à l'alinéa précédent pour tout franchissement de seuil d'un multiple de 1 % du capital ou des droits de vote est également faite lorsque la participation au capital ou aux droits de vote devient inférieure au seuil mentionné ci-dessus.

Le non respect de déclaration des seuils, tant légaux que statutaires, donne lieu à la privation des droits de vote dans les conditions prévues par l'article 356-4 de la loi sus visée sur demande d'un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble au moins 5 % du capital ou des droits de vote de la société.

21.2.7. Nantissements, garantie et sûreté des actifs

Néant.

22. CONTRATS IMPORTANTS

Etat Néant

La société n'a pas formé de contrats importants autres que ceux signés dans le cadre normal de ses activités.

23. INFORMATIONS ISSUES DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATION D'INTERETS

Etat Néant

24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Pendant la durée de validité du présent document, les copies des documents suivants peuvent être consultées et/ou demandées au siège de la Société :

- les statuts de la Société ;
- tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande d'INNELEC MULTIMEDIA, dont une partie est incluse ou visée dans le présent document ;
- les informations financières historiques d'INNELEC MULTIMEDIA et ses filiales pour chacun des deux exercices précédant la publication du présent document.

Ces documents sont disponibles sur support papier sur simple demande auprès d'INNELEC MULTIMEDIA..

Document d'information annuel disponible – établi au 12 février 2008 :

Liste des informations publiées ou rendues publiques au cours des douze derniers mois en application de l'article L 451-1-1 du Code Monétaire et Financier et de l'article 221-1-1 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

- Document de référence : Cf présent document

- Communiqués de presse :

<u>Date de publication</u>	<u>Titre du communiqué</u>
15 février 2007	Chiffre d'affaires 3 ^{ème} trimestre 2006-2007
18 avril 2007	Mise à disposition du public du document de référence 2005-2006
26 avril 2007	Attribution gratuite de bons de souscription d'actions
3 mai 2007	Lancement d'INNOWEAR, filiale spécialisée sur les licences de jeux
15 mai 2007	Chiffre d'affaires annuel 2006-2007
25 juin 2007	Résultats annuels 2006-2007
2 août 2007	Chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre 2007-2008
13 novembre 2007	Chiffre d'affaires du 1 ^{er} semestre 2007-2008
12 décembre 2007	Résultats semestriels 2007-2008

- Programme d'émission de titres et notes d'opération :

Emission de bons de souscription d'actions à titre gratuit à l'ensemble des actionnaires : prospectus visé par l'Autorité des Marchés Financiers en date du 25 avril 2007 sous le numéro 07-137.

- Franchissements de seuils :

Franchissement de seuils à la baisse de Gérer Conseil en date du 7 février 2007 (référence 207C0269)

- Déclarations des achats et cessions par les sociétés de leurs propres actions :

Néant.

- Publications au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires :

Disponibles sur : <http://balo.journal-officiel.gouv.fr>

<u>Catégorie :</u>	<u>Affaire :</u>	<u>Paru le :</u>
Publications périodiques (Comptes intermédiaires 2007-2008)	0718917	31 décembre 2007
Publications périodiques (Approbation comptes annuels 2006-2007)	0717085	14 novembre 2007
Publications périodiques (Chiffre d'affaires S1 2007-2008)	0717184	14 novembre 2007
Convocations – Assemblées d'actionnaires	0713447	22 août 2007
Publications périodiques (Comptes annuels 2006-2007)	0712783	10 août 2007

Catégorie :

Affaire :

Paru le :

Publications périodiques (Chiffre d'affaires T1 2007-2008)	0713074	10 août 2007
Publications périodiques (Chiffre d'affaires annuel 2006-2007)	0707098	21 mai 2007
Emissions et cotations (bons de souscription d'actions)	0704521	27 avril 2007
Convocations – Assemblées d'actionnaires – Rectificatif	0702075	28 février 2007
Publications périodiques (Chiffre d'affaires T3 2006-2007)	0701633	16 février 2007
Convocations – Assemblées d'actionnaires – Annule et remplace	0701619	16 février 2007
Convocations – Assemblées d'actionnaires	0700868	05 février 2007
Publications périodiques (Comptes intermédiaires 2006-2007)	0700557	26 janvier 2007

- Dépôts au Greffe du Tribunal de Commerce de Bobigny :

Disponibles sur : <http://www.infogreffe.com>

Les formalités relatives à l'exercice 2006-2007 ont été réalisées postérieurement à la tenue de l'assemblée générale du 26 septembre 2007.

25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Cf paragraphe 7.1.1.